

Université de Neuchâtel
Faculté des lettres et sciences humaines

Clément de SENARCLENS
2, rue J.-J. de Sellon
1201 Genève
Suisse

Institut d'ethnologie
4, rue St. Nicolas
2000 Neuchâtel
Suisse

<http://www.unine.ch/ethno/>

Clément de SENARCLENS

Des migrants face aux restrictions du droit d'asile en Suisse

Analyse des ressources et stratégies des personnes frappées de non-entrée en
matière ayant sollicité l'aide d'urgence dans le canton de Genève

Mémoire de licence en ethnologie

Décembre 2007

Directrice du mémoire : Mme Janine Dahinden

Membre du jury : Mme Denise Efionayi-Mäder

REMERCIEMENTS

Un très grand merci à Ibrahim, Pierre, et Issa pour m'avoir accordé leur confiance et leur amitié. Ce travail leur est dédié, en espérant que leurs situations ne tardent pas à s'améliorer.

Merci à Pierre Dürrenmatt de m'avoir permis d'entrer en contact eux, en me laissant l'accompagner lors de ces visites au foyer du Lagnon, sans quoi ce travail n'aurait pas été possible.

Merci à toute l'équipe de la recherche « Avenir de l'asile, destin de débouté-e-s » pour m'avoir permis d'intégrer leur équipe, et aider dans mon travail par leur soutien, et leurs remarques.

Merci à Janine Dahinden pour ses conseils, sa patience et ses encouragements.

Une fois qu'ils ont eu quitté leur pays natal, ils se sont retrouvés sans patrie ; une fois qu'ils ont abandonné leur Etat, ils ont été considérés comme des hors-la-loi ; une fois qu'ils ont été privés de leurs droits, ils se sont retrouvés des parias, la lie de la terre.

H. Arendt. 1982. *Les origines du totalitarisme : l'Impérialisme*. Paris : Fayard, p. 240.

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	8
1. Problématique	8
2. Méthodologie	9
2.1 Terrain et méthode de collecte des données	9
2.2 Implications de la méthode d'observation participante	13
2.2 Limites de la recherche.....	14
3. Structure du travail	16
II. DESCRIPTION DE MES INFORMATEURS.....	17
1. Trois études de cas avec mes informateurs privilégiés.....	17
1.1 Ibrahim	17
Légende des schémas :	21
1.2 Pierre	21
1.3 Issa.....	24
2. Deux entretiens supplémentaires	26
2.1 Marc	26
2.2 Martial	27
III. L'EVOLUTION DE LA POLITIQUE D'ASILE EN SUISSE (1950-2004)	29
1. 1950-1970 : une politique des réfugiés ouverte	29
2. Le tournant des années 1970	30
3. 1980-1990 : de la politique des réfugiés à la celle de l'asile.....	31
4. Les tendances des modifications de la loi sur l'asile et les mesures relatives à la non-entrée en matière	32
5. L'Etat-nation comme logique d'exclusion	34
IV. L'AIDE D'URGENCE :	36
1. L'instauration de l'aide d'urgence et de ses paradoxes	36
2. Une faible sollicitation de cette aide et quelques éléments explicatifs.....	37
3. Les prestations de l'aide d'urgence à Genève.....	38
3.1 Localisation du foyer.....	38
3.2 Habitations	39
3.3 Nourriture et bons Migros	40
4. L'aide d'urgence : un choix stratégique ou au contraire une absence de choix ?	41
V. CONTRAINTES TOUCHANT LES PERSONNES SOLLICITANT L'AIDE D'URGENCE	43

1. Catégories discursives.....	43
1.1 Les conditions de vie au foyer et la nourriture	43
1.2 Le désœuvrement et le dénuement économique.....	44
1.3 L'isolement géographique, et social.....	45
1.4 Le racisme et la stigmatisation	46
1.5 La peur du renvoi et les pressions de l'OCP	49
1.6 Le manque de perspectives et de contrôle sur leur avenir	50
2. Catégories analytiques.....	51
2.1 La précarité.....	51
2.2 L'exclusion (économique, sociale et symbolique)	51
2.3 La dépendance.....	52

VI. RESSOURCES ET STRATEGIES MISES EN ŒUVRE PAR LES PERSONNES FRAPPEES DE NEM 53

1. Ressources internes.....	54
1.1 La confiance en Dieu et en l'avenir.....	54
1.2 La confiance en soi et l'ouverture aux autres	55
1.3 Connaissances linguistiques	56
1.4 Parcours migratoire et mobilité préalable.....	57
2. Stratégies.....	57
2.1 Stratégies de séjour.....	59
2.1.1 <i>Stratégie narrative : la gestion sélective des informations</i>	59
2.1.2 <i>Recours juridiques</i>	62
2.1.3 <i>Le mariage à but résidentiel</i>	62
2.1.4 <i>L'entrée dans la clandestinité</i>	63
2.1.5 <i>L'évitement de certains lieux</i>	64
2.2 Stratégies de gestion du stress	64
2.2.1 <i>Le sport</i>	64
2.2.2 <i>Les sorties entre amis</i>	65
2.2.3 <i>L'abandon (partiel) de l'aide d'urgence</i>	65
2.3 Stratégies de subsistances.....	65
2.3.1 <i>L'aide d'urgence</i>	66
2.3.2 <i>L'accès au logement</i>	66
2.3.3 <i>L'accès à des ressources monétaires</i>	68
2.3.4 <i>L'accès aux soins</i>	71

VII. ANALYSE DU CAPITAL SOCIAL DES PERSONNES FRAPPÉES DE NEM .. 72

1. Le concept de capital social	72
2. Réseau social et ressources auxquelles il leur donne accès.....	73
2.1 Absence de réseau à leur arrivée en Suisse	73
2.2 Relation transnationale	74
2.3 Réseau social des personnes interrogées	75
2.3.1 <i>Personnes étant ou ayant été dépendante du système d'asile</i>	76
2.3.2 <i>Personnes travaillant (ou ayant travaillé) dans ou sur la problématique de l'asile</i>	83
2.4 <i>L'homophilie de genre et d'âge</i>	92

VIII. CONCLUSION 94

IX. BIBLIOGRAPHIE.....101

LISTE DES ABREVIATIONS

AGORA : Association Genevoise Œcuménique auprès des Requérants d'Asile

ARA : Aide aux Requérants d'Asile (service de l'Hospice Général s'occupant des requérants d'asile)

CEP : Centre d'Enregistrement et de Procédure (anciennement CERA)

CSM : Centre Santé Migrant

CSP : Centre Social Protestant

HETS : Haute Ecole de Travail Social

HG : Hospice Général

NEM : Non-Entrée en Matière

OCP : Office Cantonal de la Population

ODM : Office fédéral des migrations

RA : Requérant d'Asile

SFM : Forum Suisse d'étude sur les Migrations et la population (rattaché à l'université de Neuchâtel)

UNHCR : Haut Commissariat pour les Réfugiés auprès des Nations Unies

I. Introduction

1. Problématique

Suite à l'entrée en vigueur du programme d'allègement budgétaire 2003, le 1er avril 2004, les personnes recevant (ou ayant reçu par le passé) une décision de non-entrée en matière (NEM) concernant leur demande d'asile en Suisse ne pourront désormais plus toucher l'aide sociale à laquelle ont droit, par exemple, les requérants d'asile. En outre, étant dès lors assimilés à des étrangers séjournant illégalement en Suisse, ils sont sommés de quitter le territoire suisse dans les plus brefs délais. Néanmoins, la grande majorité des personnes, ne pouvant être renvoyé directement depuis le CEP (Centre d'Enregistrement et de Procédures), sont attribuées à un canton, où ils peuvent, en vertu de l'article 12¹ de la Constitution fédérales, solliciter une aide d'urgence dans l'attente de l'exécution de leur renvoi.

Cette mesure de suppression de l'aide sociale aux personnes frappées d'une décision de NEM s'inscrit plus globalement dans la politique de restriction du droit d'asile dans laquelle s'est engagée la Suisse depuis la fin des années 1970 et le début des années 1980 (voire chapitre 2). Cette nouvelle mesure poursuit donc le double but d'une diminution des coûts liés à l'asile, mais aussi d'une réduction de l'« attractivité » de la Suisse par rapport aux autres pays européens, au niveau des conditions d'accueil des requérants d'asile, afin que ceux-ci ne restent pas sur le territoire suisse (Efionayi-Mäder, Sanchez-Mazas, et al. 2006).

Les personnes recevant une décision de NEM se retrouvent dans une situation particulièrement précaire puisque, en plus de séjournier illégalement sur le territoire suisse, comme d'autres « sans-papiers » vivant en Suisse, il ne dispose souvent pas – étant venu par le biais de l'asile – d'un réseau social leur permettant de trouver un logement et un travail au noir. C'est en tous cas généralement le cas des personnes sollicitant, faute de mieux, l'aide

¹ Art. 12 Droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse

« Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine. »

Cf. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a12.html>

d'urgence offerte par les cantons, qui font l'objet de ce travail. Cette recherche part néanmoins de l'hypothèse selon laquelle, malgré les lourdes contraintes légales qui leur sont imposées, les personnes frappées d'une décision de NEM disposent de certaines ressources, et sont en mesure de mettre en œuvre des stratégies, leur permettant d'y apporter des réponses. Cette perspective théorique peut être rapprochée de celle d'un auteur tel qu'A. Giddens (1984), ayant cherché à combiner dans son analyse le poids des structures sociales à l'autonomie (ou du moins la marge de manœuvre) dont les acteurs disposent, malgré tout, en leur sein. Je chercherai donc d'abord à identifier quelles sont les contraintes que les structures politico-légales imposent à ces acteurs, pour ensuite me focaliser sur les moyens (ressources et stratégies) dont ils disposent afin d'y faire face. Cela me permettra de chercher à savoir dans quelles mesures leurs ressources et stratégies permettent à ces acteurs de sortir de l'état de dépendance et de précarité dans laquelle les placent la décision de NEM.

Concernant les diverses stratégies que les personnes ayant reçues une décision de NEM seraient susceptibles de mettre en œuvre, une attention particulière sera portée à la mobilisation de leur capital social, et aux ressources auxquelles ils pourraient avoir accès par ce biais. L'importance de cette stratégie a été identifiée par G. Engbersen (1999) dans le cas des « sans-papiers ». Cet auteur estime en effet que bien que cette forme de capital ne soit pas particulièrement élevée chez cette population en comparaison à d'autres, c'est néanmoins généralement le seul capital sur lequel ces personnes peuvent compter (leur capital économique étant un général très faible, et leur capital culturel n'étant de toute façon pas reconnu dans le pays d'accueil). De plus, des auteurs comme Achermann et Chimienti (2006) ou encore Collyer (2005), ayant travaillé sur des populations relevant de l'asile, estiment que le durcissement des politiques migratoires renforce encore la dépendance de ces populations de migrants envers leur réseau social.

2. Méthodologie

2.1 Terrain et méthode de collecte des données

Ce travail de mémoire se base principalement sur 3 études de cas, réalisées grâce à la relation que j'ai entretenue sur une durée de 7-8 mois (mais qui se poursuit encore actuellement) avec 3 personnes ayant reçu une décision de NEM, et ayant sollicité l'aide d'urgence dans le canton de Genève. J'ai donc privilégié une méthode d'observation

participante, consistant à m’immerger dans le quotidien de ces migrants, afin d’obtenir les informations contenues dans ce travail. J’ai commencé, au mois de janvier 2007, à prendre contact avec Pierre Dürrenmatt de l’Aumônerie Genevoise Œcuménique auprès des Requérants d’Asile (AGORA), association cherchant à venir en aide aux requérants d’asile et qui semblait avoir le plus de contacts directs avec la population visée. Ce dernier effectuait des permanences hebdomadaires au sein même du foyer du Lagnon², et me permit de l’accompagner lors de ces visites pendant quelques semaines d’affilées. J’ai assez vite rencontré mes trois informateurs privilégiés, avec qui P. Dürrenmatt était en contact par les des cours d’informatique que certains d’entre eux prenaient à l’AGORA. J’ai aussi rapidement sympathisé avec eux, et ai commencé par rester avec eux au foyer après la séance de l’AGORA, afin de discuter ou manger ensemble. Par la suite, je les ai aussi invités à venir manger ou passer des soirées chez moi. Il m’arrivait (et il m’arrive encore) aussi de sortir me balader avec eux en ville, ou encore sortir le soir. Lors de ses rencontres, je me rapprochais de plus en plus d’eux, et nous avons fini par nous lier amitié. En même temps j’obtenais diverses informations que je consignais dans un cahier de terrain. La fréquence de nos rencontres pouvait passablement varier suivant mes disponibilités (je le voyais par exemple moins souvent lors de mes périodes d’examens, alors que nous étions souvent ensemble pendant les vacances), mais il arrivait rarement que nous n’ayons pas de contact pendant plus d’une semaine.

J’ai aussi complété mes observations par des entretiens semi-directifs avec mes trois « informateurs privilégiés », mais aussi avec deux autres personnes frappées de NEM. J’ai aussi pu récolter quelques informations auprès d’autres personnes frappées de NEM lorsque, les ayant préalablement rencontrées au foyer du Lagnon, il m’arrivait de les croiser en ville (plus ou moins) par hasard, et de m’entretenir brièvement avec elles.

A l’observation participante et aux entretiens (parfois informels) effectués avec des personnes concernées directement par la NEM, s’ajoute encore quatre entretiens réalisés avec des « experts », c’est-à-dire des personnes ayant par leur fonction une connaissance approfondie de la problématique de l’asile et de la non-entrée en matière. Ainsi trois entretiens furent réalisés avec des personnes travaillant dans des associations d’aide et de défense des migrants (Pierre Dürrenmatt et Véronique Egger de l’AGORA, ainsi qu’Yves

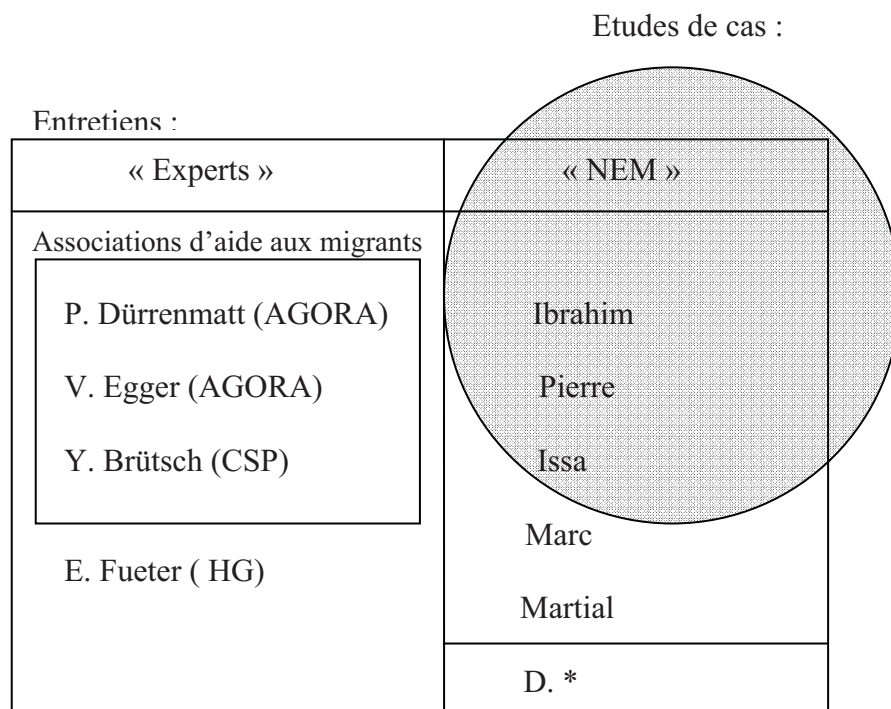
² Foyer dans lequel résident les personnes frappées d’une décision de NEM sollicitant l’aide d’urgence dans le canton de Genève.

Brütsch du Centre Social Protestant), et un avec le responsable du foyer du Lagnon, Etienne Fueter, travaillant pour l'Hospice Général. Ces entretiens préliminaires avaient été réalisés dans le cadre de ma collaboration à la recherche « *Avenir de l'asile, destin de débouté-e-s : les conséquences de la suppression de l'aide sociale aux personnes frappées de NEM* » menée par le Forum Suisse d'Etude des Migration (SFM) et la Haute Ecole de Travail Social (HETS) de Genève, et portant sur plusieurs cantons alémaniques et romands, dont Genève. Ces entretiens, réalisés à partir du questionnaire semi-directif élaboré par l'équipe de la recherche SFM/HETS, me permirent, avant d'aborder le terrain, de mieux cerner la problématique de la non-entrée en matière, ainsi que de formuler certaines hypothèses que mes observations me permirent par la suite de confirmer ou d'infirmer. Ma collaboration à cette recherche intercantonale réunissant des chercheuses provenant de plusieurs institutions (SFM, HETS, mais aussi département de sociologie de l'Université de Genève), me permit aussi d'assister et de participer aux séances de travail de cette équipe, ainsi qu'à celle du groupe d'accompagnement de la recherche (constitué par de nombreuses personnalités impliqués dans la problématique de l'asile), où des informations et discussions particulièrement enrichissantes étaient échangées.

Enfin, j'ai aussi utilisé un entretien réalisé par une membre de la recherche « *Avenir de l'asile, destin de débouté-e-s* », afin de souligner certains faits qui ressortaient bien de cette interview.

Le schéma suivant permet peut-être de rendre un peu plus explicite, ce qui vient d'être expliqué:

Figure 1 : Provenance des données



* Entretien réalisé par Jenny Maggi dans le cadre de la recherche « Avenir de l'asile, destins de débouté-e-s ».

Il me faut d'ores et déjà préciser que tous les entretiens réalisés le furent avec des personnes frappées de non-entrée en matière, ou des personnes travaillant au sein d'associations cherchant à venir en aide aux migrants (à l'exception de celui effectué avec le responsable du foyer du Lagnon travaillant pour l'Hospice Général). Cette recherche ne donne donc pas la parole à tous les acteurs de la problématique telle que les personnes responsables de ces nouvelles mesures - responsables de l'Office fédéral des migrations (ODM), ou de l'Office Cantonal de la Population (OCP)-, mais se focalise sur les personnes qui en subissent les conséquences (c'est-à-dire les personnes frappées de NEM et les personnes cherchant à leur venir en aide). Cette perspective est due à ma volonté d'observer les conséquences de la suppression de l'aide sociale aux personnes frappées de NEM, non au niveau des coûts comme le fait le rapport de monitoring de l'ODM, mais au niveau du quotidien des migrants. Cet angle d'analyse a pour conséquences de donner la parole aux personnes critiquant ces nouvelles mesures politiques, et non aux personnes les soutenant. En plus du choix des personnes interrogées, la principale méthode de collecte des données eut aussi une influence substantielle sur ma position lors de cette recherche.

2.2 Implications de la méthode d'observation participante

Le choix de la méthode d'observation participante, dans le contexte particulier de cette recherche, eut diverses conséquences dans mon implication, et mon positionnement vis-à-vis de ce travail. En effet, le fait de chercher à entrer dans le quotidien de ces personnes supposait que je noue avec elles une relation de confiance et de proximité assez forte, ce qui fut facilité par notre similarité d'âge et de genre. Si le fait de nourrir des contacts étroits avec mes informateurs était enrichissant au point de vue personnel, ainsi qu'au niveau de ma recherche, ce type de relations n'en était pas moins assez lourd à porter dans certains cas, étant donné l'état de précarité, d'isolement, et de dépendance dans lequel se trouvaient mes informateurs. En effet, par la relation d'amitié que je nouais avec eux, j'étais passablement touché par les difficultés que ces personnes avaient à affronter, mais aussi souvent sollicité afin de les aider à les résoudre. Cela était renforcé par le fait qu'ils avaient un réseau social particulièrement réduit, lorsqu'il m'a été donné de les rencontrer, et que je vins rapidement à tenir une place relativement importante au sein de celui-ci. La méthode d'observation participante me fit donc pénétrer de plein fouet dans la problématique que je cherchais à observer, jusqu'à devenir mon propre objet d'étude, étant inséré dans le réseau de ces personnes, usant de stratégies afin de mobiliser certaines ressources auxquelles j'aurais pu leur donner accès. Cette implication particulièrement forte dans la problématique que je cherchais à étudier me donnait accès à une compréhension interne de mon objet d'étude (et notamment des difficultés liées à cette situation) en même temps qu'elle me faisait perdre une certaine distance analytique face à la problématique. Ainsi les problèmes qu'ils connaissaient m'affectaient personnellement, et je cherchais dans la mesure de mes moyens à leur venir en aide. Cela m'a amené à m'indigner contre la manière dont les autorités se comportaient avec eux, et contre les politiques qui en sont responsables. Je ne peux donc que prétendre à une objectivité complète vis-à-vis des conséquences de cette politique d'asile, ce travail m'ayant poussé à prendre position en allant à la rencontre de ceux qui en sont les victimes, et à partager, dans une certaine mesure, leur douleur. Je me dois néanmoins d'objectiver ma subjectivité en cherchant à ne pas dissimuler la position qui fut la mienne lors de cette recherche.

2.2 Limites de la recherche

Les trois études de cas, ainsi que les informations supplémentaires fournies par les entretiens semi-directifs, que contient ce travail ne permettront bien évidemment pas dresser un portrait complet des personnes frappées d'une décision de NEM. Il n'en concerne véritablement que trois (éventuellement cinq), mais afin de pouvoir élargir quelque peu la portée des observations contenues dans ce travail, il est nécessaire connaître le profil des personnes frappées de NEM interrogées dans le cadre de cette recherche.

Premièrement, toutes les personnes interrogées pour cette recherche avaient sollicité l'aide d'urgence dans le canton auxquels elles avaient été attribuées, à savoir le canton de Genève. Or il apparaît que l'immense majorité des personnes recevant une décision de NEM ne se trouvent pas dans les structures d'aide d'urgence mises à disposition par les cantons. Précisons, à titre indicatif, que sur les 600 ou 700 personnes ayant été attribuées au canton de Genève depuis 2004, seule une soixantaine de personnes vivent actuellement au foyer du Lagnon³. Ainsi, alors que seul 10% environ des personnes vivent au foyer du Lagnon, un grand mystère subsiste quant au sort des 90% restant. Ce travail ne pourra de ce fait pas donner d'explications satisfaisantes sur ce que deviennent les personnes n'ayant jamais sollicité l'aide d'urgence, ainsi que les raisons pour lesquelles elle ne l'ont pas fait (bien que des hypothèses explicatives seront avancées). Le fait de ne pas être entré en contact avec des personnes n'ayant jamais sollicité l'aide d'urgence est cependant regrettable, surtout en ce qui concerne la problématique des réseaux qui nous occupe tout particulièrement ici, puisqu'une des hypothèses, émises par les « experts » au cours de mes entretiens, est que si ces personnes ne sollicitent pas l'aide d'urgence c'est qu'elles possèdent à leur arrivée en Suisse un réseau social leur permettant de subvenir à leur besoin en Suisse. Ce serait par exemple le cas des Kosovars originaires de Serbie, premier pays dont sont originaires les personnes frappées de NEM. Rien ne me permettra de confirmer ou d'infirmer ces hypothèses, si ce n'est le fait que mes informateurs ayant sollicité l'aide d'urgence n'avaient effectivement pas de réseau à leur arrivée en Suisse. Je montrerai cependant qu'à elle seule cette hypothèse n'est peut-être pas suffisante, et mettrai en évidence une autre explication. Ce travail permettra aussi de lancer certaines pistes concernant les personnes quittant l'aide d'urgence après l'avoir sollicitée pendant une période, ainsi que sur les raisons qui les poussent à le faire, puisque trois des personnes interrogées ont quitté totalement ou partiellement l'aide d'urgence. Cette

³ Chiffres approximatifs provenant des entretiens d'« experts ».

proportion de personnes est loin d'être négligeable, puisque d'après les données de l'HG concernant le canton de Genève près de 70% des personnes ayant reçu une telle décision entre 2004 et 2006 sont passées par l'aide d'urgence.

Figure 2 : Nombre de personnes et pourcentage sollicité l'aide d'urgence dans le canton de Genève (chiffre provenant de l'HG).

	2004	2005	2006	Total
Personnes NEM attribuées au canton de Genève	217	123	88	428
Personnes NEM ayant fait une demande d'aide d'urgence	105	110	72	287
Pourcentage des personnes NEM ayant fait une demande d'aide d'urgence	48.4 %	89.4 %	81.8 %	67.1 %

Deuxièmement, les observations que comportent ce travail ne peuvent pas non plus être généralisées à l'ensemble des personnes se trouvant à l'aide d'urgence dans le canton de Genève, mais seulement aux personnes vivant ou ayant vécu au foyer du Lagnon, où j'ai rencontré tous mes informateurs, et où ne sont logés que les hommes en bonne santé. Les femmes, ainsi que les personnes nécessitant un suivi médical important, étant logées dans des foyers pour requérants d'asile traditionnels ; ainsi aucune femme n'a été interrogée dans le cadre de cette recherche. Mes trois informateurs privilégiés sont par contre très représentatifs des personnes se trouvant au foyer du Lagnon, puisqu'ils sont tous trois de jeunes hommes (entre 20 et 30) d'origine ouest africaine, ce qui représente la quasi-totalité des personnes y vivant. Les deux autres personnes avec qui j'ai effectué des entretiens le sont un peu moins puisque l'un est plus âgé que la moyenne des personnes du foyer, et l'autre n'est pas d'origine ouest africaine. Néanmoins, si les personnes originaire d'Afrique de l'Ouest sont surreprésentées au foyer du Lagnon, il apparaît dans les statistiques des rapports de monitoring de l'ODM, que contrairement à ce que l'on pourrait penser, les personnes les plus concernées par la décision de NEM sont les personnes provenant d'Europe de l'Est, les trois premier pays d'où sont originaires les personnes frappées de NEM étant la Serbie, la Bulgarie, et la Géorgie. Le premier pays ouest africains, la Guinée, n'arrive en quatrième position, suivie du Nigéria. On peut néanmoins constater que le plus grand nombre de personne est d'origine inconnue, et que cette catégorie est majoritairement composée de personnes

originaires d’Afrique subsaharienne (voire à ce titre le rapport de monitoring du 2^e trimestre 2006⁴).

Il me faut encore préciser que tous mes informateurs avaient reçu leur décision de NEM au sein des Centres d’Enregistrements et de Procédures (CEP), et non dans les cantons comme cela pourrait être le cas pour des personnes ayant reçu une décision de NEM avant avril 2004, ce qui pourrait changer la situation, ces personnes ayant déjà un réseau social constitué sur place avant de recevoir la décision de NEM. Enfin, mes trois informateurs privilégiés sont arrivés en Suisse et à Genève depuis moins d’un an. Mes trois informateurs sont donc des jeunes hommes originaires d’Afrique de l’Ouest, arrivés directement en Suisse depuis leur pays d’origine, sans y avoir de contacts préalables. Ils ont reçu une décision de NEM dans un CEP, et ont été attribués au canton de Genève, où ils sont allés directement pour solliciter l’aide d’urgence, et où ils vivent depuis un peu moins d’un an. Le but de ces observations n’est pas de prétendre à une quelconque représentativité, mais au contraire de mieux cerner le profil des personnes concernées, afin de ne pas réaliser de généralisation abusive.

3. Structure du travail

Après avoir donné une description succincte de mes cinq informateurs, ainsi que de leur vie et de leur réseau social en Suisse (chapitre II), je commencerai par effectuer un bref survol historique de l’asile en Suisse (chapitre III), afin de montrer que la décision de suppression de l’aide sociale aux personnes frappées de NEM s’inscrit plus généralement dans le contexte de restriction du droit d’asile, et de durcissement des conditions offerte aux personnes venant la solliciter, allant croissant depuis la fin des années 1970. Par la suite, je décrirai en quoi consiste l’aide d’urgence à Genève (chapitre IV), et les difficultés auxquelles doivent faire face les personnes en étant dépendantes (chapitre V). Je commencerai alors à décrire les stratégies mises en oeuvre par ces migrants afin de tenter de faire face à ces contraintes (chapitre VI). Enfin, je tâcherai de décrire le réseau social des personnes interrogées afin de voir à quelles ressources ce dernier leur donne accès (chapitre VII). Je conclurai ce travail en essayant de répondre aux questions préalablement posées tout au long de ce mémoire, et en

⁴ Tous les rapports de monitoring de l’ODM concernant les conséquences de la suppression de l’aide sociale aux personnes frappées de NEM peuvent être consultés en ligne à l’adresse suivante : <http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/asyl/sozialhilfe/sozialhilfestopp.html>

particulier au fait de savoir si les ressources et stratégies (notamment le mobilisation de leur capital social) identifiées lors de ce travail, permettent aux personnes concernées de sortir dans l'état de dépendance, d'exclusion et de précarité dans laquelle elles se trouvent.

II. Description de mes informateurs⁵

Les récits qui se trouvent dans ce chapitre sont ceux que m'ont livrés mes informateurs. Je n'ai pas cherché, dans le cadre de ce travail, à porter un jugement leur authenticité, mais me suis contenté d'essayer de les retranscrire le plus fidèlement possible. C'est par souci de synthèse que j'ai préféré ne pas faire figurer les entretiens que j'avais réalisés avec eux dans leur entièreté, ainsi que parce que de nombreuses informations m'avaient été révélées hors interview. J'ai cependant essayé aussi souvent que possible de me contenter de citer mes informateurs lorsque je le pouvais.

1. Trois études de cas avec mes informateurs privilégiés

1.1 Ibrahim

Ibrahim est un jeune homme nigérien de 21 ans, arrivé en Suisse par avion à la mi-décembre, et à Genève fin janvier. Ibrahim me dit avoir du quitter son pays étant recherché par les autorités nigériennes pour avoir pris part aux actions de sa mère (elle-même emprisonnée), visant à faire libérer son oncle. Ce dernier, chez qui Ibrahim et son oncle vivaient, était un militaire haut placé, proche de l'ancien président du Niger renversé par le coup d'état d'avril 1999. Ayant tenté de faire passer en justice, les responsables du coup d'état, il fût lui-même accusé de coup d'état et mis en prison. C'est un ami de son oncle, militaire lui aussi, qui prévint Ibrahim du danger qu'il encourrait, et lui fit quitter le pays pour se rendre en Suisse. Ibrahim n'a donc pas choisi de lui-même cette destination, et ne connaissait personne dans ce pays à son arrivée. Il pensait, comme le lui avait dit l'ami de son oncle, que les autorités suisses pourraient s'assurer de sa protection le temps que les affaires se calment au pays, et qu'il pourrait alors rentrer chez lui afin de poursuivre ses études. Il avait en effet déjà passé son baccalauréat, et devait commencer des études universitaires,

⁵ Tous les prénoms des personnes frappées de NEM figurant dans cette partie, comme dans le reste du travail, sont fictifs, afin de préserver l'anonymat des personnes concernées. J'ai néanmoins tenté de choisir des prénoms, parfois en accord avec mes informateurs, qui restent relativement proche des leurs.

avant que tous ces événements ne viennent troubler le cours de son existence. Cependant, lorsque Ibrahim arriva en Suisse, les choses ne se passèrent pas comme le lui avait dit l'ami de son oncle :

« Moi, je n'ai pas pensé que ça allait se passer comme ça quand je suis venu ici. Je ne pensais pas que c'est dans un endroit comme ça qu'on allait nous amené, parce que l'ami de mon oncle m'avait dit que le gouvernement allait me protéger, et m'aider le temps que mon problème se règle. Et puis lorsque je viens ici, on me dit que je dois rentrer chez moi ! Je n'avais pas du tout pensé à ça.... »

Entretien avec Ibrahim.

Après un séjour d'un peu plus d'un mois au CEP de Vallorbe, il reçut une décision de NEM concernant sa demande d'asile, n'ayant pas été en mesure de fournir de pièce d'identité.

Et est-ce qu'on t'a dit pourquoi est-ce qu'on n'entrait pas en matière sur ta demande d'asile ?

Ils m'ont dit qu'il fallait que j'apporte mes documents [d'identité]. Et pourtant je leur ai bien expliqué que je n'avais pas de documents, parce que nos documents de voyage ont été pris par la police, celui de ma mère, de ma tante, le mien, celui de mon cousin, et de ma cousine Aïssatou, ils avaient tout pris.

Entretien avec Ibrahim.

Il se rendit alors à Genève, son canton d'attribution, pour recevoir l'aide d'urgence (seule assistance à laquelle il avait encore droit). A Genève, il alla directement à l'OCP, où on lui indiqua comment se rendre au foyer du Lagnon (foyer pour les personnes recevant une décision de NEM géré par l'Hospice Général). A son arrivée, il rencontra Pierre, qu'il connaissait déjà de Vallorbe, et qui lui présenta Issa. Ils étaient alors souvent ensemble pour manger au foyer ou pour sortir se balader en ville. Malgré cette compagnie, Ibrahim s'ennuyait passablement au foyer, où il n'y avait rien à faire, si ce n'est penser à la situation, dans laquelle il se trouve aujourd'hui, et à laquelle il ne voyait pas d'issue. Chaque semaine, il devait se rendre à l'OCP pour renouveler le tampon lui donnant accès à cette aide d'urgence. Il devait souvent y subir une grande pression de la part des personnes travaillant dans ce service, qui cherchaient à le pousser à accomplir des démarches en vue de son retour, voire même à le faire entrer dans la clandestinité en Suisse, ou dans un pays voisin.

« La dernière fois, ils m'ont retenu avant de me donner le tampon, et m'ont fait monter au bureau- Là-bas, ils m'ont dit que je n'avais plus rien à faire ici, que j'étais illégal, que je devais quitter la Suisse... que si je n'organisais pas mon départ en allant à la Croix-Rouge Genevoise et à mon ambassade, ce serait la police qui allait me renvoyer ! Ce jour là, j'ai cru que ma tête allait exploser... et la prochaine fois, je suis sûr qu'ils vont me retenir encore. »

Extrait d'une discussion informelle lors d'un repas organisé par l'AGORA.

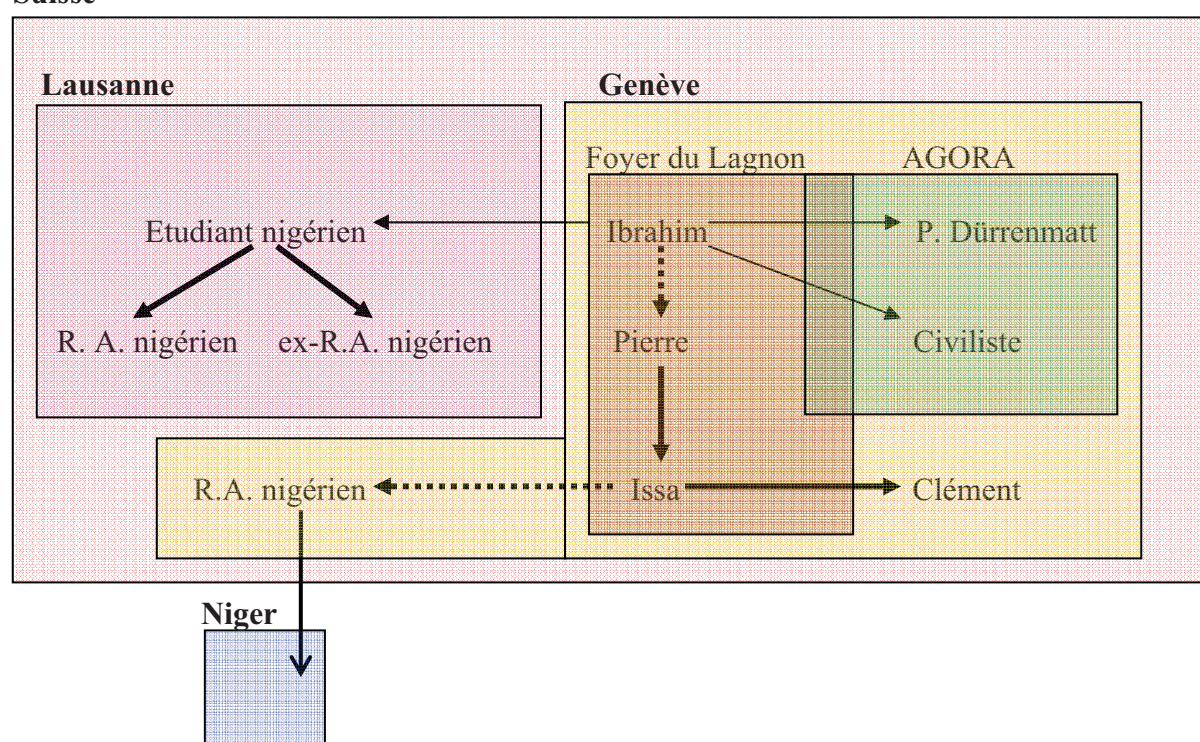
Au bout de quelques mois, Ibrahim pu commencer à travailler à Genève roule, association ayant notamment pour but de fournir une occupation au requérants d'asile, ainsi qu'au personnes frappées de NEM. Ce qui lui permit de ne pas rester au foyer toute la journée sans rien faire, et d'obtenir quelques 350 francs par mois (à raison de 3 francs de l'heure), alors qu'il n'avait aucune source de revenus en espèce jusque là.

Ibrahim me dit qu'il eut aussi la chance de rencontrer dans le train, qui le menait de l'aéroport de Genève à Vallorbe, une personne venant elle aussi du Niger et habitant à Lausanne. Cette personne le mit en contact avec d'autres nigériens, dont deux en particulier : un requérants d'asile, et un ancien requérants à présent marié travaillant dans l'hôtellerie, chez qui il allait passer de temps en temps quelques jours, lorsqu'il ne travaillait pas, afin de se changer les idées et d'obtenir un soutien moral. Il rencontra aussi à Genève, par l'intermédiaire d'Issa, un autre requérant d'asile nigérien, qu'il voyait de temps en temps. Au bout de quelques mois, ce dernier décida de rentrer au pays. Alors qu'Ibrahim ne savait jusqu'alors pas comment obtenir les documents pouvant lui permettre de rouvrir son dossier et lui faire éventuellement obtenir le statut de requérant d'asile, il y vit une occasion inespérée. Ibrahim chargea alors son ami d'aller chez lui afin de lui envoyer de nouveaux documents attestant de son identité, et des menaces qui plainaient sur lui. Une fois qu'il reçut ses documents, Ibrahim alla voir un juriste au CSP, qui accepta de tenter un recours. Quelques jours plus tard, Ibrahim apprit que son recours avait lui aussi été rejeté. Ayant fondé énormément d'espoir sur ce recours, qui allait peut-être lui permettre de mettre enfin un terme à toutes ses difficultés, ce nouveau rejet lui porta un sévère coup au moral, et il en tomba même malade quelques jours plus tard. Actuellement Ibrahim s'est remis de cette dure nouvelle, et reste à l'aide d'urgence sans perspectives lui permettant d'imaginer que sa situation va s'améliorer.

Je vais à présent tenter, et ceci à la fin de chacune des descriptions de mes trois informateurs privilégiés, de représenter sous la forme d'un schéma leur réseau social, tel que j'ai pu l'identifier. Ces schémas n'ont pas la prétention de mettre en évidence l'ensemble des personnes avec qui ils ont des contacts, mais seulement les personnes, dont je connaissais l'existence, avec qui ils avaient ou avaient eu des contacts fréquents. De plus, les personnes avec qui mes informateurs nourrissaient des liens étroits ou « forts » - au sens de M. Granovetter (cité par Ponthieux 2006) lié au degré d'intimité, d'intensité émotionnelle, de réciprocité – ont été signalé comme telle (voire légende des schémas). Il me faut d'emblée préciser que *chaque flèche* ($\longrightarrow$), *qu'elle parte de l'informateur concerné ou non, concerne sa relation avec la personne vers qui elle pointe*. Le fait qu'elle ne parte pas de lui signifie simplement que c'est à travers la personne dont elle part, que l'informateur considéré est entré en contact avec la personne vers qui elle se dirige. De plus, les cadres, lorsqu'ils représentent des lieux comme l'AGORA, la mosquée, ou Genève roule, désignent l'endroit où ces personnes se sont rencontrées, alors que si ils représentent des villes ou des pays, ils spécifient simplement l'espace, où les contacts ont généralement lieu. Lorsque le cadre de l'AGORA déborde sur le cadre du foyer du Lagnon signifie que les membres de cette association se rendent eux-mêmes là-bas, et que c'est ainsi qu'ils ont rencontrés les personnes concernées. Ces schémas se contentent d'illustrer la description qui a été faite de leurs réseaux sociaux dans ce chapitre, l'analyse de reseaux étant réalisée dans un chapitre ultérieur.

Figure 3 : Schéma du réseau social identifié d'Ibrahim

Suisse



Légende des schémas :

- : Indique les personnes avec qui l'acteur concerné est en relation et, si elle ne part pas de lui, la personne qui la mis en relation avec la personne sur qui pointe la flèche.
- : Indique les « liens forts » au sein du réseau
-→ : Indique les « liens forts » qui existaient par le passé
- : Indique le départ d'une personne en dehors du canton ou du pays.

1.2 Pierre

Pierre est un jeune camerounais de 27 ans. Il me raconta, qu'il dut quitter le Cameroun, afin d'éviter de devoir commettre les crimes que la chefferie de son village (liée au gouvernement) lui demanda d'accomplir lors des funérailles de son père, afin d'obtenir un animal totem, et de pouvoir ainsi lui succéder parmi les notables du village. Avant cela, Pierre vivait dans une petite ville du Nord-Ouest du Cameroun dans le pays Bamiléké, non loin de son village d'origine, avec sa tante, où il exerçait le métier d'intermédiaire dans le commerce d'arachide.

Pierre est arrivé en Suisse par avion à l'aéroport de Genève au mois de novembre. Comme dans le cas d'Ibrahim, ce n'était pas lui (mais son passeur) qui avait choisit sa destination, et il ne connaissait personne en Suisse à son arrivée. Il reçut une décision de NEM à Vallorbe pour n'avoir pas présenté de pièces d'identité, mais aussi pour n'avoir pas su convaincre ses interlocuteurs :

« La personne qui m'a fait faire la 3^e interview à Vallorbe m'avait dit que ma demande avait été rejetée parce que je n'avais pas été convaincant. Mais moi je lui avais dit que la seule chose que je pouvais faire c'est de lui raconter mon histoire, mais que je ne pouvais pas opérer de miracle. Donc ils m'ont dit que je n'avais pas été convaincant, et qu'en plus je n'avais pas donné mon identité. »

Il fût attribué au canton de Genève pour toucher l'aide d'urgence. Arrivé à Genève, Pierre se rendit donc à l'OCP, puis au foyer du Lagnon, où il y rencontra Issa :

« [...] c'est ici que je l'ai rencontré [Issa]. Bon, je l'avais vu une fois à Vallorbe avant qu'il ne parte. Mais c'est quand je suis arrivé ici, je m'inquiétais, je me dérangeait, et il m'a dit : je suis là ! Si tu as un problème, on peut trouver une solution. Et ça c'est passé comme ça jusqu'à présent. On marche ensemble. On mange ensemble, quand c'est lui ou moi qui préparons. Et maintenant il y a aussi Ibrahim, qui est venu nous rejoindre. Comme ça nous sommes ensemble. [...] Ça me permet de ne pas trop penser, ça me permet d'oublier beaucoup de choses. Et quand je suis trop pensif, Issa me dit d'arrêter. Car il me dit que la vie est ainsi, qu'il y en a qui souffrent, d'autres qui sont bien. Qu'on est tous dans la même situation, mais qu'on ne sait pas ce qui va se passer, donc il faut se tranquilliser. Il me remonte un peu. Et moi aussi quand il est en difficulté. »

A son arrivée, Pierre était donc très souvent en compagnie d'Issa (puis d'Ibrahim), avec qui il se rendait notamment aux cours d'informatique dispensés par l'AGORA. Malgré la compagnie et le soutien moral que lui fournissaient Issa et Ibrahim, Pierre supportait mal la vie au foyer. Il souffrait des conditions de vie au foyer, du fait qu'on ne leur donnait pas d'argent ne serait-ce que pour se nourrir mais de la nourriture toute préparée, de l'éloignement du foyer par rapport à la ville, de la stigmatisation dont il étaient victimes notamment de la part de la police, ainsi que de la pression que lui mettait l'OCP afin qu'il quitte le pays. Toutes ces difficultés le firent se renfermer sur lui-même, et couper petit à petit les liens qu'il avait avec Ibrahim et Issa, et dans une certaine mesure aussi avec moi.

A l'époque de mon premier entretien avec lui, Pierre n'avait rencontré aucun camerounais, mais pensait de toute façon qu'ils ne pourraient pas faire grand-chose pour lui. Il espérait par contre rencontrer des personnes de la même région, ainsi que de la même ethnie et langue que lui, se disant qu'eux seraient plus susceptible de l'aider. Pourtant le temps lui prouva le contraire. En effet, je lui fis rencontrer certains camerounais de la même région et ethnie que lui, ils ne firent pas grand choses pour lui, si ce n'est le rencontrer une fois, lui donner quelques conseils et parfois une petite aide matérielle. Par contre, lorsqu'il commença à travailler lui aussi à Genève roule, il y rencontra un de ses compatriotes requérants d'asile (mais qui n'était pas de la même région que lui) avec qui il se lia d'amitié. Il rencontra aussi une femme camerounaise, qui chercha par tous les moyens de l'aider, en lui donnant un peu d'argent, en cherchant à lui présenter des amis susceptibles de lui offrir un travail, en lui proposant même d'habiter pour un temps chez elle, et de lui louer un petit studio par la suite. Mais Pierre ne comprenant pas pourquoi cette femme désirait l'aider à ce point, alors qu'elle

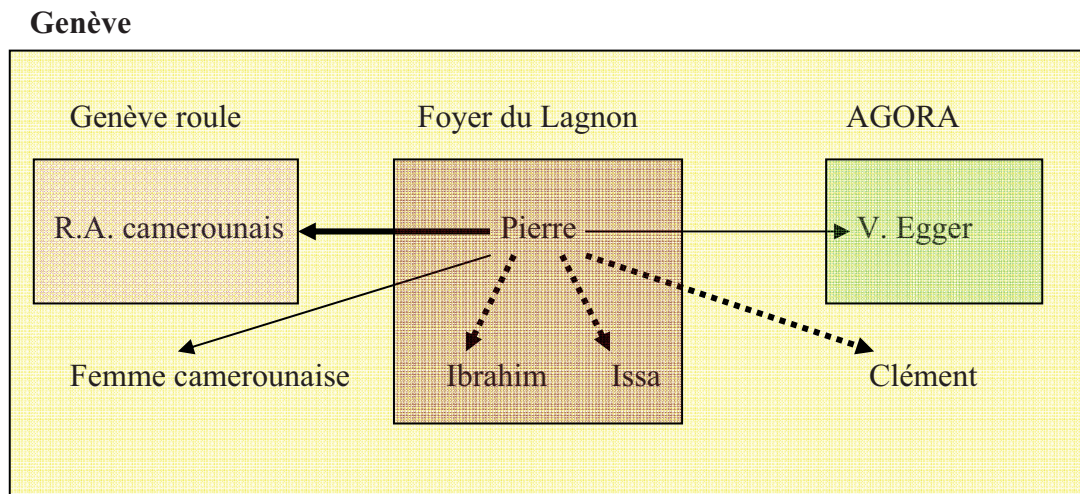
était mariée et ne voulait apparemment pas de lui comme amant, ne put véritablement mobiliser toutes les ressources se trouvant pourtant à sa portée.

La peur du renvoi ne le laissant plus en paix lorsqu'il était au foyer (et particulièrement pendant la nuit), il finit donc par se résigner à ne plus dormir au Lagnon, où seulement occasionnellement lorsqu'il n'avait pas le choix. Il alla dormir quelques temps dans le foyer de son compatriote requérants d'asile, puis - par peur d'attirer des ennuis à son ami - commença à dormir « n'importe où », comme il me le disait ; parfois dans la rue, d'autre fois chez des amis (sans que je sache très bien qui). Il conservait néanmoins ses affaires dans sa chambre au foyer, et venait de temps en temps y prendre des douches. Il allait aussi parfois à l'OCP pour faire tamponner sa feuille, ce qu'ils refusaient parfois de faire, ou ne lui donnaient un tampon valable qu'un ou deux jours (au lieu d'une semaine).

A cette période, Pierre (initialement de religion catholique) se convertit au protestantisme deux mois après avoir rencontré un missionnaire américain de « l'Eglise des Saints des Derniers Jours ». Dès lors, il se rendait chaque dimanche pour prier dans leur église, ce qui, me disait-il, lui apportait du réconfort. Il espérait aussi pouvoir bénéficier d'un soutien matériel de la part de ses nouveaux « frères et sœurs », mais cela ne fût pas le cas. Il commença aussi à s'entraîner, sans que je sache comment il arriva à joindre cette équipe, plusieurs fois par semaine avec une équipe de foot de 3^e division. Le sport étant un moyen pour lui d'évacuer le stress. Il nourrissait aussi l'espoir de pouvoir joindre une équipe de niveau plus élevé, qui lui permettrait peut-être de régulariser sa situation.

De par ces différentes activités et rencontres, je crus tout d'abord qu'il délaissait uniquement certaines relations notamment celles avec ces anciens compagnons du Lagnon au profit de nouvelles peut-être plus aptes à lui fournir certaines ressources. Je me rendis ensuite compte qu'il s'agissait en fait véritablement d'une attitude de repli et de renfermement sur lui-même provoquée par les difficultés auxquelles il n'arrivait pas à faire face. Ainsi étant déprimé, il préférait d'une certaine manière se plonger dans la solitude, ce qui aggravait encore plus l'exclusion dont il était victime, et l'empêchait de développer son réseau, ou encore de mobiliser les ressources s'y trouvant.

Figure 4 : Réseau social de Pierre



1.3 Issa

Issa est un jeune homme mauritanien de 23 ans. Il m'a expliqué avoir fui l'esclavage sévissant encore dans son pays. Pour cela, il a emprunté l'argent nécessaire à son voyage, contre une promesse de remboursement. Il a voyagé en avion avec un commerçant de la même ethnie que lui de Nouakchott jusqu'en Italie. Cet homme lui a fait finalement rejoindre la Suisse, en le confiant à un camionneur qui s'y rendait. Lui non plus ne connaissait personne avant d'arriver en Suisse. Une fois sur le territoire, il s'est débrouillé pour rejoindre le CEP de Vallorbe.

« Quand je suis arrivé, je ne savais pas quoi faire, je ne connaissais personnes, je n'avais même pas d'argent pour appeler le monsieur [le commerçant qui l'avait fait voyagé] ou en Afrique. Si j'avais eu de l'argent, je n'aurais pas eu besoin de demander l'asile ou quoi. Mais le camionneur m'avait dit de demander l'asile une fois je serais ici. Alors que j'ai été à la gare. Je demandais aux gens (aux noirs, aux blancs) pour l'asile. Et là, j'ai eu de la chance, car il y a un monsieur blanc qui m'a indiqué comment me rendre à Vallorbe pour faire ma demande, et m'a même payé le ticket de train. »

Entretien avec Issa.

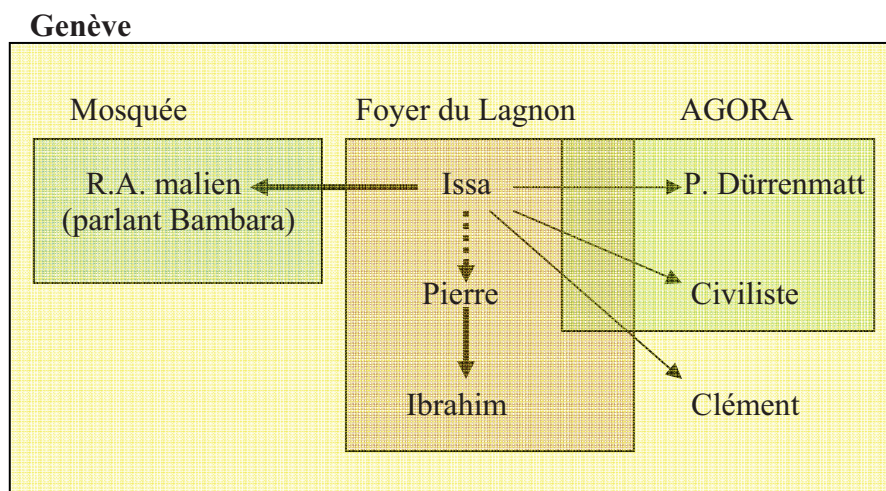
Il arriva à Vallorbe au début du mois d'octobre, et y reçut lui aussi une décision de NEM faute de papiers d'identité. Comme mes deux autres informateurs privilégiés, il se rendit alors à Genève, canton auquel il avait été attribué, pour toucher l'aide d'urgence.

« Bon, quand je suis parti à *Mama Africa* [association d'aide au requérants situé à Vallorbe], ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas faire de recours, qu'on allait me donner un billet de train pour toute la Suisse, et que si je connaissais quelqu'un ici je pouvais aller le rejoindre, sinon je pouvais aussi aller à Bâle, St Gall, ou Genève pour partir en France. Mais moi je leur ai dit que je ne connaissais personne ici, et que je n'avais pas d'argent... Comment est-ce que j'allais faire ? Ils m'ont dit que si j'allais à Genève pour demander l'aide d'urgence, c'était un peu comme une salle d'attente, qu'on allait me donner un lit et à manger en attendant d'obtenir le laissez-passer pour me renvoyer chez moi. »

Sur le chemin pour se rendre au foyer du Lagnon, Issa rencontra Marc, avec qui il finit par se lier d'amitié. Issa est musulman pratiquant, il prie plusieurs fois par jour, ne mange pas de porc, et ne boit pas d'alcool. Il se rend à la mosquée chaque vendredi pour prier. En se rendant là-bas, il espérait aussi avoir l'occasion de rencontrer d'autres mauritaniens, notamment pour pouvoir parler sa langue. Il n'y rencontra cependant pas de Mauritaniens, mais un Malien requérants d'asile parlant le Bambara. Issa parlant lui aussi le Bambara, en plus de sa langue maternelle - le Soninké - ils se lièrent d'amitié. En dehors d'Ibrahim (et avant cela Marc et Pierre), c'est presque uniquement avec lui qu'Issa est en contact. Ce dernier lui a fait néanmoins rencontrer d'autres personnes pour la plupart des requérants d'asile. Par exemple, c'est à travers lui qu'Issa rencontra le requérant d'asile nigérien qu'il présenta à Ibrahim.

Issa contrairement à Pierre réussit, en partie grâce à sa foi en Allah, et à garder espoir en l'avenir. Malgré qu'il n'entrevoie pas de solution dans l'immédiat à sa situation, il se dit que Dieu finira bien par lui permettre de se sortir de cette mauvaise passe, et que si ce n'est pas le cas, c'est qu'Il l'aura décidé ainsi. Cette manière de voir les choses semble lui permettre de ne pas tomber dans la déprime, ce qui lui permet notamment de rester très ouvert et social. Cette sociabilité peut-être considérée comme un atout non négligeable pour le développement de son réseau social, ainsi que pour lui permettre de rencontrer une femme pour un éventuel mariage.

Figure 3 : Schéma du réseau social identifié d'Issa



2. Deux entretiens supplémentaires

2.1 Marc

Marc est lui aussi un jeune homme âgé de 26 ans. Marc, qui ne souhaitait pas que je révèle sa nationalité, est d'origine Asiatique. Dans son pays, il avait fait un diplôme (*graduate*) en informatique, mais a décidé de quitter son pays d'origine avec sa mère après le tsunami en 2004. Il s'est d'abord rendu à Paris, puis à Amsterdam toujours avec sa mère. Sur place, des amis irakiens et africains lui ayant dit qu'ils allaient essayer de demander l'asile en Suisse, il décida lui aussi de s'y rendre. Il arriva fin août 2006 à l'aéroport de Zürich sans passeport. Il se rendit ensuite au CEP de Kreuzlingen, où il passa un peu plus d'un mois. Pendant son séjour à Kreuzlingen, il rencontra un patron d'une épicerie et restaurant asiatique de la même origine que lui, et qui était aussi passé par l'asile, avec qui il sympathisa, et qui lui proposa son aide.

Au début du mois d'octobre, il reçut une décision de NEM, et fût attribué au canton de Genève. Il s'y rendit pour solliciter l'aide d'urgence, mais (apparemment moins bien renseigné que les personnes venant de Vallorbe) il commença par aller à l'UNHCR, puis au CSP, avant d'arriver finalement à l'OCP, puis au foyer du Lagnon. Lors de son séjour à Genève, il prit des cours de français à l'AGORA, et se lia d'amitié avec les personnes dispensant ces cours, ainsi qu'avec un autre élève requérant d'asile érythréen. Au bout de trois mois, ne supportant plus la vie au foyer - du fait de la pression entretenue par l'OCP, du

désœuvrement, et du fait d'être le seul « non noir » -, il décida de contacter le patron de l'épicerie à Kreuzlingen, qui lui offrit du travail et un logement pour un temps. C'est à ce moment là, qu'il rencontra sa petite amie, de qui il attend (ou a) à présent un enfant. Cependant, après un mois et demi de travail, suite à un contrôle de police, Marc dut quitter le restaurant. Il retourna alors quelques jours à Genève, et au foyer du Lagnon, afin de se renseigner auprès des permanences juridique de l'AGORA (l'Elisa) des possibilités de régularisation par le biais du mariage avec cette femme de nationalité suisse, mais pas encore divorcée de son « futur ex-mari ». C'est pendant cette courte période que j'eus l'occasion de le rencontrer par l'intermédiaire d'Issa, et de l'interviewer. Quelques jours plus tard, il repartit à Zürich, sans savoir si il tâcherait d'y rester le temps que son amie accouche, ou si il allait tenter d'émigrer clandestinement au Canada (où il avait un ami avec qui il communiquait par Internet sur les possibilité de voyage et de travail) le temps qu'elle accouche et qu'il puisse alors faire reconnaître sa paternité, et faire une demande de régularisation.

On peut noter que dans le cas de Marc que, grâce aux ressources dont il disposait (personnes pouvant lui offrir un travail, petite amie, connaissances informatiques, et contact au Canada, mobilité préalable à travers différents pays d'Europe), il ne considérait le fait de demander l'asile en Suisse, puis de solliciter l'aide d'urgence à Genève seulement comme une alternative possible, qu'il pouvait abandonner au cas où elle ne lui convenait plus, et non comme le seul moyen de survivre, comme c'était le cas pour mes trois informateurs privilégiés. Il semble donc que seules les personnes les plus dépourvues de ressources restent et s'accrochent à l'aide d'urgence, avec les maigres possibilités qu'elle offre et le poids qu'elle fait peser sur les personnes.

2.2 Martial

Martial est un Béninois de 46 ans de religion musulmane. Il avait du quitter le Bénin suite à un drame familial :

« J'étais marié pendant 10 ans avec une femme, puis j'en ai pris une deuxième. Donc cela a fait du scandale dans ma famille. Mes deux femmes se sont battues et l'une a jeté le grill sur l'autre qui est décédée des suites de ces brûlures. J'habite un pays, le Bénin, où le vaudou règne. Et ma belle mère a donc jeté un envoûtement sur ma deuxième femme qui est morte avec l'enfant qu'elle portait. Ça allait être mon tour

ensuite, donc j'ai préféré quitter le pays. J'ai vendu tout ce que j'avais pour payer un passeur qui m'a fait venir ici, sinon j'aurais du fuir en brousse. »

Entretien avec Martial.

Comme dans les cas précédemment rapporté, Martial ne connaissait personne à son arrivée en Suisse, et c'est le passeur, qui avait choisi ce pays comme destination. Il avait reçu une décision de NEM au CEP de Vallorbe en mars 2005, et avait été attribué au canton de Genève. Il était alors d'abord parti à Lausanne chez des amis béninois rencontrés à Vallorbe pour se renseigner sur ce qu'il convenait de faire, et voir si un éventuel départ vers un pays voisin serait possible. A Lausanne, il alla aussi voir une personne du CSP qui lui conseilla d'aller à Genève, lui disant que la ville offrait diverses ressources pour les requérants d'asile, tel que l'AGORA et le CSP, où il pourrait peut-être trouver de l'aide. En mai 2005, il décida alors de se rendre à Genève pour solliciter l'aide d'urgence. A l'époque où Martial arriva à Genève, les personnes frappées d'une décision de NEM étaient encore logées à la Voie des Traz. Les conditions de vie y étaient particulièrement difficiles. Se plaignant de la précarité des conditions de vie qui leur était alors offerte à l'ancien responsable de l'AGORA, P. Zürn, ce dernier lui conseilla de tenter une action juridique. Martial, avec le soutien du CSP, se lança dans une bataille juridique, afin d'améliorer les conditions de vie des personnes touchant l'aide d'urgence à Genève, qu'il finit par remporter.

En décembre 2005, à une fête de Noël organisée par l'AGORA, Martial fit la connaissance d'une femme d'origine haïtienne et de nationalité suisse, chez qui il emménagea dès février 2006. Il continue malgré tout à se rendre au foyer du Lagnon, lors des permanences de l'AGORA, et d'aller chercher les tampons chaque lundi à l'OCP, afin de toucher les 300frs par mois de l'aide d'urgence. Qui plus est, Martial dès 2005 avait réussi à disposer d'une source de revenue non officielle en vendant des cartes prépayées au sein des foyers pour requérants d'asile, ce qui lui permet d'envoyer trois ou quatre cents francs par mois à ses enfants restés au pays. A une époque, il travaillait aussi à « Genève roule », mais il abandonna cette occupation lorsqu'il dut choisir entre l'argent que lui procurait l'aide d'urgence, et celui que lui offrait l'association (à raison de 3 fr/h).

Aujourd'hui Martial attend que le divorce de sa compagne avec son ancien mari puisse être prononcé, afin de pouvoir d'ici l'été 2008 se marier et ainsi régulariser sa situation. Si les autorités n'arrivent pas à le renvoyer d'ici là (ce qui devrait être le cas, étant donné que son

ambassadeur du Bénin lui a apparemment garanti qu'il ne lui délivrerait pas de laissez-passer), il remportera finalement ce qu'il considère avoir été une guerre ouverte, de plus de 3 ans, avec les autorités suisses.

III. L'évolution de la politique d'asile en Suisse (1950-2004)

L'objectif de ce survol historique est de chercher à prendre un certain recul afin de situer le contexte dans lequel s'insère la problématique de la non-entrée en matière. J'espère ainsi montrer comment la politique d'asile suisse a évolué depuis les années 1950, pour finalement arriver à comprendre ce qui, en 2004, a amené les autorités suisses à prendre des mesures aussi restrictives que celles dont traite ce travail. A la fin de ce chapitre, j'essaierai de mettre en évidence le rôle du principe sous-tendant l'Etat-nation dans l'exclusion des personnes frappées de NEM.

1. 1950-1970 : une politique des réfugiés ouverte

C'est en 1955, que la Suisse signe la Convention des Nations Unies relatives au statut de réfugiés, datant de 1951. Jusque là, les droits des réfugiés étaient uniquement réglementés par un paragraphe de la loi sur les étrangers datant de 1931. Lorsqu'en 1956, l'Armée Rouge envahit la Hongrie, les autorités suisses proposeront, sur l'appel du UNHCR, d'accueillir un contingent de 10'000 personnes réfugiées en Autriche. Les réfugiés sont acceptés en Suisse sans examens individuels, logés et rapidement intégrés au marché du travail. De plus, aucunes restrictions quant à la durée de leur séjour ne sont imposées par les autorités (Piguet 2004). Plusieurs facteurs peuvent expliquer la générosité dont a fait preuve la Suisse envers les réfugiés hongrois, et l'élan de solidarité de la population envers eux. Premièrement, il faut rappeler le contexte de « guerre froide » dans lequel se déroulent ces événements. La solidarité qu'affiche la Suisse avec des réfugiés qui fuient un régime communiste s'explique entre autre par l'anti-communisme et la peur de l'URSS qui régnait à cette époque dans le pays (Efionayi-Mäder 2003, Gold et Poli 2006, Parini et Gianni 2005, Piguet 2004). De plus, la proximité géographique joua un rôle puisque les ressortissants hongrois étaient considérés par la population comme proche au niveau aussi bien idéologique, que culturel ou religieux (Poli et Gold 2006). Par ailleurs, la Suisse connaissait alors une période de croissance économique importante, et que ces réfugiés hongrois, pour la plupart qualifiés, constituaient

ainsi une source de main d'œuvre très bienvenue (Efionayi-Mäder 2003, Gold et Poli 2006, Parini et Gianni 2005, Piguet 2004). Enfin, comme le note en particulier D. Efionayi-Mäder (2003), l'attitude de la Suisse envers les réfugiés pendant la Seconde Guerre mondiale, révélé notamment par le rapport Ludwig en 1957, a très probablement contribué au fait que les autorités suisses réservent un meilleur accueil aux réfugiés hongrois.

La Suisse offrira d'une manière générale les mêmes conditions d'accueil aux deux milles réfugiés tibétains arrivés vers la moitié des années 1960, puis aux 14'000 réfugiés tchèques en 1968 (Piguet 2004), les facteurs cités ci-dessus étant en général toujours valables. Ainsi il subsiste un large consensus au niveau de la population et des autorités concernant l'attitude à adopter concernant ces réfugiés. Des initiatives xénophobes visant à limiter la population étrangère en Suisse recueillaient pourtant à cette époque déjà une large audience auprès de la population, mais ne visaient pas à cette époque les réfugiés.

2. Le tournant des années 1970

Le cas des réfugiés chiliens marque une rupture avec la politique qui prévalait jusqu'alors. En effet, un grand débat prend naissance au sein de l'opinion publique au sujet de l'attitude à adopter envers les réfugiés chiliens. Les autorités proposeront finalement au HCR d'accueillir un contingent de 200 réfugiés chiliens, pour finir par en accepter une cinquantaine de plus, grâce à la mobilisation des milieux ecclésiastiques et de gauche. De ce fait, les personnes ayant été prises en charge par la Suisse ont été, contrairement à ce qui c'était passé dans le cas de la Hongrie ou de la République Tchèque, soumises à une sélection au sein de l'ambassade suisse du Chili. Un des principaux facteurs pouvant expliquer ces changements d'attitude, comme le souligne C. Bolzman (1996), réside dans le fait que, cette fois-ci, ce ne sont pas des ressortissants fuyant le bloc communiste, mais au contraire des personnes en exil suite au renversement d'un gouvernement de gauche. Ces ressortissants étaient donc soupçonnés d'être des auteurs de troubles, voire des révolutionnaires potentiels (Parini et Gianni 2005). R. Poli et G. Gold (2006) mettent aussi en avant le fait que, le cas du Chili, est un des premiers mouvements migratoires de masse originaires du « Tiers-Monde ». La question de la distance géographique a du elle aussi jouer un rôle dans ce changement d'attitude. De plus, à la logique Est/Ouest dans laquelle s'inséraient les conflits cités jusqu'à présent, vient se surajouter la question des rapports Nord/Sud.

3. 1980-1990 : de la politique des réfugiés à la celle de l'asile

Les tendances esquissées lors des années 1970 ne feront que s'accroître durant les années 1980. Ces éléments expliqueront en partie pourquoi la première loi sur l'asile en Suisse adoptée en 1981 n'a pas cessé jusqu'à aujourd'hui d'être débattue et de subir d'incessantes modifications allant toujours dans le sens d'une plus grande restriction (Efionayi-Mäder 2003, Piguet 2004). Premièrement, comme nous l'avons vu dans le cas du Chili, les causes de départ se complexifient et ne s'inscrivent plus simplement dans les rapports Est/Ouest. De plus en plus de ceux qu'on appelle désormais « requérant d'asile » proviennent de pays de l'hémisphère Sud. Ces personnes proviennent donc de pays de plus en plus éloignés, mais aussi de provenances très diverses (Afrique de l'Est, Sri Lanka, Pakistan, Turquie, Irak, etc.). De plus, on constate une grande augmentation des demandes d'asile qui dépassent les 40'000 en 1991 du fait des très nombreux conflits ont frappés des pays comme la Turquie, l'ex-Yougoslavie, le Sri Lanka, le Liban, etc. (Piguet 2004). La réduction des distances due au développement des moyens de transports et de communication joua aussi un rôle dans cet accroissement, ainsi que dans la diversification des origines des requérants. En 1999, on assiste à une nouvelle grande hausse des demandes d'asile en Suisse, qui arrivent jusqu'à 46'000, dont 35'000 proviennent de l'ex-Yougoslavie. Cette situation était donc due aux exactions du gouvernement de Milosevic au Kosovo, et aux liens migratoires étroits, qui liaient la Suisse à l'ex-Yougoslavie du fait du recrutement de mains d'œuvre y ayant été réalisé dans les années 80. Cet accroissement et diversification des demandes d'asile se produisent en outre dans un contexte économique bien différent puisque la croissance a laissé la place à la récession économique survenue après la crise pétrolière, ce qui rendait l'intégration économique des arrivants, qui plus est généralement pas aussi bien qualifiés que dans le passé, beaucoup plus difficile (Efionayi-Mäder 2003, Piguet 2004).

C'est dans ce contexte que s'opère un changement radical qui transforme la « politique des réfugiés » en « problèmes de l'asile » (Efionayi-Mäder 2003). On ne parle de ce fait plus de réfugiés, mais de demandeurs d'asile. Ce changement sémantique implique que les personnes arrivant jusqu'en Suisse doivent désormais de gagner le droit d'être considérées comme des réfugiés. Un examen individuel est alors à l'ordre du jour, et la proportion de l'acceptation des demandes est toujours plus faible. R. Poli et G. Gold (2006) note que 75% des personnes dont la demande étaient définitivement traitées recevaient le statut de réfugié en 1982, alors que ce taux chutait à 14% en 1984, et à 7% en 2003. Il faut néanmoins relever que

si le statut de réfugié était très rarement octroyé de nombreux nouveaux statuts furent créés, qui permettait aux personnes de rester provisoirement sur le territoire suisse (Piguet 2004). C'est aussi à cette période que l'acceptation des réfugiés est devenu un problème politique et social : les partis nationalistes thématisaient la peur que suscitait chez la population le fort potentiel migratoire des pays du Sud, alors que la gauche et les milieux ecclésiastiques tentaient de lutter contre le rejet dont étaient victimes les réfugiés, tandis que les autorités cherchaient à distinguer les vrais, des faux réfugiés (Efionayi-Mäder 2003).

4. Les tendances des modifications de la loi sur l'asile et les mesures relatives à la non-entrée en matière

Face à l'augmentation des demandes d'asile mais aussi du fait de la pression constante dans laquelle les partis nationalistes tenaient les autorités par les nombreuses initiatives et référendums qu'ils lancèrent pendant cette période, les autorités effectuèrent d'incessantes révisions à la loi sur l'asile, notamment par la mise en place des nombreuses mesures d'urgences (Piguet 2004). Parini et Gianni (2005) relèvent les quatre orientations principales qu'a connues la LAsi suite aux nombreuses modifications qui y ont été apportées depuis son entrée en vigueur en 1981. Premièrement, une accélération dans les procédures d'asiles, notamment par une répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, des limitations des délais de recours. La seconde orientation concerne la facilitation de l'exécution des renvois. Ces deux premiers points sont liés, puisque les nombreuses années que prenaient les procédures d'asile rendaient par la suite difficile l'exécution de renvois, du fait notamment de l'intégration dans le marché du travail. De nombreuses difficultés se posent néanmoins à l'exécution des renvois étant donné les nombreuses oppositions qu'ils suscitent au sein de la société civile, et surtout du fait de la difficulté d'obtenir des documents de voyages auprès de certains pays, dont proviennent les ressortissants. Le troisième point consiste en la multiplication des statuts n'offrant qu'une protection temporaire, tel que celui de requérants d'asile, les admissions provisoires, les permis humanitaires, etc. Cette pratique permet d'accueillir des personnes ne pouvant être renvoyées dans leur pays d'origine, du fait des situations de violence qui y sévissent, tout en cherchant à éviter que ces personnes ne s'installent durablement en Suisse, comme le leur permettrait l'accès au statut de réfugié. Ces situations instables et précaires peuvent être, comme l'a montré l'étude de Efionayi-Mäder et al. (2004) dans le cas des admissions temporaires, extrêmement difficile à vivre, et ce d'autant plus lorsqu'elles se prolongent. Enfin la dernière grande orientation, que dénotent ces

chercheurs, est celle de la dissuasion des candidats potentiels à l'asile et lutte contre les « abus ». Ces tentatives de dissuasion et de lutte contre les « abus » prennent principalement la forme de restriction de l'accès au marché du travail, et de diminution des prestations d'assistance, en vue de dissuader les demandes d'asiles non fondées par des conditions d'accueil peu « attractives ». Cette évolution est telle que Frossard et Hagmann (2000) en viennent à dire que l'objectif d'aide aux réfugiés a été remplacé au fil des années par la perspective la lutte contre les « abus » du droit d'asile. Ils montrent ainsi que les révisions de la LAsi ont d'abord visé les personnes se livrant à une activités lucrative pendant leur procédure, puis celles les personnes venues exclusivement pour des raisons économiques, et enfin les personnes exerçant des activités illégales, ou étant entrée de manière illicite. Cette sempiternelle lutte contre les « abus » amènent les autorités fédérales à soupçonner a priori tous demandeurs d'asile d'être des « profiteurs » potentiels. E. Piguet (2004 : 90) parle de ce fait du « temps de la dissimulation et du soupçon » pour décrire l'époque actuelle, étant donné que les difficultés pour l'obtention de l'asile conduisent certaines personnes à cacher leur identité lors d'une demande d'asile afin d'éviter un renvoi. En réaction les autorités en viennent à refuser d'entrer en matière sur toutes personnes ne fournissant une pièce d'identité, ce qui peut pourtant être compréhensible lors d'une persécution étatique.

C'est dans ce contexte de restriction du droit d'asile, et lutte contre les « abus » que peut se comprendre les décisions relatives à la non-entrée en matière. En 1990 est d'abord instaurée la possibilité de ne pas entrer en matière sur une demande d'asile, afin de réduire le temps de la procédure d'asile concernant des demandes jugées infondées. A cette époque le fait de ne pas présenter une pièce d'identité n'était pas un motif de NEM. La non-entrée en matière concernait alors surtout les personnes ayant déjà fait une demande dans un pays voisin, ou en provenance d'un pays considéré comme « sûr ». A la suite de l'adoption de la nouvelle loi d'asile de 1999, entre en vigueur, à la faveur d'un arrêté fédéral (cette mesure étant été préalablement retirée du projet de loi par crainte d'un rejet), la décision de ne pas entrer en matière sur le cas des personnes ne pouvant présenter de pièces d'identité valable lors de leur demande d'asile (Piguet 2004). Enfin, en 2004 suite à l'entrée en vigueur d'un programme d'allègement budgétaire, l'aide sociale est supprimée pour les personnes frappées d'une décision de NEM. Déclarées en situation de séjour illégal, les personnes recevant cette décision doivent alors quitter le territoire dans les plus brefs délais. Elles ont tout de même la possibilité de se rendre dans le canton auxquelles elles ont été attribuées afin de toucher une aide d'urgence. Si cette mesure rentrait dans le cadre d'un allègement budgétaire, elle

s'inscrivait aussi dans le cadre général des mesures dissuasives visant la réduction des prestations offertes aux personnes faisant une demande d'asile. L'intention (plus ou moins officiellement déclarée) étant dans rendre les conditions de vie des personnes ayant reçu pareilles décisions si peu « attractives », ou plutôt si difficiles, qu'elles préféreraient d'elles-mêmes quitter la Suisse. Cette mesure de suppression de l'aide sociale sera à partir de janvier 2008 élargie aux requérants d'asile déboutés, c'est-à-dire ayant reçu une décision négative après examen de leur demande. Si la décision de NEM et la suppression de l'aide d'urgence suivent donc les grandes tendances mises en évidence lors de ce chapitre en constituant en quelques sortes l'aboutissement des politiques de dissuasion menées par les autorités, elles marquent tout de même, comme le remarquait Y. Brüttsch, (chargé de communication sur l'asile auprès du CSP) lors d'un entretien un changement de paradigme dans la politique d'asile. En effet, les autorités avaient jusque là toujours essayé de garder le contrôle sur les personnes relevant de l'asile, alors que dans ce cas, elles décident – avouant par la même leur incapacité à les renvoyer - de se débarrasser de ces personnes en les envoyant délibérément dans la clandestinité.

Lors de ce chapitre, j'ai donc pu identifier divers facteurs permettant d'expliquer la limitation progressive de l'accès à l'asile et au statut de réfugié ayant eu lieu durant ces 50 dernières années. Nous avons pu constater une augmentation des demandes d'asile jusqu'à la fin des années 1990, mais aussi une diversification de plus en plus grande des pays dont sont originaires les personnes arrivant en Suisse, et des motifs qui les poussent à y venir. Ces causes ne s'incrinrent plus dans une logique Est/Ouest, mais plus souvent dans les rapports Nord/Sud. La crainte provoquée par le potentiel migratoire de l'hémisphère Sud a été thématiquée par les partis nationalistes dans un contexte de faible croissance économique. L'emprise de ces partis sur le thème a été si grande que cela amène D. Efionayi-Mäder (2003) à poser la question de savoir si le fait de considérer actuellement l'asile comme un problème politique majeur, malgré la stabilisation des demandes autour de 20'000 par année (Gold et Poli 2006), ne serait pas du à la main mise de ces partis sur cette thématique.

5. L'Etat-nation comme logique d'exclusion

La logique de l'Etat-nation, dont les partis nationalistes se font les défenseurs, comme principe d'inclusion et d'exclusion, telle qu'elle a été mise en évidence notamment par A.

Wimmer (1996, 2002), permet de mettre en lumière ce qui sous-tend l'exclusion dont sont victimes les personnes frappées de NEM. Cet auteur montre que c'est l'appartenance à une nation qui détermine l'accès aux ressources à l'intérieur d'un territoire donné. Par le biais de la nationalité, l'Etat détermine qui peut avoir accès au territoire, à la possibilité d'y travailler, ainsi que d'y recevoir une aide publique. Il s'opère donc un processus de discrimination institutionnalisée ayant pour base l'appartenance nationale. A. Wimmer rejoint ainsi l'analyse qu'avait réalisée des années auparavant H. Arendt (1972), et reprise par M.-C. Caloz-Tschopp (2003), lorsqu'elle décrivait les « sans-Etat » comme des personnes, dont tous les droits étaient niés, n'étant pas inséré dans une communauté politique ou juridique.

Néanmoins, comme le note E. Piguet (2004), les Etats ont commencé à accorder de plus droits aux immigrants résidant légalement sur le territoire provenant de pays avec lesquels ils avaient signés des accords internationaux, comme dans le cas des personnes de l'Union Européenne. De plus, le fait même d'entrer sur le territoire national offre aux personnes certains droits, comme en Suisse où le droit à la « dignité humaine », et donc à l'aide d'urgence qui est censée la représenter, est théoriquement garantie par la Constitution fédérale. Cette évolution serait du toujours selon E. Piguet (2004) en partie aux valeurs universalistes des droits de l'homme constitutives de l'autoreprésentation des démocraties libérales modernes. Le débat concernant le traitement à réserver aux immigrants pourrait donc être considéré comme une lutte entre les tenants de valeurs universalistes, et celles de valeurs nationalistes, cherchant à limiter l'accès des ressources du pays aux seuls nationaux. Si dans le cas de l'aide d'urgence ni une appartenance nationale, ni le fait de pouvoir réclamer de la protection de l'Etat n'est nécessaire pour la solliciter, l'accès et le droit à la parole, dont parlait aussi Arendt (1972), semble plus décisif puisque cette aide (normalement garantie à tout un chacun) est comme nous le verrons parfois suspendue ou supprimée lorsque les personnes n'ont pas les moyens de se faire entendre.

La partie suivante sera donc consacrée à la description cette aide d'urgence, et de certains de ses paradoxes.

IV. L'aide d'urgence :

1. L'instauration de l'aide d'urgence et de ses paradoxes

L'aide d'urgence a été instituée du fait de l'art. 12 de la Constitution suisse stipulant que *toutes* personnes présentes sur le territoire ont le droit à un minimum vital afin de « mener une existence conforme à la dignité humaine ». Toutefois ce minimum vital à fournir aux personnes dans la nécessité n'est pas réglementé par la Constitution ou dicté par la Confédération, qui se contente d'allouer au canton un forfait par personnes frappées de NEM. Sa gestion est donc entièrement laissée à l'appréciation des cantons, ce qui explique de très fortes disparités intercantionales. Ces différences entre les cantons sont dues au système fédéraliste, mais aussi au caractère indéfini, et pouvant donc prêter à de nombreuses interprétations, de la notion de dignité humaine (Fierens 2003).

Cette aide relève néanmoins d'une situation paradoxale, puisqu'elle s'applique à des personnes en situation de séjour illégal, qui ne devraient par conséquent pas se trouver sur le territoire. Ainsi les personnes ayant recours à l'aide d'urgence se retrouvent dans la clandestinité, mais en même temps sont attribuées et enregistrées dans un canton. Cette situation paradoxale trouve son origine dans le fait que les autorités ne sont parfois pas en mesure de renvoyer toutes les personnes se trouvant dans cette situation (n'arrivant pas à déterminer l'origine des migrants ou n'obtenant pas de laissez-passer pour les renvoyer dans leur pays d'origine). Ne pouvant pas non plus toutes les emprisonner (le nombre de places étant limité et les coûts étant très importants), les autorités se voient donc contraintes, par l'article 12 de la Constitution, de venir en aide à des personnes qu'elles ont elles-mêmes placées dans l'illégalité⁶. Néanmoins, les autorités cantonales, comme nous le verrons dans le chapitre consacré aux difficultés auxquelles doivent faire face les personnes frappées de NEM, en même temps qu'elles fournissent cette aide, s'en servent afin de faire pression sur les personnes la sollicitant afin qu'elles quittent le territoire, ou du moins l'aide d'urgence. Si dans la majorité des cas, les personnes ne veulent pas retourner dans leur pays, il arrive aussi que des personnes désirant retourner dans leur pays ne le puissent pas faute de laissez-passer

⁶ Des personnes de l'équipe de la recherche SFM/HETS m'ont néanmoins rapporté, que dans certains cantons plus répressifs que Genève, tel que Zürich, il arrivait que des personnes venant réclamer l'aide d'urgence se fassent emprisonner pour une durée de 6 mois pour violation de la loi sur le séjour et l'établissement.

délivré par leur ambassade. Ces personnes se trouvent alors comme bloquées dans un ascenseur entre deux étages, ni la Suisse, ni leur pays d'origine ne voulant d'eux.

2. Une faible sollicitation de cette aide et quelques éléments explicatifs

Bien que cette aide soit normalement garantie de manière inconditionnelle à tout un chacun, seul un faible pourcentage de personnes frappées de NEM sollicite actuellement cette aide dans le canton de Genève (environ 10% comme stipulé en introduction). Plusieurs types d'explications peuvent être avancées pour expliquer cela. Premièrement, les personnes frappées de NEM sont considérées comme des étrangers en situation illégale sur le territoire. Le fait de se présenter devant les autorités augmente par conséquent les risques de se faire renvoyer. Cette première explication permet de comprendre pourquoi la quasi-totalité des personnes vivant au foyer du Lagnon sont originaires d'Afrique subsaharienne, pays avec lesquels il est généralement long et difficile d'obtenir des laissez-passer pour renvoyer les ressortissants provenant de cette région, alors que presque aucune personne provenant de Serbie ne s'y trouve, étant donné que les accords de réadmission existants feraient que les personnes en provenance de ce pays pourraient être renvoyées très rapidement. La seconde hypothèse explicative, tirée de mes entretiens d'« experts », tiendrait au fait que certaines personnes frappées de NEM détiendraient à leur arrivée en Suisse un réseau social leur permettant de ne pas solliciter cette aide. Les personnes se trouvant dans cette situation se rapprocheraient des « sans-papiers » traditionnels, réussissant à trouver un logement et un travail par l'intermédiaire de leur réseau social. Ces cas se retrouveraient aussi plus parmi les personnes provenant de Serbie, dont la population est importante en Suisse et implantée depuis plusieurs décennies⁷. Un autre élément, tiré de mes observations, permettant de comprendre le nombre peu élevé de personnes sollicitant actuellement l'aide d'urgence à Genève réside dans les conditions de vie offertes au foyer du Lagnon, et la pression que les fonctionnaires de l'OCP font peser sur les personnes y vivant. La précarité des conditions de vie, ainsi que la peur du renvoi entretenu par l'OCP font en général quitter l'aide d'urgence aux personnes frappées de NEM si une autre alternative se présente à eux (et parfois même en

⁷ R. Poli et G. Gold (2006) estime à environ 160'000 le nombre de personnes provenant du Kosovo, et font remarquer que le recrutement de main d'œuvre dans cette région avait commencé dès les années 1960, alors que les personnes provenant d'Afrique de l'ouest étaient en 2000 dix fois moins nombreuses (environ 16'000 personnes) et que leur venue en Suisse est plus récente.

l'absence d'alternative comme dans le cas de Pierre, qui préféra aller dormir dans la rue). Enfin, le fait que la quasi-totalité des personnes vivant au Lagnon soient originaires d'Afrique subsaharienne entraîne un effet de ségrégation, qui fait qu'une personne ne provenant pas de cette région se sentira d'autant plus exclue, ce qui lui donnera une raison supplémentaire de chercher à quitter le foyer. C'est en tous cas ce que peut le laisser penser ce témoignage :

« Je suis resté 3 mois là-bas comme ça. En plus là-bas j'étais le seul blanc, parmi tous les noirs, donc c'était plus difficile pour moi. »

Entretiens avec Marc.

Ainsi, si l'on sait qu'un nombre très peu élevé de personnes sollicite actuellement l'aide d'urgence dans le canton de Genève, et qu'un petit nombre de personnes rentrent dans leur pays avec l'aide des autorités, on ignore ce qu'il advient des autres qui disparaissent dans la clandestinité. Mais voyons donc à présent en quoi consiste cette aide dans le canton de Genève.

3. Les prestations de l'aide d'urgence à Genève

Comme stipulé auparavant, l'aide d'urgence varie passablement entre les cantons. Je parlerai donc uniquement de la manière dont elle a été instaurée à Genève. Je tâcherai aussi de montrer l'évolution que cette aide a subie du fait de la mobilisation des associations d'entraide au requérants d'asile (regroupées au sein de la Coordination asile), et de l'action juridique de personnes frappées de NEM.

A Genève, les personnes sollicitant cette aide doivent se présenter à l'office cantonal de la population, où ils reçoivent une feuille munie d'un tampon signifiant qu'ils sont illégaux à Genève, et qu'ils ont une semaine (5 jours) pour quitter le territoire. Au bout de quelques mois, cette feuille est presque entièrement recouverte de ces tampons. Munies du tampon de l'OCP, les personnes concernées peuvent alors se rendre au foyer du Lagnon dépendant de l'HG.

3.1 Localisation du foyer

Ce foyer est très éloigné du centre de la ville, dans la campagne genevoise (commune de Bernex), dans une ancienne aile de l'Hôpital de Loëx, ayant servi avant cela de foyer pour

requérant d'asile. D'après Y. Brüttsch du CSP, lorsqu'ils décidèrent d'y placer les personnes frappées d'une décision de NEM, l'HG fit rajouter un lit par chambre, afin de mettre en évidence que le statut de NEM était encore inférieur à celui de requérant. De plus, d'après les dires de mes informateurs, le foyer aurait été pourvu de prises pour antennes de télévision, qui auraient été supprimées avant leur arrivée. Ces actions de la part de l'HG concrétisent dans les faits la volonté de déclassement des personnes frappées de NEM par rapport aux requérants d'asile, et l'idée que ces personnes ne doivent pas être trop confortables en Suisse afin qu'elles y restent le moins longtemps possible. Un seul bus dessert l'Hôpital de Loëx de ce fait le foyer du Lagnon, le 43, circulant toutes les 30 minutes environ, et dont le dernier bus part depuis Onex (localité située à une 20 de minutes du centre ville) à 22h00. Il leur est néanmoins possible de prendre d'autres bus circulant plus tard, et de rejoindre ensuite le foyer moyennant une marche d'une vingtaine de minutes.

3.2 Habitations

Les personnes frappées de NEM reçoivent au foyer un lit dans une chambre, où se trouvent trois lits simples, dont deux superposés, mais où seul deux lits sont en général occupés d'après ce que j'ai pu y constater. Certaines personnes, bien considérées par les responsables du foyer, peuvent si elles le souhaitent accéder à une chambre individuelle. Dans les chambres se trouve un petit lavabo surmonté d'un miroir, ainsi qu'un réfrigérateur. Le foyer compte 3 étages avec des douches, et toilettes, une cuisine, et une salle de réfectoire commune à chaque étage (sauf au premier étage, qui ne comporte pas de salle commune). La propreté des lieux communs (cuisines, et sanitaires) laisse pour le moins à désirer, et les salles de réfectoire, comportant une table, et des deux rangées de chaises reliées les unes aux autres (comme dans les salles d'attente des aéroports) parfois manquantes, sont très peu hospitalières. Bien que les conditions de vie ne soient donc pas confortables au sein du foyer, elles sont nettement plus supportable, que les conditions dont jouissaient les personnes frappées de NEM lorsqu'ils étaient logées à la Voie des Traz, dans d'anciens baraquements militaires proche de l'aéroport. En hiver, la température n'y atteignait guère plus de 15°, et lors d'un hiver particulièrement rude, toutes les canalisations, ainsi que certaines installations à l'intérieur des bâtiments, gelèrent. Des articles dans les journaux parurent, sur l'appel des associations d'entraide, qui dénonçaient cette situation, et dans les 48 heures, les personnes frappées de NEM étaient déplacées au foyer du Lagnon.

3.3 Nourriture et bons Migros

Durant la semaine un petit déjeuner (pain, confiture, thé ou café, et un fruit) leur est servi le matin. Ils recevaient à une époque un sandwich sous cellophane, qui devait constituer leur repas de midi. Mais ce sandwich n'est, d'après mes informateurs, plus donné. Le soir, des barquettes à réchauffer au micro-onde (comportant un morceau de viande ou de poisson, du riz ou des pâtes, et des légumes) sont distribuées. Pour le week-end, les personnes vivant au foyer reçoivent deux bons Migros de 15 francs. De ces 30 francs en bon, ils peuvent récupérer 10 francs de monnaies (à raisons de 5 francs par bons) dans trois Migros de la ville (Jonction, Gare, et aéroport). Grâce à l'effort de la Coordination de l'asile (réunissant les divers organisations d'aide aux requérants d'asile), et au recours mené par Martial, les personnes frappées de NEM peuvent recevoir au bout d'une année à l'aide d'urgence une aide pour la nourriture en espèce à raison de 10frs par jour (soit 300 ou 310frs par mois). De plus, les personnes frappées de NEM sollicitant l'aide d'urgence obtiennent grâce aux réclamations de la Coordination une carte de bus mensuelle afin de pouvoir se déplacer librement dans le canton. Enfin, les personnes ayant reçues une décision de NEM peuvent travailler au sein de l'association « Genève roule » (ayant pour but de promouvoir la mobilité et de donner une occupation aux requérants d'asile) à raison de 3frs/h (soit 24frs pour une journée de 8 heures) 15 jours par mois. Cette occupation leur permet de gagner environ 350frs par mois. Il n'est néanmoins pas possible de cumuler l'aide en espèce et le travail à « Genève roule ». Les personnes en mesure de toucher l'argent de l'HG doivent donc choisir entre les deux. Si recevoir 10 francs par jour au bout d'un délai d'une année, de travailler pour 3frs/h, ou d'obtenir un abonnement de bus mensuel semble des avantages relativement peu importants, cela représente néanmoins des possibilités que des personnes frappées de NEM n'ont pas dans d'autres cantons. Ces avantages sont rendus possibles par le dialogue existant entre les milieux de défense des requérants d'asile (au sens large), et les autorités cantonales, plus souples que dans d'autres cantons, et qui acceptent de faire certaines concessions concernant la politique de dissuasion dictée par la Confédération, notamment afin de préserver l'image de la ville en tant que « Cité des Droits de l'Hommes », et de ne pas se faire désavouer par l'opinion publique ou encore par les tribunaux, comme cela fut le cas de Soleure.

4. L'aide d'urgence : un choix stratégique ou au contraire une absence de choix ?

Il apparaît, d'après mes entretiens avec les personnes concernées, que les personnes frappées d'une décision de NEM sollicitent l'aide d'urgence lorsqu'ils ne savent pas quoi faire d'autre, en d'autres termes lorsqu'ils n'ont pas d'autres possibilités.

« Bon quand je suis parti à Mama Africa (*association d'aide aux requérants de Vallorbe*), ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas faire de recours. Qu'on allait me donner un billet de train pour toute la Suisse, que si je connaissais quelqu'un ici je pouvais aller le rejoindre, sinon je pouvais aussi aller à Bâle, St Gall ou Genève pour partir en France... Mais moi je leur ai dit que je ne connaissais personne ici, et que je n'avais pas d'argent, comment est-ce que j'allais faire ? »

Entretien avec Issa.

On peut alors légitimement se demander si les personnes sollicitant l'aide d'urgence opère de la sorte un choix stratégique, ou si au contraire c'est l'absence de stratégies, et donc le poids des contraintes institutionnelles et légales, qui les oblige à agir de la sorte. Il me semble raisonnable de considérer que c'est malgré tout un choix qu'ils opèrent (puisque'il pourrait tout de même décider de quitter le pays pour tenter leur chance ailleurs, ou encore aller mendier dans la rue) et que même si les alternatives sont très restreintes, et que celle-ci à savoir l'aide d'urgence leur semble peu enviable, elle reste la solution qui leur semble la moins mauvaise parmi le peu d'alternatives qu'ils ont. Il s'agirait donc d'un choix mais d'un choix particulièrement restreint, et limité à des alternatives très précaires, que seules les personnes qui n'en ont pas de meilleurs choisissent.

Le fait qu'il s'agisse bel et bien d'un choix stratégique, leur donnant accès à un logement, à de la nourriture (en nature ou en espèce), ainsi qu'à un accès aux soins, est en outre confirmé par le fait qu'un de mes informateurs m'a dit avoir pris la décision de la réclamer seulement après être allé voir des amis dans un autre canton, évalué la possibilité de partir dans un autre pays, et qu'une personne du CSP lui aie finalement dit qu'il existait à Genève des associations qui serait peut-être en mesure de l'aider.

« Lorsque j'ai été frappé de NEM, tout d'abord je n'ai pas voulu rester en Suisse. Je ne suis pas allé directement à Genève, tout d'abord je suis parti chez des amis à

Lausanne, que j'avais rencontré à Vallorbe. Je voulais me renseigner pour savoir comment je pourrais aller ailleurs. Mais là bas, j'ai rencontré une dame du CSP, qui m'a conseillé d'aller à Genève, parce que la ville était bien structurée en matière d'accueil, que ce serait pas mal d'aller voir, et que peut-être je pourrais trouver de l'aide là-bas auprès de l'Elisa ou autre. »

Entretien avec Martial.

De plus, un autre des mes informateurs ayant reçu une décision de NEM vint d'abord à Genève pour demander l'aide d'urgence, mais lorsqu'il vit que les conditions ne lui plaisaient pas, il décida de repartir à Kreuzlingen (où il avait reçu sa décision de NEM, et où il avait noué certains contacts), afin de mobiliser les ressources au sein du réseau qu'il s'était préalablement constitué le temps de son séjour au Centre d'Enregistrement de Procédures (CEP).

« Au Lagnon, c'est chaque jour : dormir/manger, dormir/manger, dormir/manger... pour moi ça ce n'est pas la vie, c'est très difficile... (...). Et j'avais beaucoup de stress, beaucoup de pression ! (...) Alors au bout de trois mois, j'avais besoin d'argent et de travailler... alors j'ai appelé un chinois thai, qui tenait une épicerie restaurant à Kreuzlingen. »

Entretien avec Marc.

Cela montre donc que Marc a choisi d'aller voir ce que lui offrait cette aide d'urgence à Genève, alors qu'il aurait tout de suite pu demander à cette personne de l'aider, mais que ce n'est qu'après avoir constaté que ces conditions ne lui convenaient pas, qu'il a décidé d'essayer autre chose.

En outre, Pierre, un des mes trois informateurs privilégiés, décida de ne plus dormir au foyer, ne s'y sentant pas tranquille, du fait de la pression que lui faisait subir l'OCP, et la peur qu'il avait de se faire renvoyer chez lui. Il décida donc de ne plus dormir au foyer allant d'abord chez un ami requérant d'asile de la même nationalité que lui, puis finit par dormir dans la rue. Ainsi si l'on peut considérer le fait de solliciter l'aide d'urgence comme une stratégie relevant d'un choix personnel, le fait d'abandonner cette aide peut aussi être considéré comme un choix impliquant de mettre en place d'autres actions stratégiques. Il s'agira donc de chercher à comprendre dans quels cas et pour quels motifs cette stratégie est

mise en œuvre par des personnes frappées de NEM, et dans quels cas elle ne l'est pas. Dans le cas de Pierre par exemple, la peur du renvoi était assez forte pour lui faire préférer de dormir même dans la rue, alors que mes deux autres informateurs privilégiés, n'étant pas aussi perturbés que Pierre et n'ayant pas une solution leur paraissant meilleure comme Marc, préfèrent rester au foyer. Martial, quant à lui, quitta le foyer dès qu'il pu (pour vivre avec sa compagne), mais y revenait régulièrement pour toucher l'argent de l'aide d'urgence.

V. Contraintes touchant les personnes sollicitant l'aide d'urgence

La première partie de ce chapitre commence par mentionner les différentes contraintes et difficultés auxquelles doivent faire face les personnes frappées de NEM sollicitant l'aide d'urgence, telles qu'elles sont apparues dans le discours de mes informateurs. Par la suite, j'ai essayé de regrouper des différents éléments selon des catégories analytiques que j'ai moi-même élaborées.

1. Catégories discursives

1.1 Les conditions de vie au foyer et la nourriture

Bien que les conditions de vie des personnes à l'aide d'urgence à Genève se soient sensiblement améliorées depuis leur départ de la Voie des Traz pour le foyer du Lagnon, les personnes qui doivent y vivre sont pourtant loin d'en être satisfaites.

« Mais ici il n'y a rien à faire ! La nourriture qu'on nous donne, elle n'est pas bonne ! Si tu regardes les toilettes, c'est vraiment dégueulasse ! Ce que l'on a besoin on ne nous le donne pas... ça fait trois semaines que je dis à l'assistant que mon assiette est cassée. Il me dit toujours « après, après... », mais jusqu'à présent je ne l'ai toujours pas. (...) Moi je trouve qu'ici, ça ne va pas ! »
Entretien avec Issa.

Outre la propreté des installations communes (toilettes, douche, et cuisine), une des réclamations que j'ai souvent pu entendre de la part des habitants du foyer concernait la nourriture. Comme je l'ai déjà précisé dans le chapitre précédent, les personnes n'ont pas, durant la première année de leur séjour au foyer du Lagnon, la possibilité de se faire eux-mêmes à manger, recevant de la nourriture toute préparée et non de l'argent pour acheter et

cuisiner leur propre nourriture (si ce n'est les 30frs en bon Migros qu'ils reçoivent pour le week-end). Le fait de ne même pas pouvoir choisir et préparer eux-mêmes leur nourriture est généralement assez mal vécu par les personnes concernées, qui se plaignent que la nourriture n'est pas à leur goût, et qu'on leur donne, qui plus est, toujours la même chose. Selon P. Dürrenmatt de l'AGORA cette mesure (consistant à ne pas laisser les gens préparer leur propre nourriture) revient à leur dénier leur dernière marge de liberté.

J'ai néanmoins pu observer des petites stratégies permettant aux personnes concernées de réaffirmer leur pouvoir de décision ne serait-ce que sur ce qu'elles mangeront. Ainsi, j'ai remarqué que mes informateurs n'employaient pas uniquement les bons Migros pour se nourrir le week-end, comme cela était normalement prévu par l'HG. Au contraire, ils achetaient avec de la nourriture bon marché (pâtes, et huiles M-budget, etc.) et en relativement grande quantité (sac de riz, et d'oignon eux aussi M-budget), qui leur servait aussi pour le reste de la semaine. Ils me dirent aussi, qui leur arrivaient de récupérer la viande (cuisse de poulet, ou autres) des barquettes, qui leur étaient distribuées pour compléter les plats qu'ils se préparaient eux-mêmes, n'ayant parfois pas les moyens de s'en procurer. Enfin, ils s'invitaient souvent tour à tour à manger, ce que les autres avaient préparé.

1.2 Le désœuvrement et le dénuement économique

« Honnêtement, depuis que je suis arrivé, moi je n'ai rien fait. Franchement, là-bas ce n'est pas une vie. Ce n'est pas facile ! On est là-bas parce que qu'est-ce qu'on peut faire d'autre ? Mais ce n'est pas facile. Toi, tu as vu l'endroit ! Qu'est-ce que tu peux faire : rien ! Tu ne peux rien faire... Rien ! Seulement tu restes. Je ne fais rien là-bas... que dormir ! »

Entretien avec Ibrahim.

Une autre chose probablement encore plus difficile à supporter dans la vie que mène les personnes vivant de l'aide d'urgence est le désœuvrement, dont souffrent les personnes frappées de NEM, du fait de l'interdiction qui leur est faite de travailler. Ces personnes, la plupart jeunes et en pleine santé, sont placées dans un foyer fort éloigné de la ville, sans rien avoir à faire de toute la journée, que penser à la situation particulièrement précaire dans laquelle elles se trouvent.

Afin de ne pas rester ainsi sans rien faire si ce n'est déprimer, mes trois informateurs sortaient souvent se balader en ville au bord du lac lorsqu'il faisait beau. Deux d'entre eux avaient aussi commencé à aller très régulièrement aux cours d'informatique dispensés par l'AGORA (et qui donnaient droit si l'on passait avec succès les examens à un diplôme reconnu internationalement). Lorsque l'AGORA commença à organiser un jour par semaine des matchs de foot, ils y participèrent aussi régulièrement qu'ils le pouvaient. Enfin, deux d'entre eux commencèrent à travailler à Genève roule, afin d'occuper leur journée et de toucher un peu d'argent.

L'autre problème lié à ce manque d'occupation est le dénuement économique, qui en résulte. En effet, lorsque j'ai rencontré mes informateurs, ils venaient d'arriver au foyer, et n'avaient jamais un sou en poche, si ce n'est les deux fois 5frs qu'ils pouvaient récupérer des bons, ou encore 20 francs gardés depuis Vallorbe ou reçu d'un ami.

« On ne nous donne pas d'argent, on n'a même pas d'argent pour appeler notre famille. On reçoit juste 30frs en bon par semaine, mais ça suffit juste pour la nourriture. On doit faire le nettoyage ou ce genre de petits boulots, mais là non plus on ne touche pas d'argent... »

Entretien avec Issa.

Il doit être incroyablement difficile de se promener en ville, et de ne pas avoir ne serait-ce que 5frs pour une boisson ou un sandwich, ce qui fait dire à Y. Brüttsch que « c'est une évidence qu'il y a pour la plupart un revenu parallèle, parce que c'est simplement insupportable de ne jamais avoir de l'argent, et donc de ne jamais pouvoir financer des choix personnels ». Nous chercherons donc à examiner dans la partie consacrée aux stratégies de subsistances quels moyens les personnes se trouvant dans cette situation ont pour se procurer de l'argent.

1.3 L'isolement géographique, et social

« Ce qui me gêne c'est que nous sommes loin de la ville, nous sommes isolés. »

Entretien avec Pierre.

Le fait de vivre très éloigné de la ville, en principe sans moyen de transport, si ce n'est un bus (qui ne passe que chaque 30 minutes et s'arrêtant à partir de 22 heures) participe à

l'isolement que ressentent mes informateurs. A ce propos, je les ai entendus me dire à de nombreuses reprises, lorsque nous nous baladions ensemble en ville, combien ils préféreraient vivre en ville, plutôt que d'être éloignés et isolés dans la « brousse » (en référence à la campagne africaine), où on les avait placé.

Cet isolement géographique participe aussi à l'isolement social dont ils sont victimes. Le fait de sortir avec mes informateurs était, par exemple, particulièrement problématique à leur arrivée à Genève. Premièrement, n'ayant pas d'argent il était quasiment impossible d'aller quelque part à moins que je leur paye l'entrée ou des consommations, ou que je me débrouille pour les faire entrer gratuitement. Deuxièmement, passé 22h00 il était pour eux très difficile de rentrer chez eux, et je devais donc m'attendre à devoir tous les loger chez moi. Cette situation s'arrangea quelque peu quand deux d'entre eux commencèrent à travailler à Genève roule, et que je leur ai procuré des vélos afin de se déplacer plus librement. Cette situation rendait aussi très difficile de rompre la solitude affective et sexuelle dans laquelle mes informateurs se trouvent à Genève. Un de mes informateurs me confiait par exemple ne pas avoir fait l'amour depuis son arrivée en Suisse. Un autre s'était rendu quelques fois chez des prostituées avec le peu d'argent gagné à Genève roule, mais que cela était loin de lui apporter ce qu'il cherchait (à savoir de l'affection et une personne à qui se confier, en plus de la relation sexuelle). Mes informateurs me confiaient aussi ne pas savoir quoi faire au cas où ils auraient une petite amie, si ils ne pouvaient pas la ramener chez eux, d'une part à cause de l'éloignement, mais aussi à cause de la honte qu'elles apprennent qu'ils vivaient dans ces conditions, dans un foyer pour requérants, pire pour « NEM » !

Cela est lié à une autre difficulté que doivent vivre ces personnes, à savoir la stigmatisation, dont sont victimes les requérants d'asile en général, et les « NEM », en particulier lorsqu'ils sont Noirs.

1.4 Le racisme et la stigmatisation

L'abréviation même de « NEM » pour parler de personnes ayant reçues une décision de « non entrée en matière » concernant leur demande d'asile, est elle-même stigmatisante. La substantialisation de ces initiales pour désigner des personnes mène en effet à une essentialisation de cette catégorie. Par cette appellation les personnes arrêtent d'être des

individus, pour devenir des « NEM »⁸ ! La catégorie de « NEM », qui plus est lorsqu'elle est essentialisée, renvoie aux personnes les plus démunies, mais aussi les plus indésirables qui soient. Le fait que les autorités leur fassent très clairement ressentir qu'ils n'ont rien à faire en Suisse, et qu'on ne les veut pas ici, doubler des préjugés les assimilant à des dealers, les font véritablement penser qu'on les considère, et se considérer eux-mêmes, comme des moins que rien. J'ai à ce propos souvent entendu dans le discours de mes informateurs qu'on ne les considérait, ni ne les traitait ici comme des humains, mais au mieux comme des animaux (quoique les animaux domestiques avaient en suisse un sort peut-être plus enviable qu'eux-mêmes). Je me rendis compte en diverses occasions, que mes informateurs avaient honte d'être des « NEM », et plus généralement requérants d'asile ! Lorsque je leur présentais des amis ou que nous rencontrions de nouvelles personnes, ils me demandèrent à plusieurs reprises de ne pas dire comment je les avais rencontrés, afin que les personnes ne sachent pas qu'ils étaient des « NEM ».

Cette stigmatisation peut être assimilée à une forme de déni de reconnaissance, qui selon C. Taylor (1994) peut causer un dommage réel aux personnes ou groupes qui en sont victimes, et de ce fait constituer une forme d'oppression. Cet auteur se base notamment sur la célèbre analyse que livre F. Fanon, dans son livre *Les Damnés de la terre*, où il affirme que des armes les plus efficaces de l'oppression de groupes dominants sur les dominés est l'image dépréciative d'eux-mêmes qui leur font intérioriser. Afin de pouvoir se libérer, les groupes dominés devraient donc chercher à se débarrasser de cette image dépréciative et destructrice, qui leur est imposée. Il me semble que ces analyses, même si elles ont été menées dans des contextes forts différents, correspondent très bien à la réalité qu'il m'a été donnée d'observer. J'ai pu en effet constater l'effet ravageur de la dévalorisation, dont étaient victimes mes informateurs, et qu'ils avaient fini par intérioriser complètement au point d'avoir honte d'eux-mêmes et de leur situation.

Il est probablement assez difficile d'identifier précisément d'où provient ce sentiment de honte, ainsi que la stigmatisation qui touche les « NEM » et plus généralement les requérants d'asile africains. R. Poli et G. Gold (2006) ont cependant mis en évidence les glissements qu'opéraient notamment certains articles de presse. La dernière campagne de

⁸ J'ai par conséquent moi-même cherché à éviter autant que possible cette abréviation pour parler des personnes frappées d'une décision de NEM. Si il m'arrive de parler « des NEM », ce n'est que pour refléter un discours essentialisant et stigmatisant.

l'UDC a elle aussi repris et affiché dans toute la Suisse le rapprochement entre étrangers et criminels. Les propos de mes informateurs mettaient aussi en évidence le rôle de la police dans ce sentiment de stigmatisation.

« Et aussi, il y a la police qui vient tous les jours nous déranger. Nous dire : « vous êtes des vendeurs de drogues », nous suspecter. Ça dérange vraiment, ce n'est pas facile de vivre comme ça ! »

Entretien avec Pierre.

Même si il est probable que la police ne vient en fait pas tous les jours au foyer du Lagnon pour le leur dire explicitement, cette citation nous montre en revanche bien ce que peuvent ressentir les personnes concernées. A ce propos Issa et Ibrahim m'ont raconté qu'une fois lorsqu'ils roulaient en ville en vélos, la police les arrêta en invoquant l'absence de phares. Une fois arrêté, les agents de police leur demandèrent si il n'avait pas une « boulette » (probablement de cocaïne) à leur vendre. Ibrahim et Issa les traitèrent alors de « faux flics », en leur rétorquant que tous les Noirs n'étaient pas des dealers ! Et les policiers les laissèrent alors repartir. Au-delà de l'aspect presque comique de la chose, cette anecdote montre bien les jeux auxquels peuvent se livrer des agents de police, et la manière dont ils peuvent ainsi faire comprendre qu'ils considèrent tous les Noirs comme des dealers potentiels.

J'ai eu l'occasion d'observer certaines tentatives de lutte contre cette image dépréciative du Noir et du « réfugié » (au sens large). La première figurait sur la forme d'inscriptions sur les murs du foyer du Lagnon, qui fustigeait « Babylone », et glorifiait « Jah Rastafari » et la terre promise africaine. Le recours à la religion Rastafari et la rhétorique qui lui est lié est, à mon sens, emblématique de cette volonté lutte contre l'image imposée par le groupe dominant sur les groupes dominés, puisqu'elle se base presque entièrement sur la revalorisation de l'Afrique, et de l'Africain, au dépend de l'homme blanc et de la société qu'il a engendré : « Babylone »⁹. La seconde tentative était le fruit non des acteurs concernés eux-mêmes, mais de l'UNHCR, qui par une campagne d'affichage visait très explicitement une revalorisation de l'image des réfugiés. Sur une de ces affiches figurait une célèbre photo d'Einstein, avec l'inscription suivante : « On peut être génial et être un réfugié. Einstein était un réfugié. » Cette affiche se trouve dans chaque container de « Genève roule », où les

⁹ Pour plus de détail à ce sujet voir notamment Lieberherr (1987) ou Volpato (2000).

requérants d'asile et les personnes ayant reçue une décision de « NEM » travaillent (pour 3 francs de l'heures).

1.5 La peur du renvoi et les pressions de l'OCP

La menace omniprésente du renvoi plane sur les personnes à l'aide d'urgence comme une épée de Damoclès au dessus de leur tête. Suivant les personnes, cette peur reste assez diffuse, et certains arrivent assez bien à vivre avec, alors que pour d'autres cette crainte les obnubilent jusqu'à leur faire perdre du poids et le sommeil.

D'un point de vue extérieur, cette crainte du renvoi que nourrissent mes informateurs, bien que fondée, peut sembler légèrement disproportionnée, puisque après tout les moyens que détiennent les autorités pour renvoyer une personne sous la contrainte sont assez limités. En effet, la police n'est venue chercher qu'une seule personne depuis le début de l'année au petit matin pour le mettre dans un avion. De plus, les compagnies aériennes refusent d'embarquer dans leurs avions un passager ne voulant pas y monter, et les autorités hésitent la plupart du temps à affréter à grand frais des avions spéciaux pour renvoyer, menottées, des personnes récalcitrantes (qui risquent, qui plus est, de se retrouver sur le territoire six mois plus tard). Cependant on peut imaginer que l'existence de cette possibilité même incertaine présente à l'esprit de chacun pendant des mois peut avoir des conséquences sur le moral des personnes, dont certaines ont déjà vécu des traumatismes avant leur arrivée en Suisse. De plus, cette peur est constamment entretenue et réactivée par les fonctionnaires de l'OCP, qui se livrent à une pression psychologique énorme sur les personnes concernées.

Toutefois les personnes ayant reçu une décision de NEM réagissent différemment à cette pression selon leur caractère, et leur parcours de vie. Par exemple, une personne du foyer que je rencontrais par hasard au bord du lac, et à qui je demandais si les personnes de l'OCP ne lui faisaient pas trop peur par les menaces qu'ils proféraient, me répondit que cela faisait presque deux ans qu'il avait quitté son pays d'origine, et que cela l'avait assez endurci pour ne plus se laisser impressionner par ce type de personnes. Une autre personne ayant livré de nombreuses batailles juridiques avec l'OCP notamment, et qu'il m'a été donné d'interviewer, me disait que pour lui les personnes de l'OCP ne faisait que radoter puisqu'ils n'arrêtaient pas de menacer, mais n'était pas capable de faire quoi que ce soit. A l'inverse je partis un jour rencontrer Ibrahim à « Genève roule », et le trouvais, contrairement à son habitude, complètement déprimé. Il finit par me confier que le jour d'avant on l'avait une nouvelle fois

retenu lors de son rendez-vous à l'OCP, pour lui dire qu'il n'avait plus rien à faire ici, qu'il n'avait qu'à partir chez des amis ou en France peu importe, et que si il ne le faisait pas, ce serait la police qui allait le renvoyer de force. Je lui dis que c'était toujours les mêmes histoires qu'ils disaient pour l'impressionner, mais qu'ils ne pouvaient en réalité pas faire grand-chose, et que par conséquent, il se devait d'être fort. Mais il me rétorqua que contre ces gens là, on ne pouvait pas être fort. Après cet entretien, il n'était pas parti travailler comme il l'aurait du à « Genève roule », mais était rentré directement au foyer pour dormir et n'avait voulu voir personne de la journée.

1.6 Le manque de perspectives et de contrôle sur leur avenir

La dernière et peut-être la plus grande des difficultés à laquelle doivent faire face les personnes recevant une décision de NEM est l'impasse dans laquelle les place cette situation. La plupart des personnes interrogées n'envisagent pas de retourner dans leur pays d'origine comme une possibilité viable (que ce soit pour des raisons politiques, économiques, ou personnelles) alors que les autorités suisses n'arrêtent pas de leur répéter qu'ils n'ont plus rien à faire ici.

«Maintenant, moi je me dis que je n'ai plus d'avenir ! Je faisais des études au pays, et maintenant je ne fais rien. Je suis là à rester les bras croisés. Mais qu'est-ce que je vais devenir, c'est la question que je me pose chaque fois. C'est mon seul souci. Mon avenir est sombre, je ne vois rien. C'est ça mon problème. Je ne suis jamais resté comme ça sans rien faire, ça fait combien de temps maintenant ? »

Entretien avec Ibrahim.

En plus de ne pas savoir de quoi savoir de quoi leur avenir sera fait, une autre difficultés à surmonter est l'impression qu'ils ont que cet avenir ne dépend pas d'eux, mais des autorités suisses, et qu'ils ne sont de ce fait pas en mesure d'influer là-dessus. A ce titre, mes informateurs m'ont souvent rapporté ne pas savoir pas ce qu'ils allaient devenir ou faire, cela ne dépendant pas d'eux, mais de ce qu'allaient décider les personnes de l'OCP.

« Et qu'est-ce que tu trouve le plus difficile à supporter ? »

Ce sont les conditions de vie comme je te disais, et en plus on ne sait jamais si demain on sera encore là. Car on ne sait pas si ils vont obtenir un laissez-passer pour

toi. Donc la nuit parfois tu n'arrives pas à dormir, parce que tu penses trop. Et tu ne peux rien faire, car c'est eux qui décident... »

Entretien avec Issa.

2. Catégories analytiques

En partant des difficultés se retrouvant dans le discours des informateurs, telles que je les ai exposées ci-dessus, il me semble pouvoir dégager trois grandes catégories, dans lesquelles il est possible de placer les différents points soulevés par mes informateurs. Ces catégories ont fait couler beaucoup d'encre notamment en sociologie, et demanderaient un traitement beaucoup plus approfondis. L'objet de ce travail étant néanmoins plus liés aux stratégies mises en œuvres par les personnes concernées pour leur « faire face et s'en sortir » (Soulet 2003), je me permets de ne faire que de les évoquer brièvement.

2.1 La précarité

La première catégorie est liée à la précarité de leurs conditions de vie au foyer. L'état et la propreté des bâtiments dans lequel ils sont logés, ainsi que le type de nourriture qu'on leur donne se retrouve à mon sens au sein de cette catégorie. J'y rajouterai la question de la peur du renvoi, qui vient encore péjorer les conditions de vie qui sont offertes dans ce foyer, en y ajoutant un stress perpétuel. Si la précarité de ces conditions de vie leur semble si difficile à supporter c'est à mon avis parce qu'ils les comparent avec les conditions de vie dans lesquelles vivent la majorité de la population en Suisse, ou du moins tel qu'ils se les représentent. En effet, un état de précarité (ou de pauvreté) est toujours relatif aux conditions de vie dans lesquelles vivent le reste de la population (voire à ce sujet notamment Paugam 2005). Le contraste avec les conditions dans lesquelles vivent la majorité de la population en Suisse leur fait considérer que les leur sont particulièrement mauvaise. De plus, ces conditions, en contraste avec celle du reste de la population, sont rendues insupportable par le fait qu'elle sont le signe de leur exclusion sociale, qui représente la deuxième catégorie que j'ai identifiée.

2.2 L'exclusion (économique, sociale et symbolique)

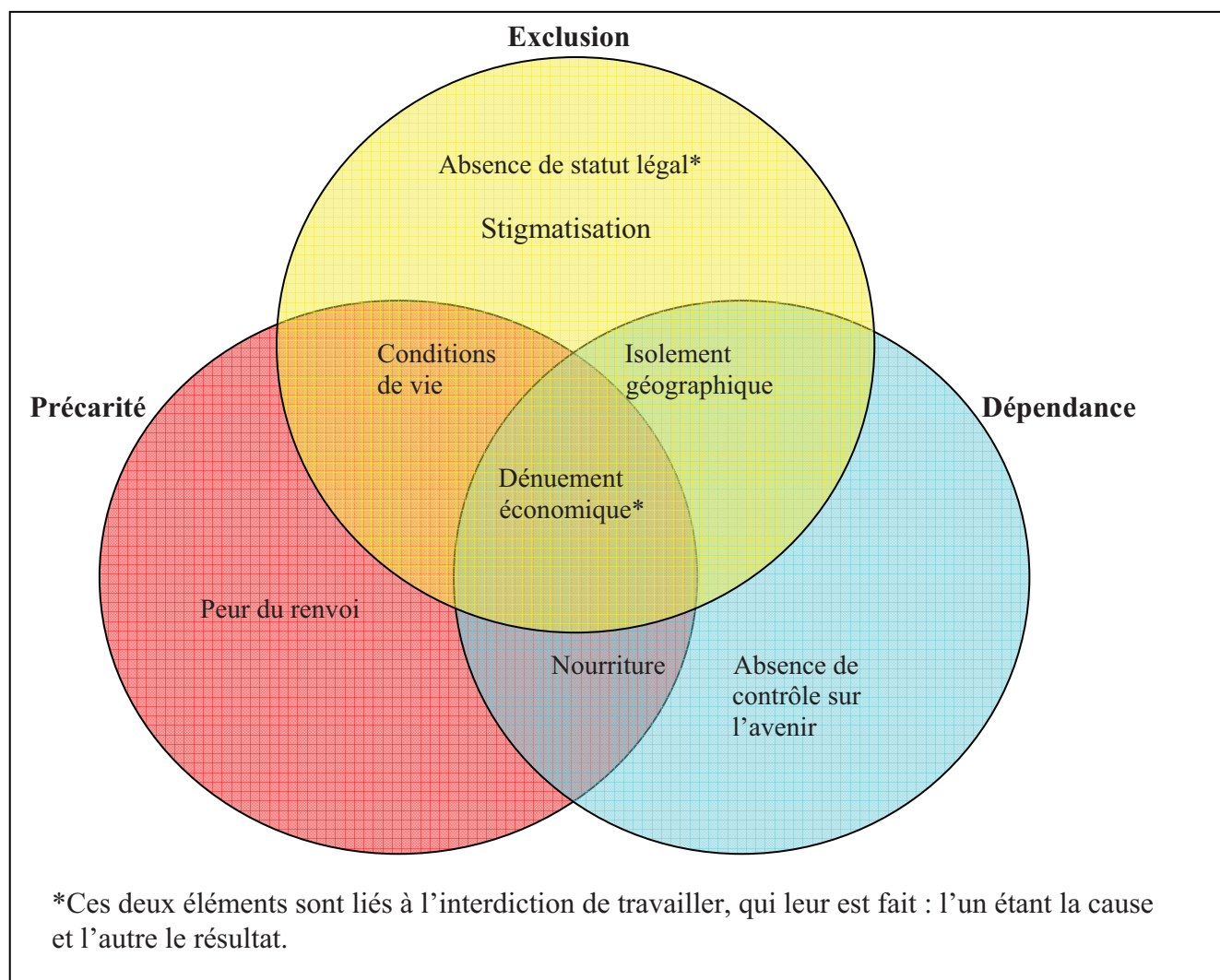
Taboada-Léonetti (1994), note à la suite de nombreux autres auteurs, le caractère flou de la notion d'exclusion servant à qualifier d'innombrables situations fort différentes les unes des autres. L'un des problèmes que soulève cette notion est qu'elle est souvent appréhendée de manière globale sans différencier les différentes sphères (économique, sociale, et

symbolique) qu'elle recouvre. Je tâcherai donc de spécifier ces différents aspects dans le cas des personnes interrogées. Ces différents champs sont néanmoins liés les uns aux autres, et nous pouvons constater qu'ils se cumulent et se renforcent dans le cas des personnes frappées de NEM. Premièrement, l'exclusion économique dont souffrent les personnes frappées de NEM est induite par l'interdiction qui leur est faite de travailler, du fait de leur (absence de) statut légal. Deuxièmement, L'analyse du réseau social rend particulièrement visible l'exclusion sociale, dont sont victimes les personnes frappées de NEM n'ayant que très peu de relations et presque uniquement confinés au milieu de l'asile, comme nous le verrons dans la partie qui y est consacrée. Enfin, j'ai mis en évidence un peu plus haut l'absence de reconnaissance et la stigmatisation dont souffraient mes informateurs, ce qui constitue peut-être, selon Taboada-Léonetti (1994), le trait le plus constant et pertinent concernant du phénomène d'exclusion.

2.3 La dépendance

Enfin, la troisième catégorie identifiée se rapporte à l'état de dépendance, ou l'absence d'autonomie, dont souffrent les personnes frappées de NEM. Cet état de dépendance se reflète dans la nourriture qu'on leur sert toute préparée, ainsi par l'isolement géographique dans lequel ils se trouvent en l'absence de moyens de transports, mais surtout dans le manque de contrôle qu'ils ont sur leur avenir. Il faut encore noter que la question du dénuement économique touche chacune des trois catégories identifiées dans ce chapitre. Cette absence d'autonomie constitue peut-être le facteur le plus marquant des contraintes qui touchent mes informateurs privilégiés. De nombreuses stratégies observées lors de ce travail auront pour but de tenter de rétablir le contrôle sur leur vie, sans pour autant toujours réussir à y parvenir.

Figure 4 : Schéma des principales contraintes subies par les personnes frappées de NEM interrogées



Voyons donc à présent quelles réponses, en termes de ressources et de stratégies, les acteurs concernés sont en mesure de mobiliser afin de faire face à ces difficultés.

VI. Ressources et stratégies mises en œuvre par les personnes frappées de NEM

Dans ce chapitre, je vais essayer de mettre en évidence les ressources et les stratégies qu'ont à leur disposition les personnes frappées de NEM interrogées afin de faire face aux difficultés identifiées dans la partie précédente. La perspective théorique sous-tendant cette démarche pourrait être rattachée à celle d'A. Giddens (1984). Par le concept de « dualité des structures », cet auteur concilie les approches déterministes considérant que l'homme est agi

par des structures macrosociales sur lesquelles il n'a que très peu de prises, des approches subjectivistes estimant au contraire que c'est l'homme qui crée les structures dans lesquelles il évolue. En effet, les actions humaines sont, selon cet auteur, contraintes par les structures sociales, mais en même temps ce sont ces actions qui recréent, et donc sont capables de modifier ces mêmes structures. Dans le cadre de notre problématique, cela se traduit par exemple par le fait que les contraintes que connaissent les personnes recevant une décision de NEM restreignent leur possibilités d'action, et les déterminent d'une certaine manière, mais en même temps ces acteurs sont en mesure d'employer certaines ressources et actions stratégiques leur permettant de ne pas rester des sujets passifs face à des structures politiques et légales omnipotentes, mais de chercher dans la mesure de leur moyen à réaliser leur propres objectifs. Ce sont donc ces ressources et actions stratégiques, qui seront l'objet des chapitres suivants.

1. Ressources internes

M.-H. Soulet (2003 : 195) définit une ressource comme « un élément à la disposition de l'actant qu'il va transformer (convertir) en moyen pour soutenir une capacité à agir dans une situation donnée ». Il s'agit donc de ressources individuelles que possèdent les individus avant même d'avoir à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent, qui prennent un nouveau sens dans le contexte donné, et qui leur permettront de mieux gérer la situation présente. Soulet (2003) rapproche ces ressources internes d'un « capital expérientiel » qu'il oppose à un « capital matériel ». Selon lui, seule l'expérience est capitalisable pour ces individus qui consomment toutes les autres afin de chercher à faire face à la situation dans laquelle ils se trouvent. Ce dernier point rejoint le discours de Pierre qui estimait que toutes les difficultés, qu'il endurait et dont il n'arrivait pour l'instant pas à sortir, lui permettraient malgré tout de grandir et d'évoluer par les expériences qu'il aura acquises.

1.1 La confiance en Dieu et en l'avenir

La foi en Dieu semble constituer une ressource de première importance, afin de surmonter le manque de perspective dans laquelle les cantonne la décision de NEM. Elle avait d'ailleurs déjà été mise en évidence par Achermann, Chimienti et Stants (2006) dans le cas des « sans-papiers » et des personnes aux bénéfices d'une admission provisoire. Le meilleur exemple de cette ressource est sans nul doute Issa, l'un de mes trois informateurs privilégiés. Issa est musulman pratiquant, et se plie dans la mesure du possible à toutes les règles

imposées par l'Islam (prières, jeûne, interdiction de consommer de l'alcool et de la viande de porc). Sa confiance en Dieu et en l'avenir semble inébranlable. Malgré la précarité de la situation dans laquelle il se trouve, il reste toujours confiant et optimiste, se disant que Dieu est Grand, et que même si il ne voit pas lui-même très bien comment sa situation va évoluer, elle finira quand même probablement un jour par s'améliorer. D'ailleurs, même si elle ne s'améliore pas, c'est que Dieu l'aura voulu ainsi. L'épisode de l'ambassade qu'Issa nous conta à moi et à des membres de l'AGORA est à ce titre particulièrement significative. Un jour Issa fut convoqué à l'ambassade. Une voiture de police vint le chercher, et l'amena jusqu'à Berne. Là-bas, l'ambassadeur lui dit qu'il est sans permis, sans travail, sans perspective, qu'il ferait donc mieux de retourner au pays, et que la Suisse pouvait même l'aider à organiser son retour. Mais Issa lui dit que non, qu'il n'est pas prêt à rentrer là-bas, et qu'en ce qui concerne sa situation, qui sait : Dieu est Grand ! Cela pourrait peut-être changer un jour ! L'ambassadeur, vexé, lui demande pour qui il se prend de lui parler ainsi d'Allah, qu'il est lui-même plus âgé que lui, et que par conséquent il connaît mieux Allah ! Un membre de l'AGORA lui demanda alors comment il envisageait son avenir ici. Il répondit qu'il ne savait pas, mais ajouta en souriant qu'il avait tout de même confiance.

Cependant, la foi en Dieu n'offre pas toujours aux croyants cette confiance extraordinaire qui caractérise Issa. Dans le cas de Pierre par exemple si les prières qu'il réalise régulièrement sur sa bible ou à l'église, lui apporte aussi un certain réconfort, elle ne lui donne pas pour autant une confiance en son avenir. Il a plutôt développé, comme je l'ai noté précédemment, une sorte de fatalisme et de résignation, qui ne lui semble guère profitable. Cette foi en Dieu, lorsqu'elle confère cette confiance en l'avenir, en plus de permettre à Issa d'envisager son avenir avec une sorte de sérénité, lui procure une capacité nécessaire au développement et à la mobilisation de son réseau social, que je vais tâcher de décrire dans le point suivant.

1.2 La confiance en soi et l'ouverture aux autres

Ainsi, la confiance qu'Issa a en l'avenir lui procure aussi, d'après ce que j'ai cru constater, une confiance en lui qui lui permet à son tour d'aller vers les autres. Ainsi cet optimisme le rend d'une compagnie très agréable, par l'ouverture aux autres et la sociabilité dont il fait preuve. Cette ouverture aux autres lui permettra très probablement de nouer des relations, qui lui permettront peut-être d'améliorer sa situation. Contrairement à lui, Pierre a plutôt tendance à se renfermer sur lui-même. Il a beaucoup de peine à aller vers les autres,

même lorsque ces personnes lui tendent la main. Ces difficultés étaient à mon avis liées au manque de confiance en soi, et au peu d'estime qu'il avait de lui-même, puisqu'il me confia à plusieurs reprises le fait de ne pas se sentir traité ou considéré comme un homme. Il fallait, me disait-il, qu'il se sente digne, ne serait-ce que pour se présenter devant les autres pour leur demander de l'aide. Pierre se trouvait alors dans une impasse étant totalement dépourvu de ressources, et pourtant incapable de demander de l'aide autour de lui. Ainsi, il semble que le fait d'avoir confiance en soi et en son avenir peut effectivement contribuer à le rendre meilleur, alors que le contraire peut rendre encore plus dur le fait de se sortir des difficultés que l'on rencontre.

Ces deux premiers points sur la confiance rejoignent l'analyse de M.-H. Soulet (2003) pour qui la confiance constitue une composante de base de la capacité à agir dans un contexte de fragilité et d'incertitude. Elle constituerait en réduisant l'incertitude de la situation de départ une sorte de « socle à l'action » (p. 210). La focalisation de ce travail m'a néanmoins surtout amené à voir en elle une possibilité supplémentaire de développer son réseau social.

1.3 Connaissances linguistiques

Une autre ressource pouvant permettre le développement du réseau social d'un acteur peut être constituée par sa capacité à maîtriser certaines langues, et donc à entrer en contact avec un plus grand nombre de personnes. De plus, l'appartenance linguistique semble être dans les cas observés d'une grande importance en ce qui concerne l'établissement de lien entre individus dans ce contexte. Par exemple, Pierre m'expliquait qu'au CEP de Vallorbe, les personnes se regroupaient premièrement en fonction qu'ils étaient francophones ou anglophones, et que c'est ainsi qu'il avait été amené à rencontrer Ibrahim, qu'il avait par la suite retrouvé à Genève. Il peut paraître évident qu'une langue de communication commune, tel que le français, est nécessaire afin de pouvoir établir un contact. Néanmoins une langue plus familière, telle que le Bambara peut permettre un rapprochement entre deux personnes ayant ainsi plus de facilité et de plaisir à la parler qu'une autre. Ainsi maîtriser une langue qu'une autre personne parle peut être employé comme une stratégie permettant à établir un contact privilégié avec cette dernière. Il en est par exemple ainsi d'Issa, qui par sa maîtrise du Bambara (malgré que sa langue maternelle soit le Soninké) a pu établir de nombreux contacts, et établir des relations durables avec des personnes de cette langue.

1.4 Parcours migratoire et mobilité préalable

Une dernière ressource (n'étant quant à elle pas liée au développement d'un réseau social, mais permettant de mieux affronter les difficultés inhérentes aux manques de perspectives en Suisse) réside dans la mobilité dont sont capables ou ont déjà fait preuve certains migrants. A ce titre, il semble que des personnes ayant déjà parcouru de nombreux pays (que ce soit en Afrique, ou en Europe) soient moins dépourvues que des personnes étant venues directement de leur pays d'origine vers la Suisse. J'ai par exemple eu l'occasion de discuter avec une personne frappée de NEM à l'aide d'urgence m'ayant dit qu'elle était partie de son pays d'origine (le Mali) depuis bientôt deux ans, et que le voyage qui l'avait amené ici avait été assez dur pour qu'une fois ici, elle ne se laisse par exemple pas impressionner par les fonctionnaires de l'OCP. Il me dit qu'il allait tenter sa chance ici, voir si il pourrait trouver un travail au noir, ne souhaitant par exercer des activités illégales tel que la vente de drogues, et que si il ne trouvait pas, alors il partirait probablement vers l'Espagne ou l'Italie. Une expérience migratoire préalable peut donc être aussi considérée comme une sorte de « capital expérientiel » permettant aux personnes de détenir une ressource dont d'autres ne disposent pas. Mes informateurs privilégiés n'envisageaient quant à eux, d'après ce qu'ils me dirent, pas du tout la possibilité de quitter la Suisse pour aller vers un autre pays d'Europe, n'ayant pas la moindre idée de comment ils pourraient y subsister.

En conclusion de ce point, on peut souligner que les ressources personnelles mises en évidence dans cette partie permettent d'une part de faire face au manque de perspectives d'avenir dans lesquelles les place la décision de NEM (en remettant leur sort entre les mains de Dieu, ou en leur permettant de considérer la possibilité de migrer une nouvelle fois), et d'autre part de leur offrir de plus grandes possibilités de développer leur réseau social, et ainsi de lutter contre l'exclusion sociale dans laquelle ils se trouvent. Je tenterai néanmoins d'examiner dans le chapitre suivant consacré à l'analyse de réseau, dans quelle mesure leur ce dernier leur permet véritablement d'en sortir.

2. Stratégies

La notion de stratégie est définie par Taboada Léonetti (1994 : 184) comme des « comportements, individuels ou collectifs, conscients ou inconscients, adaptés ou inadaptés, mis en œuvre pour atteindre certaines finalités. Ces finalités sont définies par les individus en fonction de leur évaluation de la situation d'interaction, c'est-à-dire de l'importance des

contraintes extérieures et de leurs propres capacités d'action. » Ces auteurs notent qu'il peut être curieux d'employer cette notion dans le cas de personnes victimes d'exclusion sociale, particulièrement dépourvues de ressources, et sur lesquelles pèsent de lourdes contraintes. Néanmoins, cette perspective fait sens lorsque l'on ne considère pas que les acteurs sont libres de contraintes et peuvent agir en toute liberté, mais si l'on considère que les acteurs disposent d'une certaine liberté de choix, ainsi que des capacités afin de choisir les solutions les moins désavantageuses pour eux, dans un contexte de contraintes plus ou moins fortes (Schwab 2000). Les travaux de M. Crozier et E. Friedberg (1977 : 37) renforcent cette thèse lorsqu'ils affirment que « même dans les situations de dépendance et de contraintes, non seulement les hommes ne s'adaptent pas donc pas passivement aux circonstances, mais ils sont capables de jouer sur elles et ils les utilisent beaucoup plus souvent qu'on le croit de manière active. »

L'article de G. Engbersen (1999) précise, quant à lui, l'emploi de notions « stratégie de vie », « de survie » ou « de séjour ». D'après Z. Bauman¹⁰ (cité par Engbersen 1999) la question de la qualité de vie a, dans les sociétés occidentales, remplacé celles liées aux conditions minimales de survie. Cet auteur préfère donc parler de « stratégie de vie », plutôt que de « survie ». Néanmoins, G. Engbersen estime que, dans le cas des immigrés clandestins, les privations de droit, ainsi que l'accès limité à l'aide publique qu'ils connaissent fait ressurgir des formes révolues d'inégalités sociales, ce qui explique que « nombre de ces clandestins consacrent l'essentiel de leur efforts à survivre dans des sociétés qui les ont déclarés indésirables » (Engbersen 1999 : 26). L'existence d'un filet social officiel ou non au sein de nos sociétés, le fait finalement préférer l'emploi du terme de « stratégies de séjour », que de « stratégies de survie » à proprement parler. Il définit ces « stratégies de séjour » comme des « tactiques adoptées afin de rester sur le territoire (...) et d'éviter l'expulsion » (Engbersen 1999 : 26). Il me semble personnellement qu'en ce qui concerne les personnes frappées de NEM que l'on peut considérer les stratégies de séjours, telles que les définit G. Engbersen, ainsi que les stratégies de subsistances dont je parlerai un peu plus loin, comme des stratégies de survie, lorsqu'elles ne visent qu'à parer aux nécessités du quotidien, sans pouvoir pour autant offrir une perspective aux personnes les employant dans le long terme. Ce serait par exemple le cas de stratégies leur permettant de ne pas être immédiatement renvoyées, sans pour autant leur garantir de pouvoir rester légalement. Au contraire, lorsque ces stratégies offrent des perspectives durables d'améliorations de leur situation, il me semble

¹⁰ Z. Bauman (1995), *Life in fragments : Essay in Postmoderne Morality*, Oxford : Blackwell, pp. 293.

que l'emploi de la notion de « stratégies de vie » est alors justifié. Néanmoins nous verrons que dans le cas des personnes interrogées, ce type de stratégies sont rares et de nombreux obstacles se posent afin d'être en mesure de les réaliser. Cette différence entre « stratégies de survie » et « stratégie de vie » pourrait aussi être rapproché aux notions de « faire face » opposé à celle de « s'en sortir » développées par M.-H. Soulet (2003). « Faire face » consiste simplement, comme dans le cas des « stratégies de survie », à ne pas reculer, à assurer l'existant, et ne pas laisser la situation se dégrader en plus ; alors que « s'en sortir » implique de réussir à véritablement transformer la situation reconnue comme problématique.

Les stratégies que j'ai identifiées dans cette section traitent premièrement des actions que les acteurs mettent en œuvre afin de ne pas se faire expulser du pays, ainsi que pour tenter de régulariser leur situation sur le territoire. J'ai appelé ce type d'action « stratégies de séjour » notamment en référence à l'article de G. Engbersen (1999) mentionné ci-dessus. Le second type de stratégies mises en évidence dans cette partie, appelées « stratégies de subsistance », est celles ayant trait à la manière dont les personnes frappées de NEM satisfont à leur besoin de premières nécessités, à savoir un logement, une source de revenu, ainsi qu'un accès aux soins. Enfin, par les « stratégies de gestion du stress », je chercherai à montrer certaines actions entreprises par les acteurs considérés afin de lutter contre la menace de l'expulsion et du renvoi.

2.1 Stratégies de séjour

Je reprendrai pour cette partie la définition (cité ci-dessus) que G. Engbersen (1999) a donnée de ce type de stratégies. Ces stratégies pourraient permettre au cas où elles mènent à une régularisation des personnes concernées de lutter contre le phénomène d'exclusion (du territoire, mais aussi l'exclusion marché du travail, et dans une certaine mesure de stigmatisation) dont souffrent les personnes frappées de NEM. Dans le cas où elles ne mènent pas à une régularisation, et ne permettent toutefois de rester sur le territoire que dans des conditions particulièrement précaires, elles seront considérées comme des stratégies de survie.

2.1.1 Stratégie narrative : la gestion sélective des informations

Cette stratégie narrative consiste à révéler ou non certaines informations, voire à en révéler de fausses, en fonction de l'interlocuteur se trouvant en face. La pratique de ce type la plus connue concerne le fait de cacher son identité, et en particulier sa nationalité en cachant

ses papiers d'identité (pour autant qu'ils soient en leur possession) afin d'éviter un renvoi forcé. D'après ce que me dirent les cinq personnes que j'ai interrogées, seule l'une d'entre elles avaient employé cette stratégie, ou plutôt une stratégie du même type, puisque ayant au départ donné sa vraie nationalité, elle chercha ensuite à brouiller les pistes en disant qu'elle avait en fait donné une fausse nationalité. L'emploi de ce type de stratégie nécessite des connaissances linguistiques et géographiques du pays, d'où l'on se réclame, et de ce fait les personnes ont généralement tendances à se dire d'un pays voisin, dont ils parlent la langue, ou d'un pays où ils ont préalablement vécu.

Si cette stratégie permet d'éviter (en tous cas un certains temps) le renvoi, et (si elle fonctionne auprès des autorités) peut éventuellement donner accès au droit d'asile à une personne qui normalement ne pourrait y avoir droit, elle se solde la plupart du temps par une exclusion du droit d'asile, à travers une décision de NEM. En effet, depuis la modification de la LAsi en 1999, et pour faire face à cette stratégie dans le cadre de la « chasse aux abus », les autorités suisses ont statué sur le fait toutes personnes ne présentant pas de pièces d'identité lors de sa demande d'asile (théoriquement sans motifs valables, mais d'après les entretiens que j'ai fait aucun motif n'était jugé suffisant) recevraient une décision de NEM. Cette réponse radicale de la part des autorités, vivement critiquée par le UNHCR, si elle remplit probablement les objectifs qu'elle s'était fixée, porte néanmoins préjudice à toutes les personnes qui durent fuir leur pays et ne purent emporter des documents d'identités, comme dans le discours d'Ibrahim.

Et est-ce qu'on t'a dit pourquoi est-ce qu'on n'entraîne pas en matière sur ta demande d'asile ?

Ils m'ont dit qu'il fallait que j'apporte mes documents. Et pourtant je leur ai bien expliqué que je n'avais pas de documents, parce que nos documents de voyage ont été pris par la police, celui de ma mère, de ma tante, le mien, celui de mon cousin, et de ma cousine Aïssatou, ils avaient tout pris.

Entretien avec Ibrahim.

Ou encore pour des personnes qui n'en ont simplement jamais eues, comme dans le cas d'Issa :

« Donc je suis venu et j'ai expliqué mon problème ici, ils m'ont dit que oui que l'esclavage existait encore en Mauritanie, mais qu'il fallait que je vienne avec mes

papiers d'identité ou avec des preuves. Mais moi je leur est dit que je n'avais jamais eu de carte d'identité ou de passeport, car en Afrique, même si tu es originaire du pays, il y a beaucoup de monde qui n'ont pas aucun papiers, mais leur date de naissance on ne l'a pas. Donc ils m'ont dit que vraiment si je n'ai pas amené de preuves, ils ne vont pas me croire. »

Entretien avec Issa.

Ils arrivent aussi que des personnes modifient leurs âges sur le conseil de tiers, lorsqu'ils présentent leur demande d'asile, en espérant ainsi avoir plus de possibilité dans leur pays d'accueil. Enfin, la question des motifs du départ peut aussi être l'objet de modifications ou d'inventions en fonction de ce que les personnes concernées pensent être un motif donnant droit à l'asile.

« Et pourquoi tu caches certaines choses à propos de ton âge ou de ta nationalité ?

C'est parce que l'on m'a dit que si tu leur donnerais ton vrai âge ou ta nationalité, c'était plus facile de te déporter. Et mon ami irakien m'avait dit que plus tu étais jeune plus c'était facile pour toi ici. »

Entretien avec Marc.

La divulgation de ces informations (provenance, âge, parcours migratoire, et motifs du départ) sont en général cachées ou modifiées spécialement pour les autorités statuant sur la demande d'asile. Ils arrivent cependant que les personnes ne les révèlent pas non plus à d'autres personnes, soient qu'ils craignent qu'ils puissent le révéler aux autorités, soit qu'ils pensent que leur récit est plus à même de leur permettre d'obtenir une quelconque aide de la part de leur interlocuteur. J'ai par exemple appris par l'intermédiaire d'une autre personne du foyer du Lagnon qu'une des personnes que je connaissais avait apparemment fait un séjour dans un autre pays d'Europe avant de venir ici. Je n'ai pas très bien compris pourquoi cette personne m'avait caché cela, mais peut-être avait-elle peur que je le révèle à d'autres personnes ou encore que de ce fait je ne cherche pas à lui venir en aide en cas de possibilité de renvoi.

Ces stratégies rendent difficile la collecte d'informations par chercheurs sur ce type de question, les personnes concernées ayant déjà un discours formaté, et répété de nombreuses fois aux autorités. Par contre lorsque la recherche concerne les problèmes rencontrés par les personnes concernées dans le pays d'accueil, l'existence de stratégies narratives ne peut

qu'encourager les personnes frappées de NEM à répondre aux questions en mettant bien en évidence les problèmes qu'ils rencontrent afin d'attirer la sympathie de leur auditeur, et éventuellement afin de recevoir un soutien de leur part. Il est cependant difficile pour des chercheurs d'identifier ce qui relève plus d'une stratégie narrative que de la réalité, et ce d'autant plus lors d'un entretien unique avec un interlocuteur. De plus, on pourrait peut-être considérer qu'un discours rapportant une réalité vécue peut aussi être une stratégie narrative dans la mesure où est dite à une personne pouvant fournir de l'aide ou constituer une ressource potentielle. De ce fait, il faut se résoudre à considérer tous discours comme relevant d'une stratégie.

2.1.2 Recours juridiques

Divers recours juridiques peuvent permettre aux personnes ayant reçu une décision de NEM d'obtenir un statut légal, et donc de rester sur le territoire suisse. Si la personne concernée arrive, comme ce fut le cas pour Ibrahim à faire venir des documents attestant de sa persécution, ainsi que de son identité, il est possible à l'aide des services juridiques offerts par des associations d'aide aux requérants d'asile (tel que le CSP, l'Elisa ou Caritas) de faire rouvrir le dossier de quelqu'un afin qu'il obtienne le statut de requérant d'asile (permis N) jusqu'à ce que sa demande soit examinée. Néanmoins, il semble à présent très difficile d'arriver à faire ne serait-ce que les avocats des permanences juridiques acceptent de faire le recours, les autorités étant très exigeantes, et les frais de réouverture du dossier (s'élevant à 1200 francs) étant en cas de rejet à la charge du plaignant.

Une autre possibilité s'offre aux personnes souffrant d'une maladie nécessitant un suivi médical important. Les personnes dans ce cas peuvent se voir changer de foyer, et bien que conservant le statut de NEM elles ne sont, pour le temps de leur traitement tout du moins, pas menacées d'expulsion.

2.1.3 Le mariage à but résidentiel

Une dernière stratégie permettant de rester légalement sur le territoire consiste à épouser une personne ayant un permis de résidence en Suisse. C'est cette stratégie que les deux personnes avec qui j'avais effectué un unique entretien envisageaient, et était sur le point de mettre en œuvre afin de régulariser leur situation. Dans le cas de Martial, le lien entre

mariage et permis de séjour était évident, et il le présenta, d'après ce qu'il me dit, sans détour à sa compagne.

« Quand elle m'a rencontré, elle m'a dit que je ressemblais à son ex-mari. Moi, je lui avais expliquée qu'à l'avenir j'aurais aussi besoin d'une femme pour contrecarrer les autorités de ce pays. »

Entretien avec Martial.

Néanmoins, dans le discours de mes informateurs le mariage en blanc, c'est-à-dire à but purement résidentiel, n'était pas envisagé en tant que tel. La relation affective semblait en effet primer sur la question de l'obtention d'un permis de séjour, qui était alors plutôt considéré comme un plus au cas où la relation se passait bien, que comme son objectif premier. Par exemple, Ibrahim m'avait affirmé que si il cherchait une femme c'était avant tout pour avoir une personne à qui se confier, et de qui il pourrait se sentir proche. Il n'imaginait pas du tout chercher à rencontrer une femme, d'âge mûr par exemple, comme certains le faisaient ou lui avait conseillé de le faire, simplement afin de se marier et d'obtenir des papiers. L'objectif d'une relation serait donc en premier lieu de combler le vide affectif et sexuel dans lequel il se trouve depuis son arrivée en Suisse, bien qu'il envisage malgré tout la possibilité du mariage comme moyen de régulariser sa situation, au cas où la relation se passe vraiment bien.

2.1.4 L'entrée dans la clandestinité

Une des stratégies de séjour les plus importantes (au regard de la proportion de personnes frappées par une décision de NEM ne demandant pas l'aide d'urgence), n'ayant malheureusement pas pu être observée dans le cadre de ce travail, consiste à ne pas solliciter l'aide d'urgence offerte par les cantons, ce qui empêche les autorités de pouvoir renvoyer les personnes en question ne sachant pas où les trouver, sans pour autant qu'elles aient quitté le territoire suisse. Il est cependant difficile (voire impossible) de connaître la proportion de personnes ne sollicitent pas l'aide d'urgence, et restent en Suisse dans la clandestinité, de celle qui quitte le territoire. Néanmoins lorsqu'il s'agit de populations bien implantées en Suisse, telles que les Kosovars, il est fort probable que ces derniers puissent de par leurs réseaux rester en Suisse dans la clandestinité. Cette stratégie nécessite par conséquent d'avoir dès son arrivée en Suisse certaines ressources en terme de capital social, permettant de ne pas

avoir solliciter l'aide offerte par les cantons, ce qui n'était pas le cas des personnes interrogées.

2.1.5 L'évitement de certains lieux

Comme cela a déjà été largement rapporté dans le cas des « sans-papiers »¹¹, j'ai pu observer lors de mes promenades avec mes informateurs et amis, qu'ils évitaient de se rendre dans certains lieux susceptibles de leur poser des problèmes. Par exemple, une fois où nous nous baladions au bord de la rive gauche du lac Léman, Ibrahim me disait ne pas aimer se promener par ici. Il me disait en effet qu'à chaque fois qu'il s'y promenait, en raison des dealers d'origines africaines qui si trouvaient, on lui demandait si il n'avait pas du cannabis ou de la cocaïne à vendre. Une autre fois lorsque je lui proposait de rentrer en longeant le bord du lac de cette même rive, il me dit préférer passer plus loin du bord, afin d'éviter ce genre de désagrément, ainsi que d'éventuels contrôles de police. Il s'agit néanmoins des seuls lieux, où j'ai pu constater ce type de stratégies.

2.2 Stratégies de gestion du stress

En plus de chercher à rester sur le territoire, mes informateurs mettaient en œuvre certaines stratégies afin de lutter contre les stress, lié à la menace d'expulsion.

2.2.1 Le sport

Ainsi, j'ai pu constater que pour Pierre, l'un des mes informateurs privilégiés, la pratique du sport était une stratégie, qu'il mettait en œuvre afin d'évacuer un peu le stress causé par la situation dans laquelle il vit, et d'éviter de penser (l'espace d'un moment en tous cas) aux problèmes, auxquels il ne trouve pas de solution. Lorsqu'il était au foyer, Pierre se levait assez fréquemment le matin pour aller courir dans la campagne environnante. Par la suite, il alla aussi le mardi matin au match de foot, organisé par l'AGORA. Enfin, je ne sais pas trop comment, il commença à aller s'entraîner 3 fois par semaine avec le F.C. Lignon, une équipe de 3^e division. Des personnes de cette équipe firent des démarches pour qu'il puisse obtenir une licence, lui permettant de jouer les matchs contre les autres équipes, mais cela lui fut refusé. En plus de pratiquer ce sport dans une optique de catharsis, Pierre espérait aussi que cela lui permette peut-être d'obtenir de régulariser sa situation. A ce titre, il me demanda

¹¹ Voir notamment Achermann et Chimienti (2006), Engbersen (1999), Schwab (...)

dernièrement de l'aider à rédiger un Curriculum Vitae pour postuler dans des clubs de plus haut niveau.

2.2.2 Les sorties entre amis

Une autre activité réalisée par mes 3 informateurs (mais dont Pierre se détourna peu à peu, au profit notamment du sport) sont les sorties entre amis, notamment le soir. Ces sorties sont l'occasion d'être avec des amis, de discuter, rigoler, et ainsi essayer de ne plus penser à ses problèmes. Elles représentent aussi une occasion de chercher à rencontrer des femmes, afin de nouer des relations affectives, qui pourraient éventuellement mener aux ressources (logement, permis de séjours) décrites plus haut.

2.2.3 L'abandon (partiel) de l'aide d'urgence

Le stress, lié à la peur du renvoi ou de l'emprisonnement, constamment ravivé par les fonctionnaires de l'OCP, pousse certaines personnes à préférer quitter le foyer du Lagnon, plutôt que de vivre dans ces conditions. Ce fut le cas de Pierre, qui ne voulant pas se rendre à son ambassade malgré les injonctions répétées de l'OCP, décida finalement de quitter partiellement l'aide d'urgence en ne dormant plus au foyer du Lagnon, ou seulement afin d'aller chercher des affaires ou prendre une douche. Il me confiait qu'il ne s'y sentait pas à l'aise, vivant constamment dans la peur que la police vienne le chercher au petit matin pour l'amener à son ambassade ou pire à l'aéroport. Il préférait donc dormir dans la rue où n'importe où ailleurs que dans ce lieu, où il n'arrivait en général pas à trouver le sommeil. Bien que cela fût difficile à vivre pour lui, il semblait malgré tout que cette décision lui permit en quelques sortes de retrouver le contrôle sur sa vie même si cela signifiait de devoir dormir dans la rue. En même temps, il commença à développer un discours consistant à dire que toutes les difficultés qu'il avait alors à affronter, et même si on le mettait en prison, lui permettraient de grandir et d'évoluer, et faisait partie de la « vie d'un homme ». Cependant, ce discours, et le comportement que cela lui faisait adopter, ressemblait plutôt à celui d'un désespéré, qu'à celui d'un homme ayant retrouvé l'espoir.

2.3 Stratégies de subsistances

En plus de parvenir à demeurer sur le territoire suisse, et à gérer le stress en découlant, encore faut-il parvenir à subvenir à ses besoins. Ce sont les actions menées dans cette optique que je vais tâcher de décrire dans ce point.

2.3.1 L'aide d'urgence

Pour les personnes qui n'ont pas à craindre un renvoi immédiat en cas de sollicitation de l'aide d'urgence, à savoir les personnes pour lesquelles il n'existe pas d'accords de réadmission entre la Suisse et leur pays d'origine (c'est-à-dire principalement avec les pays d'Afrique subsaharienne), l'aide d'urgence leur permet de satisfaire à leur besoin de base, tel que le logement, la nourriture, et les soins. Néanmoins en contrepartie de ces prestations, les personnes sollicitant cette aide ont à subir la pression et les menaces de renvois de la part des fonctionnaires de l'OCP, afin qu'elles collaborent à leur retour ou quittent l'aide d'urgence, si ce n'est le pays. Ainsi, certaines personnes ne supportant plus ces pressions, et refusant par exemple de faire les démarches auprès de leur ambassade de peur d'être rapidement renvoyés, préfèrent quitter le foyer afin de ne plus vivre avec la peur et le stress liés à la crainte (entretenu par l'OCP) d'un renvoi.

2.3.2 L'accès au logement

Lorsque les personnes quittent l'aide d'urgence se pose en premier lieu la question du logement.

Les foyers pour requérants d'asile

Lorsque Pierre décida par exemple de quitter le foyer du Lagnon, il trouva d'abord refuge pour quelques temps dans le foyer d'un ami requérant d'asile de la même nationalité que lui rencontré à Genève route.

La rue

Au bout d'une ou deux semaines, Pierre décida de ne pas rester au foyer de son ami de peur de lui attirer des ennuis. Pierre commença alors à dormir dans la rue, ce qu'il m'avoua très difficilement. D'une manière générale, il semblait réticent à me dire où est-ce qu'il trouvait refuge la nuit, lorsqu'il ne dormait pas au Lagnon, et ces anciens camarades au foyer, Ibrahim et Issa, n'en savaient pas plus que moi à ce sujet.

J'ai entendu dire d'après des discussions informelles réalisées avec des personnes ayant reçues une décision de NEM, et se trouvant souvent au bord du lac, là où s'effectue notamment le trafic de cocaïne et de cannabis, que certaines personnes (notamment des personnes frappées de NEM attribuées à d'autres cantons), qui dealaient ici, allaient dormir parfois dans les parcs à proximité du lac en été. Cette information semble corroborée par le

fait que je vis une fois la police avec des chiens fouiller un des endroits les plus reculés du parc, où j'appris que des personnes venaient dormir, et cachait aussi peut-être leur drogue.

Les foyers pour « sans-abri »

Lorsqu'il me confia qu'il lui arrivait de dormir dans la rue, je lui demandai si il avait connaissance des foyers pour « sans-abri », où il pouvait dormir gratuitement. Il me dit que non, mais qu'il serait intéressé à connaître ces endroits. Je lui donnais alors un prospectus trouvé à l'AGORA décrivant les diverses adresses existantes en cas de besoin. Je lui ai demandé une fois si il y était allé, mais il me dit que non. D'une manière générale, d'après ce qu'on pu me dire Y. Brütsch du CSP ou P. Dürrenmatt de l'AGORA, les personnes des associations d'entraides semblent s'accorder pour dire que ce type de foyer n'est pas plus sollicité depuis l'entrée en vigueur de la suppression de l'assistance sociale pour les personnes frappées de NEM en avril 2004, et que les personnes frappées de NEM ne semblent pas particulièrement y recourir.

Le réseau de solidarité lié aux associations d'entraide

D'après un entretien réalisé par une personne de l'équipe de recherche SFM/HETS, certaines personnes arrivent à subsister dans la clandestinité en vivant quelques jours chez une personne et quelques temps chez une autre, grâce au réseau de solidarité constitué par les associations d'aide aux migrants. Cela semble toutefois être des cas plutôt rares.

« Pour le logement, j'ai squatté souvent dans les foyers, maintenant ce n'est plus possible. Mais j'ai des connaissances, des personnes qui m'aident à rester debout. C'est des Suisses que je connais, je suis en contact avec Agora, j'ai croisé des gens là-bas, des gens de bonne volonté qui m'aident jusqu'à présent, et ça depuis mon périple de NEM. »

Entretien avec D. réalisé par Jenny Maggi.

« Petites amies »

Enfin une dernière possibilité, peut-être la plus stable de celle entrevue lors de mes observations, consiste à aller habiter chez sa petite amie¹². Cette stratégie était employée par les deux personnes, Marc et Martial, avec qui j'ai mené un seul

¹² Je me permet de parler au féminin, tous mes informateurs étant des hommes.

entretien, mes trois informateurs privilégiés n'ayant quant à eux pas de relations affectives sérieuses.

2.3.3 L'accès à des ressources monétaires

L'aide d'urgence

Nettoyage

Pour les personnes se trouvant à l'aide d'urgence, il y avait la possibilité de faire des travaux de ménage en plus de ceux qu'elles devaient faire habituellement (nettoyage des locaux communs), afin de toucher 50 francs par mois. A partir de janvier 2008, le système changera un peu puisqu'il leur suffira de faire le ménage des locaux communs (et non plus des nettoyages supplémentaire) pour toucher ces 50 francs par mois.

Bons Migros

Parmi les moyens d'obtenir de l'argent en espèce, on peut noter le fait qu'il est apparemment possible de convertir les bons Migros contre de l'argent en espèce avec un change légèrement défavorable. Si, d'après des personnes de la recherche SFM/HETS, cette pratique semble répandue dans d'autres cantons comme Zürich, où le taux de change est même fixé. Je n'ai moi-même pas pu constater l'existence de ce type d'échange, si ce n'est dans le cas des personnes responsables du dîner mensuel de l'AGORA, qui rachetaient pour la même valeur les bons des personnes frappées de NEM y participant, afin de faire les courses pour le repas.

Aide en espèce pour la nourriture au bout d'une année

Au bout d'une année, les personnes à l'aide d'urgence peuvent toucher une aide en espèce de 10 francs par jour pour la nourriture, au lieu de la recevoir en nature. Les personnes dans ce cas peuvent donc toucher 300 francs par mois par ce biais.

2.3.3.2 Travail au noir

« (...) c'est difficile, depuis 2004 nous les gens de couleurs on nous repère plus facilement. J'avais travaillé dans un chantier, le monsieur était content de moi, mais j'ai du arrêter car j'étais trop visible, j'allais créer des problèmes au monsieur en cas de contrôle. Il y avait beaucoup de gens qui travaillaient au noir, mais les noirs sont visibles. »

Entretien avec D. réalisé par Jenny Maggi.

Il semble donc, d'après ce témoignage, qu'il soit plus difficile pour les noirs de trouver un travail au noir du fait de leur couleur de peau. Néanmoins, il semble que des personnes n'étant pas noires, comme dans le cas de Marc, aient du affronter les mêmes difficultés.

« Et pourquoi est-tu revenu au Lagnon ? »

C'est la police, qui est venue au restaurant. Il n'y avait pas que moi, il y avait un autre ami, qui travaillait avec moi, qui était complètement illégal. Quand la police est arrivée, moi j'ai fui. Je suis revenu le soir, mais mon patron m'a dit qu'il ne pouvait plus me faire travailler car il risquait de payer trop d'amende. »

Entretien avec Marc.

Une seule des personnes interrogées (Martial) avait néanmoins réussi à trouver un travail non déclaré, qu'il faisait depuis plus de 2 ans et consistait à vendre des cartes prépayée pour appelée à l'étranger au sein des foyers pour requérants ou pour personnes frappées de NEM. Martial avait donc, dans une certaine mesure, réussi à transformer une contrainte en ressource par l'accès privilégié qu'il avait dans ces foyers.

« Genève roule »

L'association « Genève roule » est la seule possibilité de « travail » légale, pour les personnes frappées de NEM. Il semble qu'il soit assez facile d'y travailler si l'on le souhaite puisque lorsque le premier de mes informateurs commença à y travailler, il me dit qu'il recherchait encore une quinzaine de personnes, une semaine plus tard, le second commença lui aussi à travailler là-bas, et si le troisième ne le fit pas ce fut par choix personnel (préférant pouvoir continuer à suivre régulièrement les cours d'infos de l'AGORA). Cette relativement grande disponibilité s'explique probablement par le très bas salaire qu'on peut y percevoir. En effet, les personnes y touchent un salaire de 3 francs de l'heure, et gagnent donc 24 francs pour une journée de 8 heures. De plus, elles n'y travaillent qu'à 50%, ayant 4 jours de travail, suivi de 4 jours de pause et ainsi de suite. Elles touchent donc aux environs de 350 francs par mois. Ce « travail » est donc plutôt considéré de part et d'autre comme une occupation offerte aux personnes qui ne peuvent en principe pas travailler que comme un véritable emploi.

« Business et deal »

La question du trafic de drogue semble incontournable lorsque l'on en vient à discuter de moyens que les personnes frappées de NEM ont pour se procurer de l'argent. Si il existe très probablement des personnes qui se livrent au trafic de drogues, voire au recel de marchandises volées, comme le suggère les descentes de police au foyer du Lagnon, il semble néanmoins particulièrement difficile de savoir si ce type de pratique concerne la majorité des personnes présentes au foyer ou seulement une petite minorité d'entre eux. En ce qui me concerne, aucune des personnes interrogées dans le cadre de cette recherche ne semblait, ni ne déclarait effectuer ce genre de trafic, et il ne m'a été donné de rencontrer qu'une seule personne s'y livrant manifestement. Pourtant, bon nombre de personnes, plus ou moins proches de la problématique de l'asile, semblent croire que la quasi-totalité des personnes vivant au foyer du Lagnon s'adonne à divers trafics, dont celui de drogues. Ces croyances me semblent, d'après ce que j'ai pu observer, plus basées sur des stéréotypes assimilant tous les requérants d'asile (au sens large) en particulier africain à des dealers, ou encore à des déductions un peu hâtives, qu'à des observations empiriques. Ces déductions hâtives consistent à dire que puisque les personnes frappées de NEM ne touchent pas d'argent, tout ce qu'elles possèdent (argent liquide, téléphone portable, télévision, chaîne hi-fi, etc.) doit provenir d'un quelconque trafic. Or, ce raisonnement néglige les diverses sources de revenus préalablement cités, ainsi que le fait que le matériel électronique possédé par ces personnes est, d'après les observations que j'ai moi-même pu réaliser, le plus souvent le fruit de la récupération ou de dons par des tiers. Quant à l'argument consistant à dire que ces personnes, n'ayant plus rien à perdre du fait de la précarité dans laquelle on les a placées, représentent des candidats idéaux pour ce type de trafic, bien qu'en partie fondé, me semble tout de même ne pas prendre en considération le fait qu'eux aussi risquent des peines de prison, accompagnées de la forte stigmatisation sociale et autodépréciation qu'elles comportent. Et qu'en outre ce type de condamnation, augmenterait la crainte qu'ils peuvent avoir du renvoi et leur retirerait la possibilité d'obtenir au bout d'une année une aide en espèce.

Il est cependant curieux de constater que cette croyance consistant à penser que « tous les personnes vivant au Lagnon sont des trafiquants » est répandue au sein des habitants du foyer, sans que cette opinion soit à mon avis plus fondée que dans les autres cas. Par exemple, lorsque je demandais à un de mes informateurs s'il pensait que beaucoup de personnes du foyer dealaient, il me répondit qu'à son avis presque tout le monde le faisait excepté eux. Il me disait pourtant ne jamais avoir été témoin d'une quelconque forme de trafic au sein ou à

l'extérieur du foyer. Ainsi, je ne serais pas surpris que ce type de réponses puisse se retrouver chez de nombreuses personnes du foyer, du fait de ce préjugé consistant à voir tous les requérants noirs comme des dealers, dont sont imprégnés les personnes même qui en sont victimes.

2.3.4 L'accès aux soins

Les personnes à l'aide d'urgence bien que ne possédant pas d'assurance peuvent désormais aller comme les requérants d'asile au Centre Santé Migrant, afin de recevoir une consultation avec le personnel sur place, et le cas échéant de réaliser les démarches nécessaires à une consultation à l'hôpital. Néanmoins, lorsque les personnes nécessitent des soins importants et un traitement suivi, on affine alors (selon une pratique qui ferait pâlir plus d'un assureur) la personnes concernées à une assurance maladie. Bien que cela ne m'ait pas été rapporté de manière directe, des personnes travaillant à l'AGORA m'ont expliqué, qu'il arrivait que des personnes n'étant pas à l'aide d'urgence à Genève, utilise l'identité d'une personne y étant afin de recevoir des soins.

En ce qui concerne mes trois informateurs privilégiés, tous avaient connaissance et s'étaient rendu au CSM pour des problèmes aux yeux, à la tête ou d'angoisse. Malgré le grand nombre de rendez-vous nécessaires, et dans un cas la suspicion dont avait fait preuve une infirmière à l'égard de la requête de l'un deux, ils avaient pu en général obtenir ce dont ils avaient besoin.

En conclusion de cette partie concernant les stratégies, force est de constater que seul le mariage ou le recours légal, si il est accepté, peut offrir une solution viable sur le long terme pour les personnes frappées de NEM, et peuvent à ce titre être considérés comme des stratégies de vie, et non de survie. Néanmoins, très rares sont les personnes qui peuvent prétendre faire un recours, et dans le cas d'Ibrahim même lorsqu'il semble possible de le faire, il peut encore être rejeté. Ainsi, il ne reste pour la majorité des personnes que l'espoir d'un mariage. Deux de mes informateurs (Marc et Martial) étaient sur le point de réaliser cette stratégie, ce qui leur permettait d'espérer que leur difficultés actuelles prennent bientôt fin, même si ils devaient encore affronter certains problèmes juridiques. Mes trois informateurs privilégiés n'avaient pas encore été en mesure de rencontrer une partenaire stable, notamment du fait de l'état de précarité et de dépendance dans lequel ils se trouvaient. Concernant l'angoisse dans laquelle les place leur situation, les stratégies que j'ai identifiées ne

permettent que d'oublier ou d'évacuer pour un moment le stress lié à leur position, mais n'offre là encore aucune solution durable à cette situation, comme en témoigne le fait qu'un des mes informateurs privilégiés commença à prendre tous les jours des médicaments contre l'angoisse. L'analyse des « stratégies de subsistances » a aussi mis en évidence que les personnes interrogées n'étaient pas en mesure d'arriver à subvenir à leur propre besoin en trouvant un travail au noir par exemple, et ne peuvent donc quitter l'aide d'urgence et l'état de dépendance dans lequel ils y vivent. Encore une fois seul le fait de se marier ou de projeter de le faire peut permettre à ces personnes de quitter cet état.

Si les stratégies mises en avant jusqu'à présent ne sont visiblement pas en mesure de leur faire quitter l'état de dépendance, de précarité et d'exclusion dans lequel ils se trouvent, voyons à présent si le réseau social de ces acteurs leur permet, quant à lui, d'accéder à des ressources le leur permettant. Je vais donc à présent chercher à décrire une stratégie, qui tient une importance toute particulière dans le cadre de ce travail, à savoir la mobilisation du capital social des personnes frappées de NEM. Je décrirai d'une part comment est constitué le réseau des personnes interrogées et à quelles ressources il leur donne accès. Bien que considéré comme une stratégie, le développement du réseau social des individus ne doit, à mon avis, par être dans tous les cas considéré comme une action consciente et délibérée de la part des acteurs afin d'accéder à des plus grandes ressources. Je tendrai ainsi à rejoindre la position de P. Bourdieu (1980 : 3) pour qui « Les profits que procure l'appartenance à un groupe sont au fondement de la solidarité qui les rend possible. Ce qui ne signifie pas qu'ils soient consciemment poursuivis comme tels (...). »

VII. Analyse du capital social des personnes frappées de NEM

1. Le concept de capital social

Pierre Bourdieu (1980) définit le concept de capital social dans un bref article apparu dans les *Actes de la recherches en science sociale*. Pour cet auteur, « le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un *réseau durable de relations* plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance ; ou en d'autres termes, à *l'appartenance à un groupe* comme ensemble

d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés commune (susceptible d'être perçues par l'observateur et par les acteurs eux-mêmes) mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles. » (p.2). Je retiendrai de cette définition surtout le fait que le capital social consiste en un ensemble de ressources liées à la possession d'un réseau de relations. Le fait que ce réseau soit *durable*, ou que les liaisons, qui le constituent soient *permanentes*, afin que l'on puisse véritablement parler d'*appartenance à un groupe*, ne me semble se justifier que dans le cadre du paradigme de reproduction sociale, et de domination de classe dans lequel s'inscrit cette définition du capital social. La perspective de cette recherche diffère quant à elle radicalement de celle de P. Bourdieu, puisqu'elle cherche au contraire à analyser la marge de manœuvre dont disposent les acteurs, et les stratégies qu'ils sont en mesure d'employer, afin de faire face aux structures de reproductions sociales, que Bourdieu cherchait à mettre en lumière. Mon analyse du capital social se focalise donc plus sur l'individu que sur le groupe, comme dans le cas de Bourdieu. Je m'approche donc plus de la définition du capital social développée par N. Lin (1995) pour qui « l'analyse du capital social n'est possible que lorsque l'on examine les relations d'un individu et les ressources accessibles grâce à ces relations. [...] Ces relations ne doivent pas nécessairement être des groupes ou des organisations définis : de simples liens suffisent. » (p. 701). N. Lin affirme aussi dans un article plus récent « that social capital is captured from embedded resources in social networks » (1999: 28). Dans le cadre de ce travail, je considérerai donc le capital social comme les ressources « incorporées » dans le réseau social des individus, et auxquelles les acteurs ont accès ou qu'ils peuvent mobiliser. Afin de chercher à analyser ce capital social, je partirai donc d'une analyse du réseau des personnes frappées de NEM, afin de voir à quelles ressources il leur donne accès. Néanmoins, je ne me suis pas livré à une analyse approfondie et détaillée du réseau de mes informateurs, mais me suis contenté de chercher à comprendre dans quels milieux sociaux ils évoluaient et à quels types de ressources ces relations leur permettaient d'accéder.

2. Réseau social et ressources auxquelles il leur donne accès

2.1 Absence de réseau à leur arrivée en Suisse

Les personnes interrogées n'avaient, d'après ce qu'elles m'ont dit, pas de membre de leur famille ou connaissances en Suisse, et si deux en avaient dans un pays voisin (la France),

elles pensaient ou savaient que ces personnes ne seraient pas en mesure de leur venir en aide. Il est à noter à ce titre qu'aucune des 4 personnes venant d'Afrique de l'Ouest avec l'aide de passeur n'ont d'elles-mêmes choisi la Suisse pour demander l'asile. C'était dans les quatre cas le passeur, ou la personne ayant organisé leur voyage, qui avait choisi cette destination pour eux. Cette absence préalable de réseau en Suisse d'ailleurs constitue, comme nous l'avions vu dans le chapitre consacré à l'aide d'urgence, l'une des raisons expliquant qu'elles se soient tournée vers l'aide d'urgence plutôt que vers leur famille ou proche.

2.2 Relation transnationale

Dans le cas de mes trois informateurs privilégiés, les relations d'ordre transnationales ne paraissent pas être très importantes, étant donné du peu de contact qu'ils avaient avec des personnes à l'étranger, et du soutien quasiment inexistant que ces derniers étaient en mesure de leur fournir. Cette situation semble être liée au contexte de migration forcée dans lequel s'insère cette problématique. En effet, leur fuite du pays d'origine et leur destination étaient, en tous pour cas deux de mes informateurs privilégiés, des informations secrètes partagées seulement par quelques membres de leur famille étroite. Ainsi ils leur auraient été possible de communiquer seulement avec ces personnes, ce qui se révélait aussi être problématique dans certains cas du fait de la persécution, dont ils étaient victimes. L'exemple d'Ibrahim illustre bien comment le contexte dans lequel il a été forcé de migrer, l'a empêché de maintenir des contacts avec des personnes au pays. En effet, la personne l'ayant fait voyager lui avait interdit de l'appeler, lui disant que cela pourrait lui poser de graves problèmes si l'on apprenait que c'était lui qui avait arrangé son départ. De plus, le manque de moyen, dont disposait mes informateurs ne serait-ce que pour acheter une carte téléphonique rendait toute communication à l'étranger particulièrement difficile.

« Et tu es encore en contact avec ta famille au pays ?

Bien sûr, j'appelle mes parents. J'essaie de les appeler au moins une fois par mois. La dernière fois c'était fin janvier, et hier j'ai appelé.

Et tu utilises une carte prépayée ?

Non, j'avais 5frs et je les ai mis dans la cabine, j'ai appelé, j'ai réussi à contacter mon père, je lui ai seulement dit que ça allait bien, que je me comportais bien, et en deux minutes c'était terminé. J'aurais voulu acheter une carte pour parler avec ma mère aussi, mais je n'avais pas l'argent, car pour payer une carte il faut 10 francs.

Et tes parents savent où tu es ?

Oui, bien sûr, mais c'est un secret de famille. »

Entretien avec Issa.

Martial n'avait lui aussi que très peu de contact avec sa famille au pays, ayant sciemment décidé de couper tous liens avec la majorité des membres de sa famille, afin de ne pas être sous la pression constante de leur requête. Il était néanmoins en mesure d'envoyer chaque mois 300 francs à ses enfants grâce aux ventes de cartes téléphoniques. Cependant, il ne leur avait presque pas parlé de la situation dans laquelle il se trouvait en Suisse.

« (...) il y a mes enfants avec qui j'ai des contacts, à qui j'envoie de l'argent chaque mois. Je l'envoie directement à mon plus grand fils qui a 22 ans et est à l'université. Sinon je n'ai pas d'autres contact avec d'autres personnes au Bénin. J'ai même coupé les contacts avec mes frères et sœurs là-bas, car les gens pensent que lorsque tu es en Europe, tu as la vie facile, et veulent que tu leur envoies toujours de l'argent.

Et vos enfants sont au courant de votre situation en Suisse ?

Non, je n'ai pas encore eu le temps de leur raconter. Mais ils savent que ce n'est pas facile pour moi, puisque depuis 2 ans et demi je n'ai toujours pas pu aller les voir. »

Entretien avec Martial.

La situation pour Marc est néanmoins très différente des autres à ce niveau, du fait de son utilisation accrue des nouvelles technologies de communication (internet, sms, etc.) ce qui lui permet de rester en contact avec de nombreuses personnes à l'étranger, et d'en obtenir du soutien moral, ainsi que des informations. Il était par exemple en contact avec un de ces compatriotes émigrés au Canada, qui lui fournissait des informations pour un éventuel voyage, ou communiquait régulièrement avec une de ces amies proches ayant émigré à Singapour. Cet exemple semble néanmoins plutôt exceptionnel dans le cas des personnes frappées de NEM interrogées, et est notamment lié au fait que Marc avait réalisé, dans son pays d'origine une formation en informatique.

2.3 Réseau social des personnes interrogées

Afin de décrire de manière générale le réseau des personnes frappées de NEM avec qui j'ai été en relation, j'ai élaboré certaines catégories, afin de regrouper le type de personnes

avec qui mes interlocuteurs étaient eux-mêmes en contact. Pour cela, il me semblait plus pertinent d'employer des critères liés au statut ou à la fonction des personnes qu'à leur origine nationale ou ethnique. Néanmoins, comme nous le verrons au cours de l'analyse, ces deux critères se recoupent, les personnes de statut similaires se regroupant selon leur appartenance nationale, ethnique, voire linguistique ; et les personnes travaillant sur la problématique de l'asile étant plutôt de nationalité suisse.

2.3.1 Personnes étant ou ayant été dépendante du système d'asile

Personnes frappées d'une décision de NEM à l'aide d'urgence

Le foyer du Lagnon constitue un des premiers lieux de socialisation pour les personnes frappées de NEM et sollicitant l'aide d'urgence. Issa et Pierre s'y sont par exemple rencontrés, et Ibrahim (que Pierre avait déjà rencontré au CEP de Vallorbe) les a rejoint dans leur petit groupe. Il apparaît pourtant que les personnes vivant au foyer, d'après ce que j'ai pu observer avec mes trois informateurs, n'aient que des contacts relativement restreint avec les autres personnes y vivant.

« Et il n'y a pas d'autres personnes au foyer avec qui tu es en contact ? »

Non, seulement Pierre, et Issa. C'est seulement avec eux que je marche. (...) On est souvent les 3 ensemble, et si ils ne sont pas là, moi je ne marche avec personne ici. »

Entretien avec Ibrahim.

Ainsi, Ibrahim n'entretenait, dans le foyer qui compte pourtant une soixantaine de personnes, des relations suivies qu'avec Pierre et Issa. Lorsque je l'interrogeais sur la raison de ce nombre si limité de contacts avec des personnes du foyer, Ibrahim me répondait qu'il ne voulait pas être en contact avec des personnes qui dealaient peut-être, ou tout du moins qui avaient des problèmes avec la police (sans qu'il en sache exactement la raison), et à qui il arrivait de se battre dans les couloirs. En résumé, il ne voulait pas s'attirer de problèmes avec des personnes qu'il estimait être de « mauvaises fréquentations », et préférait donc limiter les contacts avec eux au maximum. Le fait d'éviter ainsi d'avoir des relations avec des personnes considérées comme dépourvues de ressources, et pouvant apporter plus de problèmes qu'autres choses peut aussi être considéré comme un comportement stratégique, comme tend à le prouver cette citation.

« J'ai beaucoup d'amis que j'ai connu dans mon parcours, ce sont plus des gens qui pourraient m'écouter, qui ne vivent pas la même situation. Je vais là où je pourrais trouver un peu de ressources. Quand tu te mets devant des gens qui sont plus désespérés, il t'arrive de plonger, je fais attention. »

Entretien avec D. réalisé par Jenny Maggi.

Les requérants d'asile

La catégorie de personnes avec qui mes interlocuteurs étaient le plus en contact était des requérants d'asile. C'est donc la similarité de statut (tendant vers le haut pour les personnes frappées de NEM), qui peut être identifiée comme le premier critère structurant le réseau social des personnes interrogées. Le principe d'homophilie socio-démographique, décrit notamment par Mc Pherson et al. (2001) et pouvant grossièrement se résumer par la maxime « qui se ressemble s'assemble », permet de mettre en lumière pourquoi des personnes partageant approximativement le même statut vont avoir tendance à se regrouper. Le premier facteur pouvant expliquer ce regroupement tient au fait que les personnes frappées de NEM et les requérants d'asile fréquentent approximativement les mêmes lieux (et les mêmes milieux) à Genève. A leur arrivée en Suisse, requérants d'asile et personnes recevant une décision de NEM ont par exemple pu se rencontrer à l'aéroport ou plus probablement lors de leur séjour dans les centres d'enregistrement (CEP). Il est aussi possible que des personnes soumises au régimes transitoires, ayant reçu une décision de NEM dans les cantons (et non dans les CEP comme cela se passe actuellement) aient gardé contact avec des personnes avec qui elles vivaient dans des foyers pour requérants. Par la suite, l'AGORA ou « Genève roule » sont encore des lieux fréquentés par ces deux types de populations, et qui constituent autant d'occasions de nouer des liens. Une seconde hypothèse pouvant expliquer cette tendance au regroupement est le fait que ces deux populations vivent dans des conditions assez proche, et ont affronté des difficultés semblables, ce qui peut créer une sorte de solidarité entre eux, face à l'adversité dans laquelle ils sont placés.

Néanmoins si la question du statut est, selon mes observations, le premier critère pouvant expliquer la manière dont est structuré le réseau des personnes interrogées, il n'est cependant pas suffisant afin de mettre en évidence les logiques qui sous-tendent la constitution de leur réseau. En effet, il est nécessaire de prendre en considération les critères d'appartenance linguistique, nationale, ethnique ou religieuse. Ainsi, toujours selon le principe d'homophilie socio-démographique, mes informateurs cherchaient en général à

rencontrer des personnes avec qui ils partageaient des caractéristiques communes à commencer par le pays d'origine. Ibrahim avait ainsi pu nouer des liens avec diverses personnes provenant du même pays. Pierre, quant à lui estimait que des compatriotes ne seraient pas disposés à l'aider ou à nouer des liens avec lui, et pensait qu'il lui faudrait rencontrer des personnes de la même région ou ethnie que lui au Cameroun.

« Oui mais tu sais au Cameroun, il y a beaucoup de langues... Si je trouve un Camerounais qui est Bana, il peut m'aider, si je trouve un Douala, il s'en fout de moi ! Si je trouve un Bamaté, ou un Yaoundé, ils s'en foutent de moi ! Donc chacun cherche sa personne...

Donc il faudrait que tu rencontres un Camerounais...

Qui est de chez moi ! Oui, là il pourrait m'aider. Tandis qu'un autre Camerounais... même moi, je ne suis pas trop intéressé. Par contre si je trouve un camerounais qui parle mon patois, je peux causer avec lui, qu'il me montre chez lui... il ne peut pas montrer un mauvais chemin. »

Entretien avec Pierre.

La différence entre les cas d'Ibrahim et de Pierre peut être due au fait qu'un nombre très restreint de personnes originaire du Niger habitent en Suisse ou à Genève, alors que les Camerounais sont apparemment beaucoup plus nombreux. De plus, il existe de très nombreuses langues et ethnies au Cameroun (plus de 200 paraît-il), alors que toutes les compatriotes d'Ibrahim parlaient le German ou le Haoussa, les deux langues principales du pays. Enfin, en ce qui concerne Issa, il chercha des compatriotes à lui au sein de la mosquée. Mais ne pouvant en trouver, il se lia finalement avec une personne originaire d'un pays voisin avec qui il partageait la langue

« Il y a ce Malien, que j'ai rencontré à la mosquée, qui est aussi requérant d'asile, et que je vais voir de temps en temps dans son foyer vers l'aéroport.

Et à part lui qui d'autre ?

Personnes d'autres il n'y a que lui avec qui je suis en contact régulièrement. Parce que les Sénégalais [fréquentant la mosquée], il parle le Wolofs, tandis que lui il parle le Bambara, et moi je le parle aussi, donc c'est pour ça qu'on est devenu ami. »

Entretien avec Issa.

On peut constater dans ce cas qu'étant donné le fait qu'Issa soit très religieux, il cherchait pour commencer des personnes de son pays mais au sein d'une mosquée, ce qui impliquait qu'il soit aussi musulman pratiquant, et donc partage ainsi certaines valeurs (ce qui renvoie à l'homophilie de valeur dont nous parlerons plus loin). Néanmoins, le fait que la personne en question ne soit pas du même pays qu'Issa a été en quelques sortes remplacé par le fait qu'il parle une langue commune. Enfin, la question du statut revient puisque cette personne était elle aussi requérante d'asile.

Ainsi comme le dit Pierre : « Chacun cherche sa personne », c'est-à-dire une personne avec qui il partage certaines caractéristiques pouvant permettre un rapprochement. Cependant, il semble que dans ce cas, contrairement à ce qu'observait Mc Pherson et al. (2001) le critère de « race », d'ethnicité, ou encore d'origine nationale ne puisse être considéré comme le critère principal structurant le réseau social des acteurs, puisqu'il n'est valide qu'au cas où il s'ajoute la question du statut. On peut constater cela dans le cas de Pierre, qui pensait qu'il lui faudrait trouver des personnes de son ethnie pour lier contact et trouver de l'aide auprès d'eux. Mais alors que ceux-ci n'étaient pas particulièrement disposés à lui venir en aide, il trouva plus de soutien et finit par se lier d'amitié avec une personne n'étant pas de la même région que lui au Cameroun, mais étant requérant d'asile et travaillant à « Genève roule ».

Au sein du milieu des personnes dépendantes de l'asile dans lesquels mes informateurs sont confinés, ils ont donc lié contact avec des personnes étant de même nationalité ou de même langue et religion qu'eux. Cependant, le fait que cette catégorie de personnes soit assez proche d'eux au niveau du statut et des conditions de vie en Suisse ne leur permet pas de constituer une grande aide (si ce n'est au niveau du soutien moral) pour les personnes frappées de NEM, ne disposant elles-mêmes que de peu de ressources et vivant aussi dans une situation de dépendance au système d'asile. Ainsi leur réseau social ne leur permet pas de sortir de l'état de précarité et de dépendance dans lequel elles sont placées, puisqu'il se constitue essentiellement de personnes vivant elles-mêmes dans un état d'exclusion, et ne possédant que très peu de ressources.

« Mais il me semble que tu connais quand même beaucoup de monde... à chaque fois que l'on sort à l'AGORA ou ailleurs tu salues tout le monde ? »

Ouis, mais se sont des personnes que je croise comme ça, et à qui je dis bonjour. Ce sont peut-être des personnes que je connais à travers Pierre ou Ibrahim, parce qu'ils étaient à Vallorbe ensemble, ou autre.

Et donc la majorité des gens que tu connais se sont des requérants d'asile ?

Oui, c'est ça.

Mais est-ce que ces personnes te donnent tout de même parfois des informations intéressantes pour rencontrer des gens ou trouver du travail ?

Tu sais on parle seulement de l'asile. Il me demande comment ça va avec ma situation, et je leur répond que vraiment y a rien de neuf. Alors ils me disent l'asile maintenant c'est difficile, mais qu'il faut être patient, qu'il ne faut pas se décourager, et qu'un jour sûrement ça ira. Donc on se donne un peu du courage, on se dit que ça va aller avec le temps, comme ça. »

Entretien avec Issa.

Ces dernières observations rejoignent la théorie de P. Bourdieu (1980) concernant le volume du capital social. En effet, selon cet auteur le volume du capital social d'un individu dépend d'une part « (...) de l'étendue du réseau des liaisons qu'il peut effectivement mobiliser, et [d'autre part] du volume du capital (économique, culturel ou symbolique) possédé en propre par chacun de ceux auxquels il est lié. » (p.2). Ainsi, selon P. Bourdieu des individus ayant un très grand nombre de relation avec des personnes n'ayant que des ressources très limitées n'aurait pas un capital social élevé. Des personnes frappées de NEM, comme c'est le cas d'Issa, ayant de très nombreuses relations avec des requérants d'asile n'ayant eux-mêmes que peu de ressources n'auraient donc eux-mêmes pas accès à de nombreuses ressources grâce à leurs réseaux.

Toutefois, cela dépend du type de ressources que l'on prend en considération, car si des personnes dépendantes du système d'asile ne seront par exemple probablement pas en mesure de leur fournir un travail, dans certains cas (comme je l'avais noté dans le cas des stratégies de subsistance concernant le logement) des personnes frappées de NEM peuvent trouver refuge pour quelques temps dans le foyer d'un de leur ami requérant. Ce fût le cas de Pierre, par exemple, qui trouva refuge dans foyer d'un de ces compatriotes et amis requérants d'asile rencontré à Genève roule, jusqu'à ce que ce dernier ait peur d'avoir des problèmes à cause de lui. De plus, la compagnie, le soutien moral et le réconfort que pouvaient obtenir mes informateurs de ce type de personnes étaient d'autant plus importants vu l'exclusion dans laquelle ils se trouvaient, et à mon avis indispensables à leur survie. Enfin, il m'a été donné

de voir que ces requérants d'asile avec qui ils étaient en contact pouvaient aussi leur donner occasionnellement de petites sommes d'argent (20 francs par exemple), ou encore d'anciens biens de consommation durables (tel que chaîne hi-fi, télévision, téléphone portable, etc.).

Anciens requérants d'asile

Des personnes pouvant se révéler plus à même de fournir une aide plus importante aux personnes frappées d'une décision de NEM (telle que du travail, un logement durable, voire même une possibilité de changer de statut) sont les personnes qui avaient été elles-mêmes dans une situation similaire ou proche, mais qui avaient par la suite réussi à sortir du système d'asile, et trouver un travail. Ces personnes, rencontrées le plus souvent du fait de leur origine commune par l'intermédiaire de requérants d'asile, ont généralement plus de ressources que des personnes étant encore à l'asile, et sont plus à même de comprendre leur situation et de chercher à les aider.

Et comment avais-tu rencontré ce propriétaire de restaurant qui t'avait donné du travail ?

J'étais allé acheter une carte téléphonique dans sa boutique pour appeler à l'étranger, et j'ai vu qu'il parlait chinois, alors on a un peu discuté, et il m'a dit de revenir de temps en temps. Là-bas, il m'offrait à boire, etc. Il était aussi passé par l'asile, et on avait une bonne relation. Il m'avait dit que je pouvais l'appeler si j'avais besoin de lui. »

Entretien avec Marc.

On peut constater dans ce cas que le fait d'être « passé par l'asile », en plus d'avoir une origine et une langue commune, est invoqué par Marc pour expliquer la volonté de cette personne à vouloir l'aider. On peut aussi noter le cas d'Ibrahim ayant rencontré un requérant d'asile originaire du même pays que lui, qui décida finalement de rentrer au pays, et qui par son retour a pu chercher à l'aider à réunir des documents attestant des persécutions dont il était victime, afin de faire recours contre sa décision de NEM. Ainsi lorsque son ami était requérant d'asile en Suisse, il ne pouvait pas lui être d'une grande utilité, alors qu'une fois rentré au pays, il était devenu une personne clé de son réseau.

Bien que je n'ai pas véritablement mené d'entretiens avec des personnes fournissant de l'aide aux personnes frappées de NEM, il me semble possible d'après mes observations de

lier, à titre d'hypothèse, le soutien apporté par les différentes catégories de personnes identifiées en fonction des type de motivations identifié par A. Portes (1999). Cet auteur a effectivement essayé de définir quelles pouvaient être les motivations donnant accès à des ressources au sein du réseau social d'un individu. Cet auteur identifie deux principaux types de motivations : d'une part, celles basées sur des « motivations altruistes », ce que j'ai décrit dans ce travail en terme de solidarité, et d'autre part celles basées sur l' « intérêt » et plus particulièrement sur le principe de réciprocité. Etant donné la précarité de la situation dans laquelle se trouve les personnes frappées de NEM, il est particulièrement difficile pour eux de satisfaire aux exigences de réciprocités, ce qui peut à terme, comme le note G. Engbersen (1999) dans le cas des « sans-papiers », les exclure des réseaux sur lesquels ils s'appuyaient. Les personnes frappées de NEM seraient donc surtout en mesure de pouvoir compter sur une aide désintéressée, qui selon A. Portes repose soit sur des « valeurs », soit sur une forme de « solidarité restreinte ». Bien qu'il me semble difficile de croire, notamment à la lumière des travaux de M. Mauss sur le don, que des rapports sociaux puissent reposer sur la base de motivations purement altruistes. Toute personne apportant quelques choses à une autre attend, à mon sens, quelque chose en retour, ne serait-ce que sous la forme de gratitude. Les modèles fournis par cet auteur apportent des éléments intéressant à notre analyse. La « solidarité restreinte » dont parle Portes (1999) et ne s'exerçant qu'entre membre d'une même communauté paraît à même d'apporter des éléments de réponses en ce qui concerne le soutien dont font preuve les personnes de même nationalité ou religion pour condition préalable qu'elles partagent aussi un statut et des conditions de vie proches des leurs. En effet, il ne suffit pas pour autant d'être de la même nationalité, et même de la même région ou ethnie (comme dans le cas de Pierre), pour que se créent des liens entre deux personnes, et qu'ils cherchent à s'entraider. En effet, bien que d'origine commune, des personnes habitant depuis longtemps en Suisse et vivant dans des conditions très différentes de celles des personnes concernées se sentent très différentes l'une de l'autre, et ne satisfont ainsi pas au critère d'homophilie examinée précédemment. En outre, cela est probablement aussi du aux mêmes raisons qui poussent mes informateurs à ne pas fréquenter d'autres personnes dans leur situation, ou D. à dire qu'il va plutôt là où il pourrait trouver des ressources et évite d'être avec des personnes plus désespéré que lui afin de ne pas plonger. Ces personnes cherchent donc à éviter le poids et les contraintes que peuvent représenter le fait de nouer des relations avec des personnes étant dans des situations particulièrement difficiles.

J'ai pu d'ailleurs expérimenter moi-même certaines des difficultés que représentaient le fait d'être en contact avec des personnes se trouvant dans un tel état de dépendance, particulièrement du fait de leur manque (voire absence) de ressource monétaire, ainsi que l'éloignement et la difficulté d'accès à leur lieu d'habitation. En effet, je devais (en tout cas au début de ma relation avec mes trois informateurs privilégiés et amis) m'attendre à chaque fois que je leur proposais de sortir le soir à leur payer ne serait-ce que l'entrée des soirées ou concert, et à héberger par la suite. Cet état de dépendance, et les difficultés qui en résultaient, se réduirent un peu lorsque deux d'entre eux commencèrent à travailler à « Genève roule », et que je leur offris des vélos pour pouvoir se déplacer plus facilement, mais il reste qu'il n'est pas forcément évident d'entretenir au quotidien des relations avec des personnes qui connaissent d'aussi grandes difficultés, et qui ont besoin d'un soutien particulièrement important de la part de leurs amis. Ainsi je peux comprendre qu'il soit un peu problématique de nouer ce type de relations, et que l'on cherche dans une certaine mesure à les éviter. Je réfléchissais moi-même à deux fois avant de les appeler pour sortir (suivant le lieu dans lequel je pensais me rendre, et la possibilité que j'avais de les héberger), ce que je n'aurais pas eu besoin de faire avec d'autres de mes fréquentations. Cela rejoint d'ailleurs une observation réalisée par G. Engbersen (1999) au niveau des « sans-papiers » et reprise, légèrement modifiée, par M. Collyer (2005) en ce qui concerne les requérants d'asile. Ces deux chercheurs estimaient en effet que le poids de contraintes imposées par l'Etat sur ce type de migrants avait pour conséquence que ces migrants soient de moins en moins assistés par les personnes dont ils étaient proches au sein de leur réseau, et trouvent par contre plus de soutien grâce aux relations de moindre intensité (liens faibles) qu'ils pouvaient entretenir avec des personnes aux seins de structures d'aide.

Je vais donc à présent chercher à voir quel soutien les personnes frappées de NEM obtiennent de la part de personnes travaillant aux seins d'organisme d'aide officielle (telle que l'aide d'urgence de l'HG), mais aussi semi-officielle comme celle fournie par les associations d'entraides.

2.3.2 Personnes travaillant (ou ayant travaillé) dans ou sur la problématique de l'asile

En dehors, des personnes se trouvant dans une situation similaire ou proche de la leur, les personnes frappées de NEM sont en contact avec des personnes travaillant dans le domaine de l'asile.

Les sources cette aide

L'aide que leur apporte cette catégorie de personnes est en premier lieu lié à la fonction ou à l'activité que ces personnes exercent. Ce type d'acteurs tire donc, en contrepartie de leur soutien, un salaire ou d'une forme de rétribution (un diplôme académique, par exemple). Dans le cas de personnes travaillant bénévolement au sein d'associations, il est possible de se référer une nouvelle fois aux modèles d'A. Portes (1999) et aux types de « motivations altruistes » qu'il développe. Dans ce cas, l'aide apportée par ce type d'acteurs aux personnes frappées d'une décision de NEM reposerait non plus sur une solidarité restreinte à une communauté d'appartenance, mais à certaines valeurs que détiendraient ces acteurs et les pousseraient à apporter leur soutien à des personnes étant dans une situation de détresse et de précarité. On pourrait aussi attribuer ce type de motivations aux personnes ayant choisi d'exercer une d'activité les amenant à venir en aide à certaine catégorie de personnes. Les modèles développés par A. Portes bien que très intéressant d'un point de vue théorique sont forcément réducteurs lorsqu'on les applique à la réalité. Dans ce cas par exemple, les motivations altruistes sont donc entremêlées de motivations reposant sur des formes d'intérêt. De plus, des valeurs sont très probablement aussi à l'œuvre dans les formes de « solidarité restreinte » décrites précédemment, alors les personnes motivées par des valeurs doivent aussi chercher à aider les personnes de qui elles se sentent plus proches à certains niveaux, ce qui peut être considéré comme une forme de « solidarité restreinte ».

Le personnel du foyer du Lagnon (intendants, et agents de sécurité)

Comme au point précédent (2.3.1), je commencerai par traiter des liens pouvant se nouer au foyer du Lagnon, mais cette fois avec le personnel qui y travaillent. En plus de l'aide d'urgence à laquelle ont normalement droit toutes personnes frappées de NEM lorsqu'elles en font la demande, les acteurs concernés peuvent par leur manière de se comporter obtenir quelques autres petits avantages. Par exemple, mes trois informateurs privilégiés ont par leur comportement réussi à se faire particulièrement bien considérer par les personnes travaillant au Lagnon. Ils étaient, en tous cas lorsque je les ai rencontrés, un peu considérés comme les bons élèves du foyer. C'était par exemple toujours eux que les intendants nommaient lorsqu'on leur demandait notamment si il serait possible de mener un entretien avec l'un de leur « pensionnaire ». Ils avaient réussi à se faire considérer ainsi par leur attitude en général envers le personnel du foyer, en ne se mêlant pas aux personnes ayant des démêlées avec la police, ainsi qu'en se rendant régulièrement à l'AGORA pour les cours d'informatiques ou

autres. Cette manière de se comporter, et la considération de la part des responsables du foyer qui en résultait, avait valu par exemple à Issa d'avoir une chambre individuelle, ce qui représente au foyer une sorte de traitement de faveur réservé aux personnes ne causant pas de problèmes.

« Et comment se fait-il que tu sois dans une chambre tout seul ? »

C'est qu'avant j'étais dans une chambre à plusieurs, mais il y avait toujours des problèmes. La police venait parfois pour fouiller toutes les affaires, et un gars, qui était parti un moment et venait de revenir, voulait se battre avec l'autre qui m'avait fait venir dans sa chambre... Donc ils ont vu que moi j'étais une personne tranquille que je ne connaissais personne et que je ne cherchais pas les problèmes, alors ils m'ont proposé d'aller dans cette chambre tout seul. Au début j'ai un peu hésité car c'est bien d'être avec quelqu'un pour discuter, mais avec les problèmes ce n'est pas la peine... »

Entretien avec Issa.

De plus, le sous-intendant du foyer lui a fait une faveur en allant chercher avec sa voiture un vieil ordinateur, dont lui avait fait cadeau l'AGORA, pour l'amener dans sa chambre. Les bonnes relations qu'ils entretenaient aussi avec les vigiles du foyer, et en particulier l'un d'entre eux, leur permettaient aussi, lorsqu'il n'avait pas encore de télévision, d'aller voir les matchs de foot avec lui dans sa petite loge. Ils n'avaient de plus pas de souci pour pouvoir rentrer après 1h00 du matin au foyer, heure à laquelle il n'est selon le règlement plus possible d'entrer¹³. Mes informateurs pensaient même qu'ils pourraient rentrer pour dormir au foyer, même dans le cas où ils n'auraient une fois pas le tampon de l'OCP. Enfin, un vigile qui travaillait aussi comme videur dans une boîte africaine, leur avait promis de les faire entrer gratuitement si ils s'y rendaient lors d'un de ses services.

On peut donc constater que plus qu'une aide anonyme fournie par une structure institutionnelle, les comportements stratégiques des mes informateurs, et les relations plus ou moins étroites qu'ils lièrent de ce fait avec des membres du foyer, leur permirent d'accéder à certaines ressources, auxquelles d'autres ne sauraient pas forcément en mesure d'avoir accès. Néanmoins, il faut aussi constater que le fait que toutes les personnes du foyer n'adoptent pas ce comportement ne signifie par forcément qu'ils n'adoptent pas des comportements

¹³ Je ne sais pas néanmoins si les vigiles suivaient ce règlement en ce qui concernait les autres personnes du foyer.

stratégiques en fonction des buts qu'ils se sont fixés. Cela peut simplement signifier qu'ils ne se sont pas fixés les mêmes objectifs. Par exemple, des personnes se disant que le personnel du foyer et de l'AGORA ne peuvent leur être d'aucune aide, et ayant décidé de se livrer à des activités illicites, mettront en œuvre probablement d'autres stratégies plus appropriées afin d'acquérir les ressources convoitées.

Les membres de l'AGORA

Après le personnel du Lagon, les membres de l'AGORA sont les personnes travaillant au sein de la problématique de l'asile les plus en relation avec des personnes frappées de NEM. L'AGORA est une association financée par l'église catholique et protestante cherchant à venir en aide aux requérants d'asile (au sens large du terme). Elle comprend trois salariés, payés par leur églises respectives, et de nombreux bénévoles. Les personnes arrivant par avion à Genève par exemple sont en général directement en contact avec Véronique Egger, aumônière catholique de l'AGORA qui travaillent à la zone de transit de l'aéroport, ainsi qu'à Frambois, le centre de détention préventive en vue du renvoi. Les membres des associations travaillant à proximité des CEP, particulièrement celui de Vallorbe sont eux aussi en contact avec les membres de cette association, et il arrive de ce fait qu'ils recommandent aux personnes attribuées au canton de Genève d'aller voir telle personne qui y travaillent. Mais surtout l'AGORA, et plus particulièrement Pierre Dürrenmatt (aumônier protestant), effectue une permanence hebdomadaire au sein même du foyer, où se rendent généralement les personnes désirant avoir une information concernant par exemple une lettre qu'ils ont reçues, ou effectuer une demande à l'HG. Lors de ces permanences, P. Dürrenmatt cherche aussi à établir un dialogue avec les personnes venant le voir, afin de connaître notamment les difficultés qu'elles rencontrent au foyer. Il leur donne aussi des explications sur le fonctionnement de l'asile, et peut aussi les diriger vers les permanences juridiques de l'AGORA (l'Elisa) ou du CSP, afin de réaliser des recours auprès des autorités compétentes. Une fois où je m'étais venu assister à cette permanence, il m'a été donné de voir P. Dürrenmatt faire pression sur l'intendant du foyer, sur réclamations de l'intéressé, pour qu'une personne obtiennent finalement l'aide en espèce à laquelle il aurait du normalement avoir droit depuis longtemps, mais qui pour causes de « mauvais comportement » n'avait pas encore été octroyée. P. Dürrenmatt lui rappela les circonstances atténuantes, qui avaient pu pousser l'intéressé à se comporter de manière un peu agressive avec le personnel du foyer, et quelques jours plus tard l'aide requise lui était octroyée. Cet épisode nous montre la marge de manœuvre que possèdent les membres de l'AGORA pour faire pression sur le responsable du

foyer, mais aussi le pouvoir de décision que possède ce dernier afin de faire octroyer (ou non) une aide suivant qu'il estime que la personne la mérite.

En plus, des permanences hebdomadaires, l'AGORA organise par l'intermédiaire du civiliste qu'elle emploie des matchs de foot qui ont lieu eux aussi une fois par semaine. Ces matchs connaissent un succès grandissant, et plus d'une vingtaine de personnes, parfois même d'autres foyers se réunissent chaque semaine pour jouer ensemble. Ces matchs peuvent ainsi être l'occasion de se défouler, d'évacuer certaines tensions, mais aussi de s'affirmer dans un contexte qui ne leur en laisse pas beaucoup d'autres.

A part cela, l'aide que fournit généralement l'AGORA consiste principalement en des cours d'informatique ou de langues (le français notamment) dispensés à la maison de la Croisette à Vernier. L'idée de ces cours (en plus d'offrir des connaissances utiles et, dans le cas de l'informatique, un diplôme reconnu internationalement) est, d'après les dires de P. Dürrenmatt, d'occuper les personnes, afin qu'elles ne restent pas toute la journée sans rien faire ou commencent à réaliser des activités illégales (deal, vols, etc.). Néanmoins, ils peuvent aussi permettre aux personnes suivant des cours ou autres activités d'entrer en contact avec les personnes dispensant les différents cours, et ainsi d'élargir leur réseau social. Cela est particulièrement frappant dans le cas de Marc, qui me disait que ces deux meilleurs amis à Genève (après un vigile du Lagnon) étaient les deux personnes qui lui avait donné des cours de français à l'AGORA, et dont il avait été pendant son séjour à Genève très proche. En plus des personnes donnant les cours, des liens peuvent se tisser entre les personnes (des requérants d'asile dans la plupart des cas) les suivant.

Chaque mardi à l'église de la Fusterie ont aussi lieu des « soirées de prières et d'échanges » organisées par l'AGORA, et auxquelles assistent parfois des personnes frappées de NEM, et qui sont l'occasion pour eux de rencontrer des personnes désireuses de s'informer et éventuellement d'aider des personnes dans leur situation.

« Depuis que vous êtes en Suisse, fréquentez-vous des associations, telles que l'AGORA ? Dans Les membres de ces lieux vous sont-ils venus en aide de quelque façon depuis votre arrivée en Suisse ? »

Oui, beaucoup, toujours maintenant. Agora font beaucoup d'effort, ils font des réunions chaque mardi à la Fusterie, il y a certains NEM musulmans qui ont des

difficultés d'aller à l'Eglise. Ils ne savent pas très bien si là bas il faut prier, ils ont un peu l'impression de trahir leur religion. Mais il faut approcher pour comprendre ce qu'ils font. Il y a des prières, mais après on discute du quotidien, de ce qu'ils disent dans la presse. Maintenant ça va mais à l'époque il y a avait tout les temps des articles sur les NEM, on discutait de ça et les gens faisaient des réflexions sur comment pouvoir aider les NEM. (...) Il y a donc certains qui ont des difficultés à participer à ces réunions, mais je les comprends car ils n'ont pas une certaine ouverture. Ils vont à la permanence du CSP ou à la direction d'Agora à Vernier, mais à la réunion à la Fusterie il y a moins de gens qui viennent. Je vais toujours régulièrement, sauf quand je travaille à « Genève roule » car je termine tard. Mais eux aussi ils sont impuissants face à cette situation. »

Entretien avec D. réalisé par Jenny Maggi.

L'AGORA organise en dernier lieu des repas mensuels dans une salle attenante à l'église de Vernier. Ces repas, étant préparés à tour de rôle par des membres de l'AGORA ou des personnes à l'asile, sont aussi l'occasion de moment de rencontres et d'échanges notamment d'informations avec les personnes impliquées dans la problématique de l'asile, mais aussi parfois avec des personnes y étant un peu extérieures. C'est lors d'un des ces repas que V. Egger parla pour la première fois à mes informateurs de la possibilité de travailler à « Genève roule », ce qui finit par se réaliser pour deux d'entre eux. Mais c'est là aussi qu'ils eurent l'occasion de rencontrer des jeunes filles venues à ce repas à je ne sais quel titre, avec qui ils finirent par se lier d'amitié, et à sortir ensemble de temps en temps le soir. C'était d'ailleurs aussi à ce type d'occasion que Martial avait rencontré la femme avec qui il espère prochainement se marier.

En plus de l'aide prévue offerte par l'AGORA, les diverses activités que mène cette association sont donc autant de moyens d'entrer en contact avec des personnes extérieures au cercle constitué par les personnes frappées de NEM, les requérants d'asile (bien que cela permette aussi de rencontrer ce type de personnes), et ainsi d'élargir et de diversifier son réseau, à des personnes parfois susceptible d'apporter un aide différente, si ce n'est plus grande, que les personnes vivant dans des conditions elles aussi difficiles. Nous avons déjà cité le cas de Marc et des ses amis, de Martial et de sa future femme, on peut encore noter le fait qu'Issa ait réussi à obtenir un ancien ordinateur servant à donner les cours d'informatique pour qu'il puisse s'exercer chez lui, et Ibrahim avait aussi reçu de la part du civiliste de

l'AGORA une vieille télévision qu'il n'utilisait plus. En outre, il semble que D. (la personne interrogée par J. Maggi) aie pu vivre un certains temps, entièrement grâce au soutien obtenu auprès de personnes rencontrées dans le cadre des activités de l'AGORA, en logeant quelques temps chez une personne, quelques temps chez une autre, et en obtenant aussi de petits boulots occasionnels de la même manière.

« (...) j'ai des connaissances, des personnes qui m'aident à rester debout, c'est des Suisses que je connais, je suis en contact avec Agora, j'ai croisé des gens là-bas, des gens de bonne volonté qui m'aident jusqu'à présent, et ça depuis mon périple de NEM. C'est grâce à ces bons gens que j'ai pu vivre. Ils m'offrent parfois un logement, parfois un pantalon et une chemise, parfois de l'argent de poche, parfois il y a des connaissances qui me demandent de tailler le gazon ou des haies et me donnent un peu d'argent. »

Entretien avec D. réalisé par Jenny Maggi.

Néanmoins, il apparaît que ce cas soit assez exceptionnel, ne concernant qu'une ou peut-être deux personnes particulièrement bien insérées dans les réseaux de solidarités proches des églises et des associations. Ainsi, ce type de réseaux ne semble pas être non plus en mesure de permettre à des personnes sortant du circuit de l'aide d'urgence de vivre durablement dans la clandestinité.

Les permanences juridiques du CSP, de l'Elisa, ou de Caritas

Les permanences juridiques telles que celles du CSP, de l'AGORA (nommée Elisa) ou de Caritas sont autant de lieux, où les personnes frappées d'une décision de NEM peuvent se rendre afin d'obtenir des informations sur leur situation et l'asile, mais surtout effectuer un recours légal. Les personnes concernées ont généralement connaissance de ce type de lieu par l'intermédiaire de l'AGORA, de la Croix-Rouge genevoise (qui les y envoie lorsqu'ils disent ne pas vouloir rentrer mais tenter un recours), ou encore par d'autres requérants d'asile ou personnes frappées de NEM.

Le type de recours que peuvent réaliser les personnes frappées de NEM est de deux types. Ils peuvent soit chercher à améliorer les conditions offertes aux personnes à l'aide d'urgence, soit chercher à recourir contre la décision de NEM prononcée à leur égard. Martial fut le premier à tenter avec le soutien de l'AGORA et du CSP à réaliser un recours de type

collectif, afin d'améliorer les conditions de vie offertes aux personnes vivant de l'aide d'urgence à Genève. Martial gagna ce recours auprès du Tribunal administratif, ce qui lui permit à lui (et aux autres personnes ayant initié le recours avec lui) de toucher une aide en espèce plutôt qu'en nature pour la nourriture. Cette victoire avait été rendue possible notamment par un certain flou juridique concernant l'aide à fournir aux personnes frappées de NEM. Une nouvelle loi fût alors rapidement élaborée, statuant sur le fait que les personnes frappées de NEM recevraient pendant une année une aide en nature, avant de pouvoir recevoir en cas de bon comportement une aide en espèce, revenant à 10frs par jour, pour la nourriture. Ce même type de recours pourrait être à présent entrepris afin de réduire ce délai (jugé beaucoup trop long par les associations d'entraide), mais il faudrait pour cela qu'une personne, arrivée depuis peu, accepte d'entreprendre ce type de démarche, ce qui ne s'est pas encore présenté. Le second type de recours que des personnes frappées de NEM pourraient entreprendre par l'intermédiaire de ces permanences juridiques se situe cette fois-ci au niveau individuel. Ce type de recours concerne cette fois directement la décision de NEM que l'on a prononcé contre eux. Les personnes concernées n'ont que cinq jours pour faire recours concernant un vice de forme dans la manière dont a été rendue cette décision, et passé ce délai seule la venue de nouvelles preuves déterminantes peut permettre de rouvrir le dossier du candidat. De plus, si le recours n'aboutit pas les frais de réouverture du dossier (s'élevant à 1200 francs) sont à la charge du plaignant. Il résulte de toutes ces mesures particulièrement restrictives que peu de recours sont effectués. Par exemple, dans le cas de Pierre, la juriste du CSP que nous étions allé voir ensemble nous a dit, que si elle avait eu le dossier en main plutôt, elle aurait tenté un recours concernant la décision de NEM (puisque les autorités étaient en possession d'une pièce d'identité et ont pourtant rendu cette décision en invoquant ce motif), mais que passé le délai de cinq jours, cela n'était plus possible. Dans un autre cas, celui d'Ibrahim, l'avocat du CSP avait pris la décision d'effectuer le recours, Ibrahim ayant finalement réussi à faire venir de nouvelles preuves des persécutions dont il affirmait être victime, que l'avocat du CSP jugeait assez solide. Pourtant, son recours fût malgré tout rejeté, et la facture de 1200 francs lui fût adressée.

Si l'aide que peuvent apporter les personnes travaillant au sein de ces permanences peut-être décisives (dans le cas où le recours est accepté, et un permis N octroyé), le type de relation engagée dans ces démarches ne permet en général pas aux personnes frappées de NEM de rencontrer des personnes susceptibles d'entrer dans leur réseau (en tous cas dans les cas que j'ai pu observer).

Les chercheurs

Une dernière catégorie de personnes avec qui les personnes frappées de NEM ont l'occasion d'entrer en contact sont les chercheurs et chercheuses travaillant sur la problématique de la non entrée en matière. En effet, en travaillant sur cette problématique, les chercheurs rencontrent des personnes frappées de NEM, et il arrive que ces relations se poursuivent, jusqu'à ce que les chercheurs eux-mêmes entrent eux-mêmes dans le réseau social de personnes frappées de NEM. Dans le cas de ma recherche, cet état de fait était rendu presque inévitable par la méthode d'observation participante choisie, ainsi que par l'exclusion dont souffraient mes informateurs. Paradoxalement, je me rendis donc assez rapidement compte que je devenais, d'une certaine manière, mon propre objet d'étude, ayant commencé à faire partie intégrante de ce que j'avais l'intention d'analyser, à savoir le réseau social de mes informateurs. Je ne pouvais de ce fait plus prétendre à une position d'observateur externe, étant devenu une personne « importante » au sein de leur réseau, du fait de mon implication dans la vie de mes interlocuteurs. Je cherchais en effet à leur apporter des informations, des conseils, un soutien moral, et parfois une petite aide matérielle (en espèce ou en nature comme dans le cas des vélos). J'essayais aussi parfois de les mettre en relation avec d'autres de mes connaissances ou amis, qui seraient susceptibles de leur venir en aide.

Toutefois, il est aussi possible dans le cas de simples entretiens, que le chercheur ou la chercheuse entre déjà en relation avec la personne concernée et lui offre aussi un certain soutien, comme le montre cette citation :

« Je connais aussi d'autres Suisses que ceux de l'Agora, j'en ai rencontré aussi dans le cadre d'interviews comme vous, on s'appelle de temps en temps, on discute, ça m'aide à garder le moral. »

Entretien avec D. réalisé par Jenny Maggi.

Ainsi, un unique entretien peut fournir à une personne frappée de NEM l'occasion d'élargir son réseau. On peut donc constater qu'étant donné l'isolement et l'exclusion dont sont victimes les personnes frappées de NEM, toutes les occasions susceptibles de leur faire rencontrer des personnes, si possible extérieures au milieu de l'asile dans lequel elles sont confinées, pouvant leur apporter une aide ou un soutien quelconque sont mises à profit,

comme dans le cas d'un entretien, et plus encore dans le cas d'une personne qui effectue une observation participante.

Toutefois, il me semble que dans mon cas certaines caractéristiques que je partageais avec mes informateurs ont facilité le fait que je puisse nouer une relation étroite avec eux. Cela va m'amener à brièvement développer les critères de genre et d'âge, qui bien que n'étant apparues jusque-là qu'en filigrane dans mon analyse de réseau, me semblent être primordiales afin de comprendre ce qui facilite, ou au contraire rend difficile, l'établissement de liens entre deux individus.

2.4 L'homophilie de genre et d'âge

Un facteur ayant à mon avis grandement facilité l'établissement d'une relation de proximité avec mes informateurs privilégiés réside dans le fait que, en plus d'avoir en quelques sortes besoin les uns des autres (moi pour mener ma recherche, et eux afin de développer leur réseau social), nous étions du même genre, et approximativement du même âge. Premièrement, en ce qui concerne le genre, le fait d'être tout comme eux un homme m'a permis de nouer une relation d'amitié avec mes informateurs, ce qu'aurait eu beaucoup plus de mal à faire une chercheuse. Cette opinion a été confirmée par une des chercheuses de l'équipe de la recherche SFM/HETS m'ayant confié qu'après avoir eu des entretiens avec des personnes frappées de NEM, elle avait du garder énormément de distance avec les personnes qui ont cherché à renouer contact avec elle, afin de bien leur faire comprendre qu'elle ne voulait pas nouer de relations d'ordre affective avec eux.

L'homophilie de genre est d'ailleurs particulièrement forte dans le réseau social de mes trois informateurs privilégiés, qui ne sont en relation avec presque aucune femme. On peut expliquer cela en partie du fait que les femmes recevant une décision de NEM sont proportionnellement très minoritaires¹⁴, et ne sont en outre pas logées au foyer du Lagnon. Le cas de Pierre présente à ce titre une exception puisqu'une femme (du même pays d'origine que lui) fait partie de son réseau. Toutefois, cette exception ne confirme que trop la règle, puisqu'elle montre certains problèmes pouvant se survenir lorsque cette homophilie de genre n'est pas respectée, sans pour autant que cela débouche sur des rapports de genre préétablis. Ainsi alors que cette femme avait cherché à venir en aide à Pierre par tout les moyens dont

¹⁴ Les rapports de monitoring de l'ODM concernant la non-entrée en matière font état d'environ 20% de femmes pour 80% d'homme.

elle disposait (cherchant à présenter à lui présenter des personnes susceptibles de lui fournir un travail, en lui proposant un logement, et en lui offrant un peu d'argent), ce dernier ne pouvant véritablement accepter cette aide qui le mettait mal à l'aise, et n'en tira au final aucun profit. Pierre ne pouvait pas comprendre pourquoi une femme, approximativement du même âge que lui, et qui ne voulait pourtant pas de lui comme amant ou mari, pouvait tout de même chercher à l'aider de la sorte. De plus, il avait de la peine à recevoir l'aide d'une femme, puisque selon lui c'était plutôt à l'homme de soutenir et de prendre en charge une femme. On constate donc dans ce cas, que les stéréotypes de genre cantonnant la femme dans le rôle d'amante, avec un statut et un pouvoir inférieur à l'homme, l'a empêché de mobiliser les ressources qui se trouvaient pourtant au sein de son réseau.

Le critère de l'âge a aussi joué en rôle dans le fait d'avoir pu nouer une relation de plus grande proximité avec mes informateurs, puisque nous avions de ce fait un certains nombres de préoccupations et d'intérêts en commun. On peut aussi constater l'importance de ce critère dans le cas d'Ibrahim, qui avait fait connaissance avec deux personnes originaires du même pays que lui à Genève, mais n'avait noué de contacts étroits qu'avec la personne ayant approximativement son âge.

En conclusion de ce chapitre, il apparaît que le volume du capital social des personnes frappées de NEM est, au sens où l'a défini P. Bourdieu (1980), particulièrement limité. D'une part mes informateurs n'étaient en contact qu'avec un nombre très limité de personnes, et d'autre part les personnes avec qui ils étaient en relation ne disposaient pas eux-mêmes de ressources importantes. Ainsi même au vue des stratégies de développement de leur capital social - en cherchant par exemple à nouer un maximum de relation avec des personnes ayant un statut ou une position plus favorable que la leur-, les personnes interrogées ne parvenaient pas à sortir de l'exclusion dans laquelle ils se trouvent. La précarité et la dépendance qui caractérise la situation dans laquelle se trouvent ces personnes semble ne pas leur permettre de développer leur réseau social en dehors du milieu de l'asile. Le fait de n'avoir pas d'argent ou presque, et d'être sujet à une forte stigmatisation constituent donc des obstacles apparemment trop difficile à surmonter pour permettre aux personnes interrogées de véritablement pouvoir sortir de l'exclusion dans laquelle ils se trouvent en développant leur réseau social et en mobilisant les ressources s'y trouvant. Comme je l'ai souligné lors de cette partie ces personnes ne sont en mesure de nouer des contacts qu'avec des personnes se trouvant dans une situation semblable à la leur, et ne disposant par conséquent que de peu de

moyens pour leur venir en aide, ou avec des personnes dont l'activité les amènent à être en contact avec eux, et dans la mesure du possible à leur venir en aide. Or, les mesures légales touchant les personnes recevant une décision de NEM sont si restrictives, que la marge de manœuvre de ces personnes afin de leur venir en aide (en faisant recours contre les conditions dans lesquelles ils vivent ou la décision qu'ils ont reçue) est très limité. Le mariage avec une personne ayant un permis d'établissement apparaît pour beaucoup comme l'unique solution, mais les problèmes décrits plus hauts qui empêchent ces personnes de développer leur réseau rend aussi particulièrement difficile de trouver une personne avec qui se marier.

VIII. Conclusion

Lors de cette recherche, j'ai voulu, à l'aide d'une série d'entretiens et de trois études de cas, mettre en évidence quelles étaient les ressources et les stratégies que pouvaient mettre en œuvres des personnes frappées d'une décision de NEM, ayant sollicité l'aide d'urgence dans le canton de Genève. Parmi ces différentes sortes de stratégies, j'ai porté une attention à la mobilisation du capital social de ces personnes, dont certains auteurs postulaient l'importance (Acherman et Chimienti 2006, Collyer 2005, Engbersen 1999), du fait notamment de l'absence d'autres formes de capitaux. L'objectif de ces descriptions était de parvenir à voir si au final les personnes interrogées parvenaient à faire face et se sortir des difficultés (que j'ai tâché d'identifier au chapitre V) engendrées par la décision de NEM.

En premier lieu, j'ai commencé par décrire de manière succincte le profil des mes cinq informateurs. Deuxièmement, j'ai tenté de mettre en contexte la problématique de la non-entrée en matière en cherchant à montrer que la suppression de l'aide sociale aux personnes frappées de NEM s'inscrit plus généralement dans le contexte de restriction du droit d'asile initié à dans les années 1970. Je me suis ensuite employé à décrire l'aide d'urgence telle qu'elle avait été instaurée dans le canton de Genève, et j'ai souligné le caractère paradoxal de cette aide, étant employée par les autorités cantonales notamment comme un moyen de pression pour forcer les personnes la sollicitant à quitter le territoire. De plus, afin de ne pas constituer des conditions de séjours « attractives », les prestations fournies dans ce cadre sont limitées au strict minimum (variant suivant les cantons) et revues un peu à la hausse à Genève du fait de l'engagement des associations d'aide aux migrants. De ce fait, j'ai posé l'hypothèse selon laquelle les personnes sollicitant cette aide, ne représentant qu'une minorité des personnes frappées de NEM, étaient celles qui ne risquaient pas de se faire renvoyer dans

l'immédiat (généralement des personnes provenant d'Afrique subsaharienne) et/ou n'ayant pas de meilleures solutions s'offrant à eux. Cette recherche a donc pris comme objet d'étude les personnes les plus démunies, au sein même d'une des catégories apparaissant déjà comme la plus précarisée de Suisse. Par la suite, je me suis attelé à décrire les principales contraintes et difficultés que connaissaient les personnes se trouvant dans cette situation. Il m'a semblé possible de regrouper les différents éléments relevés dans le discours de mes informateurs tout au long du chapitre V d'après les trois catégories de précarité, de dépendance, et d'exclusion, dont l'absence de ressources économiques constitue en quelque sorte la pierre d'achoppement. La peur du renvoi et l'absence de perspective d'avenir doivent cependant être encore ajoutées afin de véritablement compléter ce tableau particulièrement obscur. A partir de là, en m'inspirant de travaux considérant que malgré le poids des contraintes structurelles, les acteurs sont toujours en mesure de réaliser des choix leur permettant d'élire ne serait-ce que la moins mauvaise des solutions s'offrant à eux (Crozier et Friedberg 1977, de Gaulejac et Taboada Léonetti 1994, Giddens 1984, Sschwab 2000, Soulet 2003), j'ai essayé de mettre en lumière les ressources dont disposaient malgré tout mes informateurs, et les stratégies qu'ils pouvaient élaborer.

Dans le cadre de cette analyse, nous avons pu mettre à jour de nombreuses stratégies employées par ces acteurs, aussi bien afin de gérer le stress lié à la peur du renvoi (stratégie de gestion du stress), de pouvoir rester sur le territoire suisse (stratégies de séjour), et encore de chercher des moyens de subvenir à ces besoins (stratégies de subsistances). Néanmoins, la quasi-totalité des stratégies mises à jour se rapprochaient plus de ce que je considère être des « stratégies de survie », n'apportant pas de réponses satisfaisantes sur le long terme pour les personnes concernées, mais leur permettant simplement de survivre à Genève dans des conditions précaires. Dans le cas des stratégies de gestion du stress par exemple, j'ai pu mettre en évidence certains moyens dont disposent les personnes concernées afin d'évacuer momentanément le stress lié à la peur du renvoi, tels que le sport ou les sorties entre amis. Cependant, elles ne constituent pas pour autant de solutions durables, mais uniquement des activités pouvant permettre pour des courts moments d'oublier un peu cette angoisse due à la peur renvoi. Seul l'abandon de l'aide d'urgence semble pouvoir véritablement permettre de mettre un terme à cette pression, ce à quoi certaines personnes, comme dans le cas de Pierre, se résolvent (pour un temps en tous cas) même en l'absence de moyen de subsistance alternatif.

En ce qui concerne les stratégies de séjour, j'ai souligné le fait que seule la perspective d'un mariage avec une personne ayant un permis d'établissement en Suisse pouvait être considéré comme une stratégie offrant des perspectives viables sur le long terme aux personnes frappées de NEM. En effet, alors que les stratégies narratives, telles que je les ai identifiées, rendent le renvoi dans le pays d'origine plus difficile à effectuer de la part des autorités, elles cantonnent le plus souvent les acteurs concernés dans une situation particulièrement précaire par la décision de NEM qui y est liée. Au niveau des stratégies de séjour s'effectuant par la voie juridique, nous avons vu que les recours au niveau collectif ont permis d'améliorer les conditions de vie des personnes sollicitant l'aide d'urgence. Néanmoins, ceux pouvant être réalisés au niveau individuel semblent particulièrement difficile à réaliser du fait des critères restrictifs de la loi, et de la suspicion dont font preuve les fonctionnaires de l'ODM, vis-à-vis de tous nouveaux documents apportés au dossier de personnes frappées de NEM. Le mariage représente donc, pour de nombreuses personnes frappées de NEM, la seule stratégie permettant de rester légalement sur le territoire Suisse. Cependant, les personnes concernées n'ayant pas de moyen suffisant afin d'effectuer un mariage en blanc (contre de l'argent), elles se doivent de rencontrer une personne acceptant de les aider par amour. L'application de cette « stratégie » paraît néanmoins particulièrement difficile à réaliser, du fait notamment de l'état de précarité et de dépendance dans lequel vivent les personnes frappées de NEM à l'aide d'urgence, auquel s'ajoute encore toute la question de la stigmatisation dont sont victimes les requérants d'asile d'origine africaine. Aussi difficile que cela puisse paraître certaines personnes parviennent néanmoins à le faire, comme le démontre les cas de Marc et Martial qui sont vraisemblablement en passe d'y parvenir.

La dernière stratégie pouvant être employée par les personnes frappées de NEM afin rester en Suisse est d'entrer dans la clandestinité. Toutefois, il est nécessaire pour cela d'être en mesure de subvenir à ses besoins, ce qui est aussi très problématique dans le cas des personnes frappées de NEM comme cela ressort de l'analyse des stratégies de subsistance. Dans le cadre de cette recherche, un certain nombre de stratégies permettant aux personnes frappées de NEM de trouver un logement, des moyens d'obtenir de l'argent, et d'avoir accès aux soins ont été mises en lumière. Néanmoins, la majorité de ces stratégies sont liées au recours à l'aide d'urgence, avec la précarité, la dépendance et la crainte du renvoi que cela implique. Dans les cas où ces stratégies de subsistance n'étaient pas liées à l'aide d'urgence, elles apparaissaient comme des solutions uniquement temporaire ou particulièrement précaire

(comme le fait de dormir dans des foyers pour requérants ou dans la rue). Au niveau des moyens de gagner de l'argent, nous avons pu constater qu'il était particulièrement difficile pour les personnes frappées de NEM interrogées de trouver un travail au noir qui leur permettait de subvenir à leur besoin, du fait de l'interdiction qui leur est faite de travailler, et dans une certaines mesures de la couleur de peau des personnes d'origine africaine. La question du trafic de drogue a aussi été abordée en tant que moyens potentiels d'obtenir de l'argent, mais aucun de mes informateurs n'exerçaient ce type d'activité, qui semble assez marginal d'après mes observations. Seules des activités (vente de cartes téléphonique, travail à Genève roule) ou rentes offrant de faibles revenus (entre 300 et 400 francs par mois) ont pu être identifiées dans le cas des personnes interrogées, ce qui encore une fois se rapproche plus de stratégies de survie, que d'autres choses. Au niveau du logement, seul le fait d'emménager chez une conjointe potentielle semblait pouvoir constituer une alternative viable à l'aide d'urgence, alors qu'en ce qui concerne l'accès aux soins, l'aide d'urgence apparaissait comme la seule possibilité.

Ainsi, alors que les stratégies employées par les personnes frappées de NEM ne semblent pas pouvoir leur permettre de subsister durablement dans la clandestinité sans avoir recours à l'aide d'urgence, leur réseau social ne leur donnent pas non plus accès à des ressources le leur permettant. En effet, comme nous l'avons vu, mes informateurs avaient un réseau social généralement constitué d'une part de personnes de qui ils sont proches au niveau du statut (et de l'origine nationale, linguistique et/ou religieuse), et de l'autre par des personnes, généralement suisses, dont l'activité (bénévole ou non) les amènent à être en contact avec eux. Ainsi, la majeure partie de leur réseau social, déjà restreint, est composée de personnes ayant comme eux des ressources très limitées et vivant aussi dans une situation de dépendance au système d'asile. De plus, lorsque les personnes sont en mesure d'établir des contacts avec des personnes ne se trouvant pas dans la même situation qu'eux, mais généralement impliqué d'une manière ou d'une autre dans la problématique de l'asile, ces relations - étant donné l'état de précarité et de dépendance dans lequel ils sont placés et la rigidité des lois qui les y cantonnent - ne leur permettent généralement pas de quitter cet état de dépendance pour subsister par leur propre moyen dans la clandestinité. Force est donc de constater que ces personnes ne paraissent pas en mesure de développer un réseau qui leur permette de subsister par eux-mêmes dans la clandestinité comme certains « sans-papiers » le font en Suisse. Cela étant à mon avis du au fait, qu'étant arrivé ici sans réseau social préétabli, la précarité dans laquelle ils se trouvent en Suisse ne leur permet pas de tisser des liens avec

des personnes se trouvant hors du milieu de l'asile. Le réseau qu'ils arrivent à créer ne semble, quand à lui, pas susceptible de leur donner les moyens de subsister indépendamment dans la clandestinité. La mobilisation de leur réseau social leur permet d'avoir de la compagnie, du soutien moral, ainsi qu'une aide matérielle, et peut donc à ce titre aussi être considérée comme une stratégie de survie leur permettant de supporter un peu plus facilement les difficultés qu'ils vivent au quotidien, sans pour autant leur permettre de les résoudre. Si l'on reprend la distinction de M.-H. Soulet (2003) les ressources et stratégies permettent donc aux personnes frappées de NEM de « faire face » aux difficultés qu'ils rencontrent, sans pour autant leur permettre de « s'en sortir ».

Néanmoins, il est nécessaire de souligner que les stratégies liées à la mobilisation du capital social des personnes frappées de NEM peuvent jouer un rôle fondamental dans la mise en œuvre des deux seules « stratégies de vie » identifiées dans le cadre de ce mémoire permettant à ces personnes de changer de statut : à savoir le recours légal contre la décision de NEM, et plus encore la rencontre d'une personne susceptible de leur fournir des « papiers » par le biais du mariage, comme nous l'avons vu dans le cas de Marc et de Martial.

Ce travail a donc permis de mettre en évidence les ressources et stratégies des personnes de sexe masculin frappées de NEM et ayant sollicitée l'aide d'urgence dans le canton de Genève. Cela nous a permis de constater que ces dernières ne leur permettaient pas de subvenir à leur besoin dans la clandestinité, notamment du fait de l'absence de réseau préalable, et que seules des stratégies légales (recours et mariage), bien que particulièrement difficile à réaliser, peuvent leur permettre de véritablement améliorer leur situation. Néanmoins mes trois informateurs privilégiés étant arrivés à Genève depuis moins d'un an n'avaient pas été en mesure de trouver une solution leur permettant de quitter l'aide d'urgence. Il serait imaginable qu'au fil du temps, ils parviennent comme Marc et Martial à trouver une partenaire leur permettant de s'en sortir. Il semble en tout cas que la grande majorité des personnes finissent par quitter l'aide d'urgence, même si une partie (un tiers d'après le responsable du foyer) des personnes s'y trouvent depuis avril 2004.

Ce travail de mémoire ne peut prétendre à autre chose qu'à esquisser certaines hypothèses concernant la population restreinte de personnes qu'il s'est fixé pour objet d'étude sur la base des entretiens et des études de cas eux aussi très limités. Il pourrait toutefois s'avérer intéressant de chercher à voir, dans le cas d'une recherche plus approfondie (comme

celle que mène actuellement le SFM et la HETS de Genève), si les personnes ayant un réseau social préétabli à leur arrivée en Suisse, et n'ayant de ce fait pas sollicité l'aide d'urgence sont, quant à elles, en mesure de subvenir après un temps à leur besoin dans la clandestinité. De plus, interroger des femmes permettrait de déterminer si elles sont plus en mesure de trouver un travail au noir dans l'économie domestique, qui emploie de nombreuses personnes sans permis de séjour.

En dehors du cadre restreint qu'une telle recherche revêt nécessairement, il me faut relever une autre limite sur laquelle a buté le présent travail. Il me semble en effet que, bien que suscitant un intérêt croissant, la perspective que j'ai cherché à adopter lors de ce travail (focalisant sur les ressources et les stratégies que des acteurs sont en mesure de mettre en œuvre dans un contexte donné) est assez récente, et les « concepts » qu'elle emploie manquent encore un peu d'une assise théorique solide pour pouvoir être véritablement considérés comme tels. Ainsi les notions centrales de « stratégies » de « ressources » ne sont que rarement l'objet d'une tentative de définition et de conceptualisation claire, et lorsqu'elles le sont, ce n'est que de manière très brève, voire approximative. Peut-être que la faute m'incombe de ne pas avoir su trouver les auteurs ayant réalisé un traitement plus approfondi de ce qui relève à mon avis pour l'instant plus de notions que de concepts solides sur lesquelles s'appuyer. Mais certains auteurs (notamment Soulet 2003) attestent eux-mêmes de la nouveauté de ce type de problématique, dont les questions qui se trouvent au centre de mon travail figurent, au mieux, sous la forme d'interrogations dans les travaux des auteurs ayant cherché à les traiter. Si cette nouveauté rend le sujet d'autant plus intéressant, cela rend aussi son traitement mal aisé, et ce particulièrement pour une personne inexpérimentée.

Une dernière limite, qui doit être relevée, concernant cette recherche a trait à la distance (ou plutôt à son manque) dans la position que j'ai adoptée lors de cette étude. Michel Chauvière (2002) critique ce manque de distance dans les analyses de M.-H. Soulet, qu'il estime être à la limite du travail social, voire humanitaire. Il estime qu'une plus grande prise de distance est nécessaire dans un domaine, qui peut rapidement devenir compassionnel et normatif. Bien que ces critiques concernent au premier lieu les notions de « vulnérabilité », et de « s'en sortir » chères à M.-H. Soulet, il me semble qu'elles pourraient cependant aussi être appliquées à ce travail. J'ai déjà explicité, en introduction, l'implication de la méthode d'observation participante choisie dans la position de proximité qui a été la mienne avec mes informateurs, et qui a ainsi rendu difficile la prise de distance avec mon sujet d'étude. Peut-

être que le fait de réaliser uniquement des entretiens avec mes informateurs m'aurait permis de garder la distance que M. Chauvière estime nécessaire afin de conserver l'objectivité d'un travail scientifique. Néanmoins, ce travail ne prétend pas traiter la problématique de la non-entrée en matière de manière globale en donnant la parole à tous les acteurs en présence, mais s'est donné pour objectif de refléter le point de vue des personnes frappées de NEM. Si cette position ne recouvre donc pas l'entièreté de la problématique, elle permet néanmoins de mettre en lumière certains aspects que ne dévoilent pas d'autres points de vue (tels que celui adopté par l'ODM dans ces rapports de monitoring).

Ainsi, cette recherche permet de constater les conséquences dévastatrices que les politiques d'asile, élaborées notamment à des fins d'économies budgétaires, peuvent avoir sur la vie et le quotidien de personnes en chair et en os, qui se retrouvent soudain placées dans une voie sans issues, ni perspectives d'avenir autres que celles d'un renvoi prochain, et dont elles ont toutes les peines à se sortir. A ce titre, la lecture des rapports de monitoring de l'ODM, qui considèrent les résultats de ces mesures comme un succès (du point de vue des économies réalisées, sans que l'on constate pour autant une trop forte augmentation de la criminalité) a quelques choses de révoltant, lorsque l'on est témoin de ce qu'engendre une décision de NEM sur la vie des personnes concernées.

Si l'on parvient à ignorer la question du « coût humain », que cette mesure fait porter aux personnes concernées en détruisant pour beaucoup leur vie et leur avenir, pour arriver à raisonner en terme strictement économique, il est aussi possible de montrer que si des économies budgétaires au niveau sectoriel sont réalisées, le rapport de monitoring ne prend pas en compte les dépenses collatérales liées à la mise en place de cette mesure, notamment au niveau des coûts de détention, et de traitement médical pour des pathologies physiques ou mentales induites par le stress et l'instabilité engendrée par la décision de NEM. C'est en tous cas un des résultats préliminaires pointés par la recherche en cours du SFM et de la HETS de Genève (Efionayi-Mäder, Sanchez-Mazas et al. 2006), bien que des chiffres précis soient probablement difficiles à établir, particulièrement en ce qui concerne la question des soins.

Enfin si l'on prend en compte les coûts sociaux, en termes notamment d'augmentation de la criminalité et de l'insécurité (que l'UDC affirme vouloir combattre alors même qu'elle promeut ces mesures), si les conséquences ne se font pour le moment pas encore trop cruellement sentir, on peut se demander ce qui se passera lorsqu'en janvier 2008, la

suppression de l'aide sociale - et la situation de séjour illégal qui l'accompagne - s'abattra aussi sur tous les requérants ayant reçu une décision négative (requérants d'asile déboutés), doublant ainsi l'effectif des personnes jusque là touchées par cette mesure.

Les instances politiques suisses jouent à mon avis un jeu dangereux lorsqu'elles cherchent à voir jusqu'à quel point elles peuvent aller dans l'exclusion et la précarisation d'une partie de la population présente (qu'elle le veuille ou non) sur leur territoire sans que la criminalité ne deviennent trop préoccupante. Car, comme me le disait dernièrement un de mes informateurs : « je comprends et ne pourrais reprocher à des personnes placées dans une situation pareille de devenir mauvaises... ». Ainsi l'accentuation des inégalités sociales par la création étatique d'une catégorie grandissante de personnes complètement démunies ne peut déboucher sur autre chose qu'une aggravation des tensions sociales, qui ne tarderont pas doute à se faire sentir sur l'ensemble de la société dans laquelle nous vivons, et représente autant de menaces pour la cohésion et la paix sociale du pays. A la veille de l'élargissement de ces mesures aux requérants d'asile déboutés, les instances responsables de leur mise en œuvre devraient prendre en compte les coûts humains, économiques, et sociaux décrits ci-dessus.

IX. Bibliographie

ACHERMANN Christin, CHIMIENTI Milena en coll. avec STANTS Fabienne
2006. *Migration, Prekarität und Gesundheit: Ressourcen und Risiken von vorläufig
Aufgenommenen und Sans-Papiers in Genf und Zürich*. Neuchâtel: SFM, 273 p.

ARENDT Hanna

1982. *Les origines du totalitarisme : l'impérialisme*. Paris : Fayard, 348 p. (Points)
[1^e éd. 1951]

BOLZMAN Claudio

1996. *Sociologie de l'exil : une approche dynamique*. Zürich : Séismo, 333 p.

BOURDIEU Pierre

1980.- « Le capital social : notes provisoires ». *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, no 31, pp. 2-3.

CALOZ-TSCHOPP Marie-Claire

2003. « Les sans-Etat : « ni minoritaires, ni prolétaires, en dehors de toutes lois » (H. Arendt) », in : Martine LEIBOVICI, Eleni VARIKAS (dir.), *Le paria : une figure de la modernité*, pp. 215-242. Paris : Kimé. 317 p. (Tumultes, no 21-22)

CHAUVIÈRE, Michel

2002. « Entre compassion et analyse sociologique : l'action vulnérable peut-elle devenir une catégorie sociologique ? », in : Viviane CHÂTEL, SOULET Marc-Henri (dir.), *Faire face et s'en sortir : développement des compétences et action collective (vol.2)*, pp. 258-263. Fribourg : Editions Universitaires, 300 p.

COLLYER Michael

2005. « When do social network fail to explain migration ? Accounting for the movement of Algerian asylum-seekers to the UK ». *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 31, no. 4, pp. 699-718.

CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard

1977. *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective*. Paris : Seuil, 437 p.

DAHINDEN, Janine

2005a. *Soziale Netzwerke von MigrantInnen und die Konstruktion von Zugehörigkeit*, Document de recherche en cours financée par le FNRS.

2005b. « Contesting transnationalism? Lessons from the study of Albanian migration networks from former Yugoslavia ». *Global Networks*, vol. 5, no. 2, pp. 191-208.

DÜVELL, Frank

2006. « Undocumented Migration in Europe: a Comparative Perspective », in: Frank DÜVELL (dir.), *Illegal immigration in Europe: Beyond Control?*, pp. 171-194. Houndmills: Palgrave Macmillan. 271 p.

EFIONAYI-MÄDER, Denise

2003. « Asylpolitik der Schweiz 1950-2000 ». *Asyl*, vol. 2, pp. 3-9.

EFIONAYI-MÄDER Denise, KAMM Martina, NEUBAUER Anna

2004. «Lorsque le provisoire se prolonge : les paradoxes du permis F ». *Tsantsa : revue suisse d'ethnologie*, no 9, pp.61-71.

EFIONAYI-MÄDER Denise, SANCHEZ-MAZAS Margarita [et al.]

2006. « Avenir de l'asile – Destins de déboutés : les conséquences de la suppression de l'assistance sociale aux personnes frappées de NEM ». Résumé du projet de recherche en cours.

ENGBERSEN Godfried

1999. « Sans-papiers : les stratégies de séjour des immigrants clandestins ». *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, no 129, pp. 26-38.

ESPINOSA Kristin, MASSEY Douglas

1999. « Undocumented Migrant and the Quantity and Quality of Social Capital », in: Ludger PRIES (éd.), *Migration and Transnational Social Spaces*, pp. 106-137. Vermont: Ashgate Publishing Company. 219 p.

FIERENS Jacques

2003. « La consécration juridique du principe de respect de la dignité humaine est-elle efficace ? » in : Marc-Henri SOULET, Viviane CHÂTEL (dir.), *Agir en situation de vulnérabilité*, pp. 63-83, Québec : Presse Universitaire de Laval. 214 p. (Collection sociologie contemporaine).

FROSSARD Stanislas, HAGMANN Tobias

2000. *Les réformes de la politique d'asile suisse à travers les mesures d'urgences : le vrai, le faux, et le criminel*. Lausanne : Institut de Hautes Etudes en Administration Publique, 84 p.

GIDDENS Anthony

2005. *La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration*. Paris : PUF, 474 p. [1^e éd. 1984]

HAGAN Jaqueline Maria

1998. « Social network, Gender, and Immigration Incorporation: resources and constraints ». *American Sociological Review*, vol. 63, pp.55-67.

LIEBERHERR Renaud

1987. « Le Rastafarisme : recherche d'une identité de la diaspora noire jamaïquaine ». *Société suisse des Américanistes*, Genève, vol.51, pp.25-36.

LIN, Nan

1995. « Les ressources sociales : une théorie du capital social ». *Revue française de sociologie*, vol. 36, pp.685-704.

1999. « Building a Network Theory of Social Capital ». *Connections*, no 22(1), pp. 28-51.

PARINI, Lorena et GIANNI Mateo

2005. « Enjeux et modification de la politique d'asile en Suisse de 1956 à nos jours ». in : Hans MAHNIG (dir.) *Histoire de la politique de migration, d'asile, et d'intégration en Suisse depuis 1948*, pp. 189-252. Zürich : Séismo. 468 p.

PAUGAM, Serge

2005. *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Paris : PUF, 276 p.

PIGUET, Etienne

2004. *L'immigration en Suisse : 50 ans d'entrouverture*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 150 p.

PONTHI EUX Sophie

2006. *Le capital social*. Paris: La Découverte, pp. 121.

PORTES Alejandro

1998. « Social Capital: Its Origins and Applications in Modern Sociology ». *Annual Review of Sociology*, no 24, pp.1-24.

SCHWAB Myriam

2000. *L'intégration non-intégrée : analyse de l'installation durable des migrants sans documents*.- Mémoire de licence présenté à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, pp.218.

SOULET, Marc-Henri

2003. « Faire face et s'en sortir : vers une théorie de l'agir faible », in : Marc-Henri SOULET, Viviane CHÂTEL (dir.), *Agir en situation de vulnérabilité*, pp. 167-213, Québec : Presse Universitaire de Laval. 214 p. (Collection sociologie contemporaine).

TABOADA LEONETTI Isabel

1994. «Les stratégies de réponses », in : Vincent de GAULEJAC, Isabel TABOADA LEONETTI, *La lutte des places : insertion et désinsertion*, pp.181-227. Paris : Desclée de Brouwer. 287 p.

TAYLOR Charles

1994. *Multiculturalisme : différence et démocratie*. Paris : Aubier, 144 p.

VOLPATO Nadine

2000. « Le commerce triangulaire du religieux : les Rastas entre Londres, la Jamaïque et l'Éthiopie », in: Christian LERAT, Bernadette RIGAL-CELLARD (dir.), *Les mutations transatlantiques des religions*, p.115-126. Pessac : Presses universitaires de Bordeaux. 374 p.

WIMMER Andreas

1996. « L'Etat-nation : une forme de fermeture sociale ». *Archives européennes de sociologie*, vol. 37, pp. 163-179.

WIMMER Andreas, GLICK SCHILLER Nina

2002. « Methodological nationalism and beyond: nation-state building, migration and social sciences ». *Global Networks*, vol. 2, pp. 301-334.

